

RAPPORT ANNUEL 2013

GAGNONS L'AVENIR,
ENSEMBLE



بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE



Amphithéâtre El Jem

SOMMAIRE

Profil de la BIAT

1. Environnement économique, bancaire et financier

- 1.1 Environnement économique
- 1.2 Environnement bancaire et financier

2. Activité et résultats

- 2.1 Stratégie de la Banque
- 2.2 Faits marquants de la Banque
- 2.3 Activités de la Banque
- 2.4 Résultats de la Banque
- 2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des cinq dernières années
- 2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir
- 2.7 Activités Recherche et Développement
- 2.8 Changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

3. Groupe BIAT et Participations

- 3.1 Groupe BIAT
- 3.2 Evolution du portefeuille participations

4. Actionnariat

- 4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote
- 4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

5. Gouvernance

- 5.1 Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités
- 5.2 Direction Générale
- 5.3 Commissaires aux comptes

6. L'action BIAT en bourse

- 6.1 Evolution du cours de l'action BIAT
- 6.2 Actions de communications financières effectuées

7. Affectation des résultats

- 7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats
- 7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

8. Contrôle des comptes

- 8.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne
- 8.2 Examen des comptes financiers

9. Bilan social

- 9.1 Lancement d'un projet stratégique RH
- 9.2 Indicateurs RH
- 9.3 Centre de développement des compétences

10. Eléments sur le contrôle interne

- 10.1 Environnement du contrôle interne
- 10.2 Gestion des risques

11. Métiers de la Banque

- 11.1 Pôle Banque de détail
- 11.2 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

12. Etats financiers individuels 2013

13. Etats financiers consolidés 2013

14. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

MOT DU PRÉSIDENT*

Je voudrais de prime abord enregistrer avec satisfaction que pour la BIAT les exercices se suivent et se ressemblent en termes de performances malgré un contexte économique défavorable qui a prévalu notamment ces dernières années à l'échelle nationale et internationale.

L'exercice 2013 n'a pas dérogé à ce constat puisqu'il a été marqué par :

- Une évolution des dépôts et des crédits respectivement de 12% et de 8%
- La consolidation de notre position au 1^{er} rang des banques de la place en termes de PNB dont le volume a atteint 440,5 MD en augmentation de 15,4 % par rapport à 2012.
- La maîtrise des charges qui s'est traduite par une baisse de 5 points d'une année à l'autre du coefficient d'exploitation.
- Un volume de bénéfices nets suffisamment consistant pour permettre une nouvelle consolidation des fonds propres et une rémunération convenable du capital de la Banque.

Au-delà de ces performances d'autres acquis importants ont été réalisés en 2013 à savoir :

- La poursuite de la mise en place, dans des bonnes conditions, du nouveau Système d'information.
- L'avancement, selon le calendrier prévu, des travaux relatifs à la construction de la 2^{ème} tranche du siège social.
- L'ouverture de 10 nouvelles agences dans divers gouvernorats du pays portant le nombre total des points de vente BIAT à 170 à fin 2013.

Toutes les réussites et les acquis accumulés au fil des années par la BIAT ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont plutôt le couronnement naturel du grand travail intelligent et de longue haleine accompli par toutes les parties appartenant à la grande famille élargie de la BIAT et dont l'un des aboutissements heureux est sans conteste l'instauration de la culture de l'excellence au sein de la banque.

Je saisis cette occasion pour remercier toutes ces parties sans exception : Fondateurs, Actionnaires, membres du Conseil d'Administration, Dirigeants, Cadres et employés de tout ce qu'elles ont entrepris chacune de sa position, pour que la BIAT devienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Je voudrais à ce propos adresser un hommage particulier tout en lui souhaitant prompt rétablissement à Monsieur Mokhtar FAKHFAKH qui a eu le grand mérite de présider aux destinées de la banque au courant de la période difficile des années 90. Je voudrais également, au nom de tous les actionnaires, remercier Monsieur Slaheddine LADJIMI pour l'excellent travail qu'il a accompli durant sept années au service du développement de l'activité de la BIAT.

Ceci dit, je considère qu'à la faveur des différents plans et schémas de développement qu'elle a adoptés depuis sa création, la BIAT est aujourd'hui bien mise sur la bonne voie de la croissance.

Ainsi, et partant de l'orientation stratégique de la faire évoluer progressivement pour devenir un groupe financier opérant sur la scène nationale et à l'international, il est de mise désormais de s'occuper davantage de sa gouvernance en la dotant à l'instar des grandes banques Internationales des mécanismes et des méthodes modernes dans ce domaine.

En fait, l'instauration d'une bonne gouvernance est inscrite depuis des années comme l'une de nos

préoccupations majeures surtout après la promulgation de la note circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2011 qui confère au Conseil d'Administration plus d'implication et de responsabilisation dans la gestion de la Banque. En témoigne :

- la création de comités spécialisés en nombre suffisant pour assurer au quotidien le suivi et l'évolution de l'ensemble des activités de la banque en toute transparence et conformément aux orientations stratégiques
- la création au niveau du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de ladite note circulaire de 3 comités à savoir :
 - le Comité Exécutif de Crédit
 - le Comité Permanent d'Audit Interne
 - le Comité des Risques



A signaler que le Conseil vient d'appuyer ces Comités par la création récente de deux nouvelles fonctions à savoir :

- L'Administrateur Coordinateur
- Et la Fonction Conformité

Ces Comités, qu'il s'agisse de ceux récemment créés au niveau de la Direction Générale ou de ceux qui ont été créés au sein du Conseil d'Administration, ne peuvent travailler avec l'efficacité requise que s'ils y siègent des compétences disposant d'une grande qualification.

La décision du Conseil d'Administration de nommer Mr. Mohamed AGREBI en tant que nouveau Directeur Général s'inscrit dans ce contexte.

En effet, Mr. AGREBI fait partie des hauts cadres de la banque. Sa riche carrière professionnelle longue de plus de 30 années au cours de laquelle il a occupé plusieurs fonctions dont notamment la comptabilité et la mise en place des procédures, lui a permis d'acquérir une grande expertise dans le domaine du métier bancaire ; ce qui va sûrement l'aider dans l'accomplissement de sa nouvelle mission.

Le Conseil d'administration a également nommé, parmi les compétences de la banque, deux nouveaux DGA. Il s'agit en l'occurrence de Messieurs :

- Hechmi LAKRICHE DGA chargé de la Banque de Détail
- Thameur DERBEL DGA chargé des Ressources

Toujours dans le cadre du renforcement de la gouvernance de la banque, le Conseil d'Administration se propose tout à l'heure de soumettre à l'Assemblée, pour ratification, la désignation, en qualité d'Administrateur indépendant, de Mr. Mohamed Afif CHELBI, une grande personnalité reconnue sur la place.

Pour le même objectif, une grande compétence devrait également rejoindre le Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur indépendant. Il s'agit de Mr Mehdi SETHOM qui dispose d'une expérience de plus de 17 années dans les activités de conseil aux Entreprises.

Je suis persuadé, qu'au-delà de leurs apports sur le plan de la gouvernance, ces deux nominations profiteront énormément à la banque ; les deux nouveaux Administrateurs devant travailler, chacun de son côté, sur la promotion du secteur des PME et la restructuration des entreprises clientes de la banque qui rencontreraient des difficultés de parcours.

En conclusion, et tout en réitérant mes félicitations aux Actionnaires des acquis importants que leur Banque a pu réaliser depuis sa création, j'affirme avec profonde conviction que l'avenir de la banque sera meilleur : Grâce à une gouvernance moderne basée sur la transparence et s'appuyant sur des outils suffisants pour maîtriser les risques et grâce à la détermination que j'ai ressentie chez ses nouveaux dirigeants, la BIAT saura, j'en suis persuadé, préserver ses acquis et se hisser progressivement aux rangs des banques Internationales tout en consolidant son rôle de banque citoyenne au service du développement économique du pays.

Ismail mabrouk

(*) Extrait de l'allocation prononcée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2014.

PROFIL DE LA BIAT

Créée le 24 février 1976 suite à la fusion des succursales locales de la Société Marseillaise de Crédit et de la British Bank of the Middle East qui étaient à l'époque installées en Tunisie depuis des dizaines d'années, la BIAT aura marqué l'achèvement de l'opération de tunisification de l'appareil bancaire engagée au lendemain de l'indépendance.

Malgré son jeune âge, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et la première banque en Tunisie en matière de collecte de dépôts et de génération de produit net bancaire.

Elle possède un réseau de 169 agences répartis sur l'ensemble du pays et également une représentation à Tripoli -Libye.

Elle compte plus que 500 mille clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1500 banques.

Forces vives de la Banque, 2627 collaborateurs sont mobilisés au quotidien au service de la clientèle.

Désormais acteur de référence en Tunisie, la BIAT poursuit son dynamisme de développement et d'amélioration de la qualité de ses prestations tout en assurant une meilleure rentabilité, dans le but de devenir un groupe financier diversifié, solide et international.



1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Environnement économique

Au niveau international

L'économie mondiale a été soutenue tout au long de l'année 2013 par la poursuite de politiques monétaires accommodantes dans les principaux pays avancés. Toutefois, le rythme de cette reprise a été hétérogène notamment entre les pays avancés et les pays émergents où le rythme de l'activité économique a accusé un ralentissement sous l'effet de l'affaiblissement de la demande des pays développés. Ceci étant, la croissance économique mondiale est revenue de 3,1% en 2012 à 3% en 2013.

Conséquence du ralentissement de l'activité économique mondiale, le rythme de progression du volume des échanges mondiaux de biens et services s'est stabilisé en 2013 au même niveau que celui de l'année précédente, soit 2,7%.

De son côté, la situation de l'emploi n'a pas connu d'amélioration en 2013 avec un taux de chômage mondial demeurant stable au niveau de 6,0%, sachant que ce taux a légèrement augmenté dans les pays industrialisés pour passer de 8% en 2012 à 8,1% en 2013.

Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique mondiale et la décélération de la demande des pays émergents, notamment la Chine, se sont traduits par un repli des prix internationaux des produits de base.

En effet, l'indice général des prix des produits de base, élaboré par le Fonds Monétaire International (FMI), a enregistré un repli de 1,6% contre -3,2% en 2012. Cette tendance a concerné les prix des métaux (-4,2% contre -16,8%) et ceux de l'énergie (-1,8% contre 0,7%). En revanche, les cours des produits alimentaires ont augmenté de 1,1% contre une baisse de 2,4% en 2012.

La fragilité de la reprise économique dans la majorité des pays avancés conjuguée au repli des prix internationaux des produits de base s'est traduite par une détente des tensions inflationnistes, notamment, dans les pays développés, où la hausse des prix à la consommation est revenue à 1,4% contre 2,1% en 2012. Aux Etats-Unis, en particulier, le taux d'inflation a été de 1,5% contre 2,1% en 2012, et la même tendance a été observée dans la Zone Euro avec un taux de 1,4% contre 2,5% une année auparavant.

Au niveau national

La croissance de l'économie nationale s'est limitée, au cours de l'année 2013, à 2,6% contre 3,6% l'an passé sous l'effet de la baisse de la production agricole et du ralentissement de l'activité dans le secteur des services, notamment le tourisme et ce, malgré l'évolution de la production dans les industries manufacturières.

Parallèlement, le taux de chômage global a connu une baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport à l'année 2012 pour se situer à 15,3%. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est demeuré à un niveau élevé, soit 31,9% contre 33,2%.

Le taux d'inflation s'est établi à 6,1% sur l'ensemble de l'année 2013 contre 5,6% enregistré en 2012, sous l'effet surtout de la hausse des prix des produits alimentaires (8,0% contre 7,5% en 2012).



CHIFFRES CLÉS	2011	2012	2013
Croissance du PIB (à prix constants)	-1,9 %	3,6 %	2,6 %
Taux d'inflation	3,5 %	5,6 %	6,1 %
Epargne nationale (en % du PNB)	16,2 %	15,9 %	13,7 %
Déficit courant (en % du PIB)	7,3 %	8,2 %	8,4 %
Déficit du Budget (en % du PIB)	3,5 %	5,1 %	6,8 %
Croissance des exportations de biens (en %)	6,7 %	5,8 %	4,3 %
Croissance des importations de biens (en %)	5,9 %	13,3 %	3,5 %
Services de la dette / Recettes courantes (en %)	10,6 %	10,5 %	8,1 %
Recettes touristiques (en MD)	2 433	3 175	3 229
Croissance	-30,9 %	30,4 %	1,7 %
Total investissement (en MD)	14 015,6	15 273,6	15 825,0
Croissance	-9,6 %	9,0 %	3,6 %
Taux d'investissement (en % du PIB)	21,7 %	21,6 %	20,7 %
Concours à l'économie (en MD)	48 907	53 211	56 832
Croissance	13,4 %	8,8 %	6,7 %
Masse monétaire M2 (en MD)	44 669	48 287	51 640
Croissance	9,3 %	8,1 %	6,9 %

1.2 Environnement bancaire et financier

Le système bancaire

L'évolution de l'activité du système bancaire s'est caractérisée au cours de l'année 2013 par le ralentissement du rythme d'évolution des dépôts (+9,3% contre +12,5% en 2012) suite notamment à la décélération des dépôts à vue et des dépôts d'épargne.

Parallèlement, les crédits à la clientèle ont évolué à un rythme comparable à celui de l'année précédente (+8,3% contre +8,4%).

Conséquence de ces évolutions, les besoins en liquidité des banques est demeuré élevé tout au long de l'année 2013.

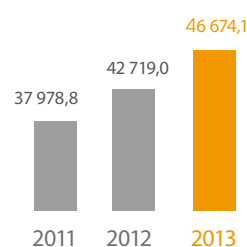
Les dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle du système bancaire ont enregistré, au 31 décembre 2013, une progression de 9,3%, s'établissant à 46 674,1MD.

Cette progression a concerné essentiellement les dépôts à terme avec une évolution de 16,9%, et à un degré moindre les dépôts à vue et l'épargne, avec des augmentations respectives de 5,1% et 6,3%.

Les parts des dépôts à vue et de l'épargne dans le total des dépôts, ont perdu respectivement 1,4 point

et 0,8 point par rapport à l'année 2012 au profit des dépôts à terme (+2,2 points).



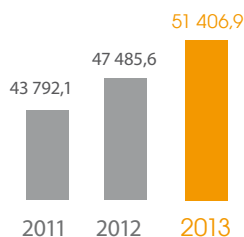
Évolution des dépôts de la clientèle (en MD)

Les crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle au niveau du système bancaire ont totalisé, au terme de l'année 2013, 51 406,9MD, en accroissement de 8,3% comparativement à l'année dernière.

Cette augmentation a concerné essentiellement les comptes débiteurs (+10,7%) et à un degré moindre le portefeuille escompte (+5,6%).

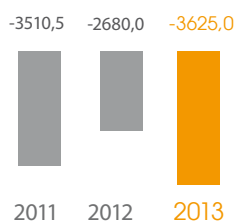
L'augmentation des crédits accordés en 2013 a bénéficié principalement aux particuliers.



Évolution des crédits à la clientèle (en MD)

Le marché monétaire

Le déficit de liquidité qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant des années 2011 et 2012 s'est poursuivi en 2013 et s'est soldé au terme de cette même année par un recours net au marché monétaire de 3 625,0MD, supérieur à celui observé au terme de l'exercice écoulé (-2 680,0MD).



Situation nette au Marché monétaire en termes de soldes (en MD)

Taux du marché

L'évolution du taux du marché a été marquée au courant de l'année 2013, d'une part, par la persistance des tensions sur la liquidité bancaire, et d'autre part par le relèvement de la BCT de son taux directeur à deux reprises au courant de la même année, soit de 25 points de base à 4% le 27 mars et de 50 points de base le 25 décembre, ce qui s'est reflété dans l'augmentation du taux moyen du marché monétaire (TMM) à 4,59% en 2013, en augmentation de 84 points de base comparativement à l'année dernière (3,75%).

Pour sa part, le taux de rémunération de l'épargne (TRE), qui s'est situé à 2,5% tout au long du premier trimestre 2013 et à 2,75% à partir du mois d'avril, a été relevé de 50 points de base pour s'établir, à compter du mois de janvier 2014 à 3,25% et ce, afin de stimuler la petite épargne.

Marché boursier

En dépit d'une conjoncture économique difficile et des tensions sécuritaires ayant provoqué le classement de la Tunisie par Standard & Poor's dans la catégorie des pays très spéculatifs, l'année 2013 a été marquée par la multiplication des nouvelles introductions en bourse. Le nombre de sociétés cotées s'est ainsi élevé à 71 unités à fin 2013 contre 59 sociétés cotées à fin 2012.

Par ailleurs, l'indice TUNINDEX a clôturé l'année 2013 à 4.381,32 points, ce qui a induit une performance annuelle négative de 4,3% contre -3,0% au titre de l'année 2012. Cette baisse a été exacerbée par la tendance des investisseurs à céder les anciens titres détenus en portefeuille afin de profiter du potentiel d'appréciation des nouvelles introductions en Bourse.

L'indice bancaire TUNBANK a également affiché un rendement négatif de 3,2% contre -13,5% au titre de l'année 2012.

Quant au volume des transactions réalisées sur la cote de la Bourse en 2013, il s'est élevé à 1.354 MD, soit une moyenne quotidienne de 6,2MD contre 8,3MD en 2012.

En ce qui concerne l'évolution des cours des valeurs cotées, la performance du marché en 2013 a été plutôt baissière avec un rendement négatif pour 48 valeurs alors que 18 autres valeurs ont réalisé une performance positive. Les rendements ont ainsi varié de -43,0% à +60,3%.

Par ailleurs, l'impact du trend baissier du marché sur la capitalisation boursière a été compensé par les nouvelles introductions réalisées. Ainsi la capitalisation boursière s'est accrue de 313 MD ou 2,3% au cours de l'année 2013 pour se situer à 14.093MD à fin décembre 2013, contre 13.780MD à fin 2012.



Grande mosquée de Sousse

2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

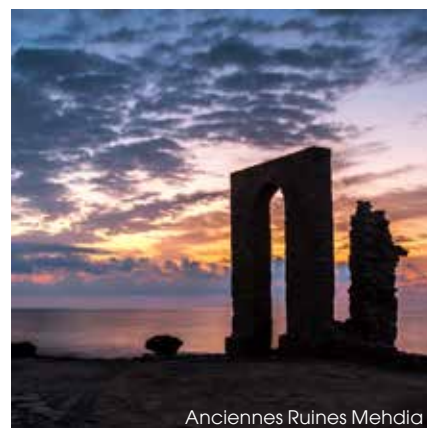
2.1 Stratégie de la Banque

La BIAT démarre en 2013, première année de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique « Horizon 2015 », une nouvelle étape de développement, avec l'ambition de maintenir sur la période 2013-2015 un rythme de croissance satisfaisant, malgré une conjoncture économique incertaine.



Ce nouveau plan s'articule autour des points suivants:

- Poursuivre la modernisation de la banque pour qu'elle devienne une référence en matière de service clients, d'efficacité opérationnelle et de rentabilité ;
- Passer d'une banque à un groupe financier ;
- Aller à l'international et saisir les opportunités de croissance dans les marchés proches ;
- Faire de la BIAT un employeur de choix.



Vision Horizon 2015

1	ENVERS NOS CLIENTS	Une Banque proche de ses clients et véritable partenaire, animée par la volonté de les servir dans leurs projets, à toutes les étapes de leur vie et de leur développement, et offrant la meilleure qualité de service
2	ENVERS NOS COLLABORATEURS	Un employeur de choix et une entreprise où il fait bon travailler pour des collaborateurs qui se distinguent par leur professionnalisme
3	ENVERS NOS ACTIONNAIRES	Une référence en matière de performances financières et opérationnelles et d'innovation, reconnue comme un leader en Tunisie développant un modèle capable d'être exporté
4	ENVERS LA TUNISIE	Un acteur responsable, conscient de son rôle dans la société et qui s'implique activement dans le développement durable du pays



Thèmes Horizon 2015

La vision Horizon 2015 se décline en 3 thèmes clés, en l'occurrence développement, optimisation et mobilisation, pour une mise en place structurée et efficace des leviers de croissance.

2.2 Faits marquants de la Banque

A côté du lancement de son nouveau plan stratégique Horizon 2015, la BIAT a poursuivi au courant de l'année 2013 et au début de l'année 2014 la réalisation de ses grands projets avec notamment :
L'extension de son réseau avec l'ouverture de dix nouveaux points de vente (Boussalem, Ouerdanine,

Regueb, Montfleury, Ras Djebel, Kalâa Kebira, Béni Khaled, Medenine, Nouvelle Medina et Route Menzel Chaker) portant le nombre de ses représentations à 169 au 31 décembre 2013 pour la plupart entièrement rénovées ;

La poursuite de la migration technologique des services centraux dans le cadre de la deuxième phase de la refonte de son système d'information ;

La poursuite du déploiement des projets efficacité commerciale et opérationnelle ;

La poursuite de la construction de la deuxième tranche du siège dont les travaux s'achèveront vers la fin de l'année 2014.

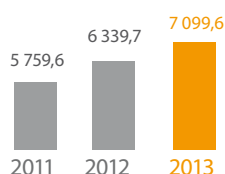
Le lancement d'un projet stratégique sur les ressources humaines qui vise notamment à améliorer et anticiper la vision du capital humain pour mieux le valoriser et l'adapter aux besoins de la banque ;

la création de la Fondation BIAT dont l'objectif est de permettre à la Banque d'être encore plus active dans le domaine du mécénat (culture, environnement, éducation, solidarité, santé,..) et de renforcer ainsi son rôle de citoyen et d'acteur social.

2.3 Activités de la Banque en 2013

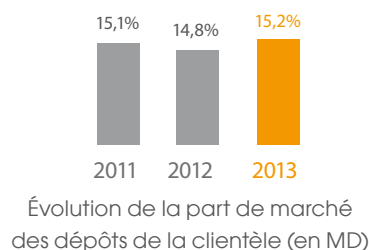
2.3.1 Les dépôts de la clientèle

A fin décembre 2013, les dépôts de la clientèle de la BIAT totalisent 7 099,6MD, en accroissement d'environ 12% par rapport à fin décembre 2012.



Évolution des Dépôts de la clientèle (en MD)

La BIAT occupe toujours le premier rang en matière de dépôts avec une part de marché de 15,2%, en augmentation de 0,4 point par rapport à 2012, en liaison avec la consolidation de la part des dépôts à vue et de l'épargne respectivement de 1,9 point et 0,1 point.

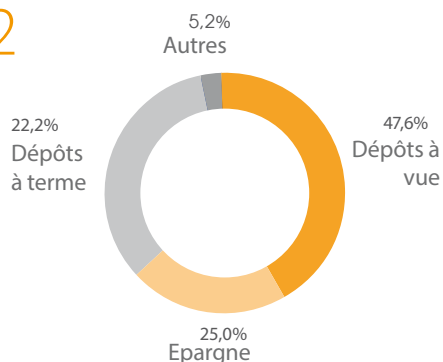


Évolution de la part de marché des dépôts de la clientèle (en MD)

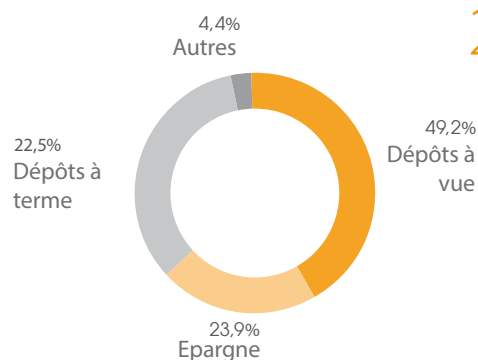
La structure des dépôts de la banque demeure parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts non ou faiblement rémunérés, représente 53,6% du total des dépôts, en amélioration de 0,8 point par rapport à 2012. La banque se place en première position pour cette catégorie de dépôts avec une part de marché de 21,2%.

Structure des dépôts de la clientèle

2012



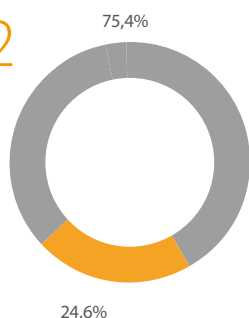
2013



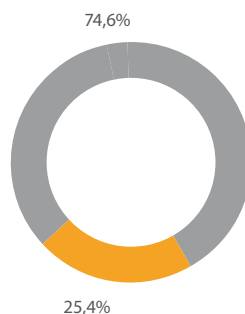
Représentant 25,4% des dépôts de clientèle, les dépôts en devises se situent au titre de l'année 2013 à 1 796,7MD, faisant de la BIAT un acteur de poids, avec une part de marché de 24,3%.

Répartition des dépôts en dinars et en devises

2012



2013



Dinars —
Devises —

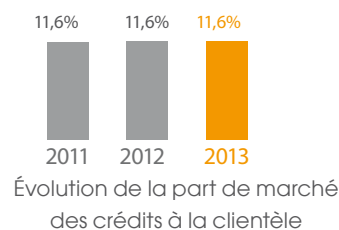
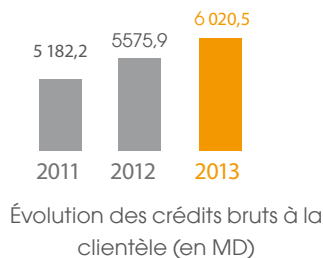
2.3.2 Les crédits bruts à la clientèle

Représentant 11,6% des crédits du système bancaire, les crédits bruts à la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2013, à 6 020,5MD, marquant une hausse de 8,0% par rapport à fin décembre 2012. Cette progression a été tirée par la hausse des crédits immobiliers (acquéreurs) de 19,3% à 1 501,9MD.

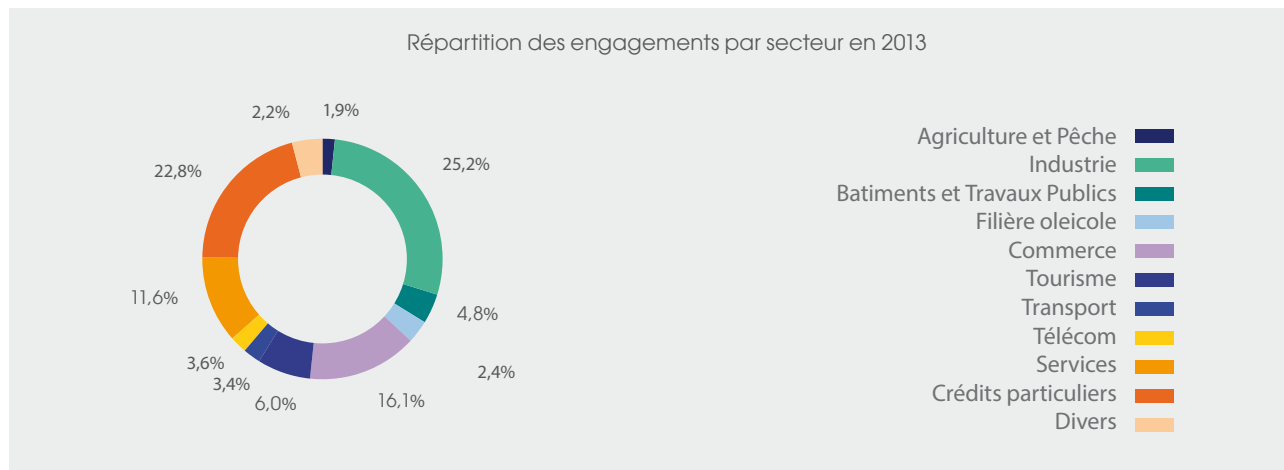
Par ailleurs, les créances douteuses augmentent de 11,3% à 582,6MD et les provisions sur crédits à la clientèle progressent de 14,6% à 470,2MD.

De leur côté, les crédits sains, atteignent 5 438,0MD, en progression de 7,6% en comparaison avec l'exercice 2012.

La répartition par secteur des crédits est dominée par l'industrie avec 25,2%, les crédits aux particuliers avec 22,8%, le commerce avec 16,1% et les services avec 11,6%.



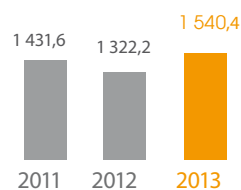
La répartition des crédits à la clientèle entre dinars et devises montre une baisse des crédits en devises de 4,1% à 355,5MD. Suite à cette baisse, la part de marché des crédits en devises se situe à 11,8%, proche de la part de marché naturelle de 11,6%.



2.3.3 Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature augmente de 16,5% à 1 540,5MD au terme de l'année 2013.

Cette croissance a concerné aussi bien les engagements en faveur d'établissements bancaires et financiers (+22,5%) que les engagements en faveur de la clientèle (+14,3%).



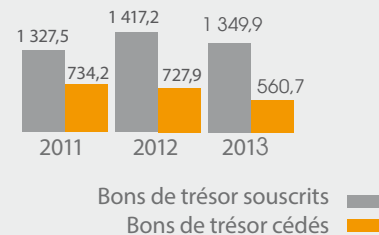
Évolution des engagements par signature (en MD)

2.3.4 Le portefeuille titres de l'Etat

La participation de la banque dans le financement du Budget de l'Etat se situe, au cours de l'année 2013 à 1349,9MD, enregistrant ainsi une baisse de 4,7% par rapport à fin décembre 2012.

La partie cédée à la clientèle recule de 23% à 560,7MD.

La part de marché de la banque dans le total portefeuille de l'Etat se situe à 16,3%, en baisse de 2,2 points par rapport à 2012.

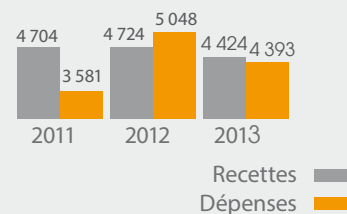


Évolution du portefeuille titres de l'État (en MD)

2.3.5 Les opérations avec l'étranger

Le volume global des opérations traitées par la BIAT avec l'étranger a été ramené à 8817MD au terme de l'année 2013, en baisse de 9,8% comparativement à l'année 2012.

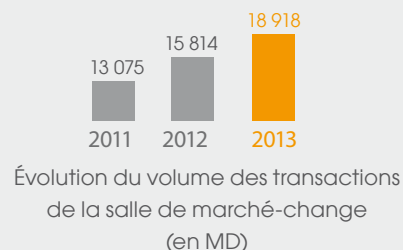
Cette baisse concerne essentiellement le volet dépenses (-13,0%) et à un degré moindre la partie recettes (-6,3%).



Évolution des opérations avec l'étranger (en MD)

2.3.6 L'activité salle de marché-change

Le volume des transactions au comptant et à terme de la salle des marchés se situe à 18 918MD en 2013, en augmentation de 19,6% comparativement à l'année 2012.



Évolution du volume des transactions de la salle de marché-change (en MD)

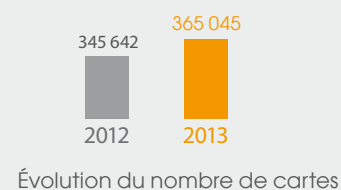
2.3.7 La conquête clients

Le fonds de commerce de la banque se développe en 2013 avec la conquête de 55 327 nouveaux clients et l'ouverture de 117 727 comptes, ce qui porte le nombre de clients à 504 560 et le nombre de comptes à 690 684.

2.3.8 La Monétique et la Banque à distance

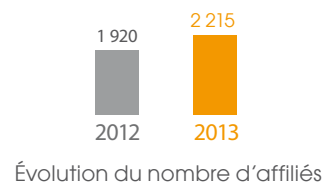
Le nombre de cartes émises atteint 365 045 unités à fin 2013, en augmentation de 5,6% par rapport au niveau enregistré à fin 2012.

La part de marché de la BIAT dans le système bancaire se situe à 15,0%.

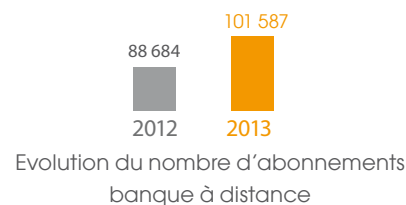


Évolution du nombre de cartes

Le nombre d'affiliés passe pour sa part de 1920 en 2012 à 2215 en 2013, portant la part de marché de la banque à 15,6%.

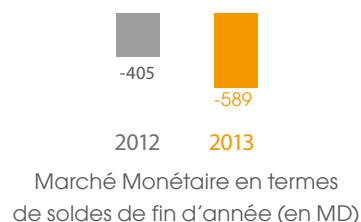


En ce qui concerne les services Banque à distance, le nombre d'abonnements s'inscrit, au terme de l'année 2013, en hausse de 17,2% à 101.587 par rapport à fin décembre 2012.



2.3.9 Le marché monétaire

La banque a clôturé l'année 2013 avec un recours net au marché monétaire de 589MD, plus important que celui observé au terme de l'exercice 2012 (-405MD).

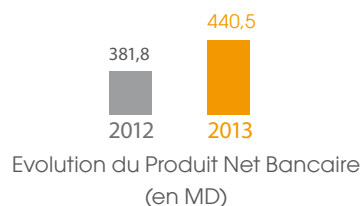


2.4 Résultats de la Banque en 2013

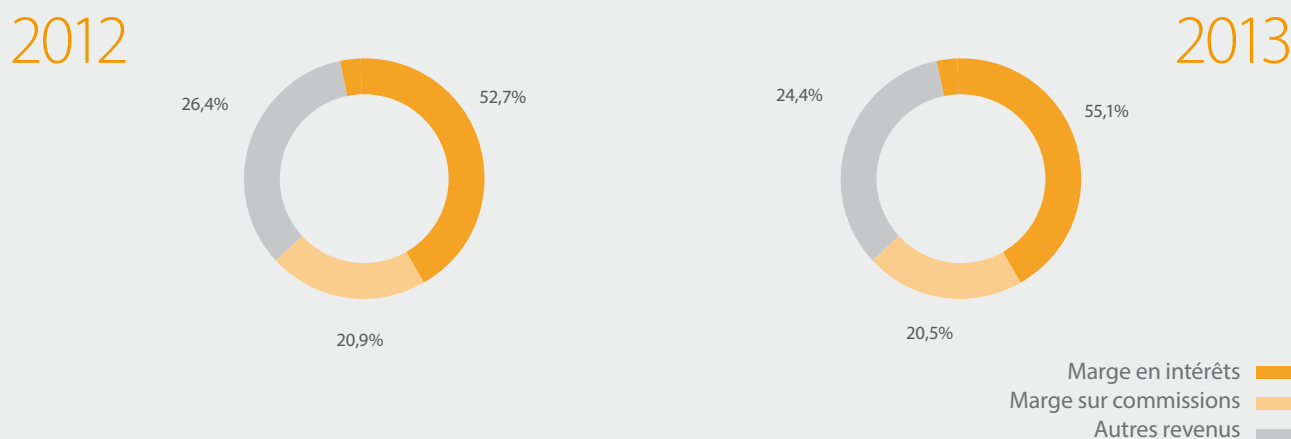
Produit Net Bancaire

Au terme de l'année 2013, le Produit Net Bancaire atteint 440,5MD, s'inscrivant en hausse de 58,7MD ou +15,4%.

Les progressions de la marge en intérêts, de la marge en commissions et des autres revenus ont été respectivement de 20,6%, 13,3% et 6,6%.



La structure du PNB est ventilée comme suit :



Marge en intérêts

Représentant 55,1% du PNB, la marge en intérêts s'accroît de 20,6% à 242,7MD.

La marge en intérêts peut être ventilée comme suit :

- Les intérêts et revenus assimilés progressent de 20,0% à 390,9MD. Cette amélioration est consécutive notamment à l'augmentation de 21,6% (+63,9MD) à 359,7MD des intérêts et revenus assimilés sur opérations avec la clientèle;
- Les intérêts encourus et charges assimilés augmentent de 19,1% à 148,2MD, suite à la progression des intérêts encourus et charges assimilés sur opérations avec la clientèle de 31,0% (+28,0MD) à 118,5MD.

Marge sur commissions

La marge sur commissions s'améliore de 13,3% (+10,7MD) pour s'établir à 90,5MD.

La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 20,5% au 31 décembre 2013.

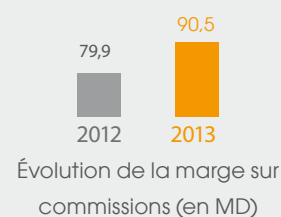
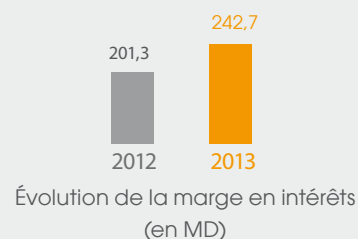
Autres Revenus

Les autres revenus augmentent de 6,6% (+6,7MD) pour se situer à 107,3MD. Cette augmentation est notamment imputable à la hausse de 23,1% à 58,4MD du gain net sur opérations de change. Ces revenus représentent 24,4% du PNB au 31 décembre 2013.

Frais d'exploitation

A l'issue de l'année 2013, les frais d'exploitation enregistrent une hausse de 5,5% s'établissant à 232,7MD. Cette évolution a été tirée par la hausse des dotations aux amortissements de 17,0% à 26,2MD et des charges générales d'exploitation de 14,5% à 50,5MD. Les frais de personnel enregistrent pour leur part une légère augmentation de 1,2% à 156,0MD.

Le coefficient d'exploitation passe de 57,8% à fin 2012 à 52,8% à fin 2013, réalisant ainsi une amélioration de 5 points.



Résultat avant Impôts et Provisions « RAIP »

Le RAIP s'inscrit en hausse de 28,8% à 212,7MD au 31/12/2013. Cette amélioration résulte de la relance du PNB (+15,4%) qui a été accompagnée d'une augmentation modérée des frais d'exploitation (+5,5%).

Résultat d'exploitation

Le Résultat d'exploitation enregistre un accroissement de 20,0% à 153,5MD.

Résultat net

Au final, le Résultat Net ressort à 107,7MD à l'issue de l'année 2013, en progression de 14,6% par rapport à l'exercice écoulé (93,9MD).

Toutefois, l'application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2013-21 du 30 Décembre 2013 portant décote de garanties pour les créances classe 4 en souffrance depuis trois ans et plus, a néanmoins nécessité un provisionnement additionnel de 35,6 MD. Ainsi et après modification comptable, le résultat net s'établit à 72,0 MD, en augmentation de 12,9 MD ou +21,9% par rapport à l'exercice écoulé.

Capitaux propres

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2013, hors Résultat Net, s'établissent à 502,4MD contre 450,7MD en 2012, soit une progression de 11,5%.

Total Bilan

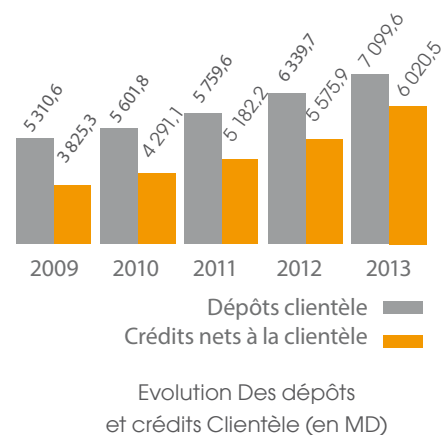
A fin décembre 2013, le total bilan totalise 8 743,4MD contre 7 882,4MD en 2012, soit un accroissement de 10,9%.



2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des cinq dernières années

2.5.1 Dépôts et Crédits Clientèle

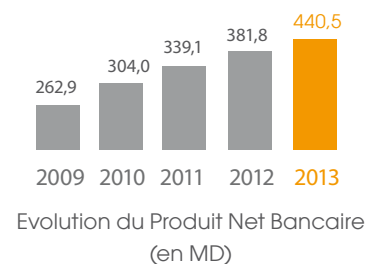
- Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 7 099,6MD à fin 2013, en augmentation moyenne de 7,5% au cours des cinq dernières années.
- Les Crédits bruts à la Clientèle s'établissent à 6 020,5MD au 31 décembre 2013, en accroissement moyen de 12,0% au cours de la même période.



Ilot chasse Bulla Regia Jandouba

2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 13,8% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 440,5MD à fin 2013.



2.5.3 Ratios

Les ratios de la banque se sont améliorés en 2013.

Ratios de structure

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux global de liquidité (Dépôts/ Crédits bruts)	138,8%	130,5%	111,1%	113,7%	117,9%

Ratios de rentabilité

	2012	2013
Résultat net / PNB	24,6%*	24,4%
Résultat net / FP (ROE)	17,2%*	17,6%
Résultat net / Actif (ROA)	1,19%*	1,23%

(*) chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2009	2010	2011	2012	2013
Dépôts / employé	2 164	2 349	2 246	2 444	2 703
Crédits bruts / employé	1 559	1 799	2 021	2 150	2 292
PNB / employé	107	127	132	147	168

Ratios réglementaires

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(En millions de dinars)

	2009	2010	2011	2012	2013
Capital	170,0	170,0	170,0	170,0	170,0
Réserves	250,3	263,6	295,7	314,4	367,2
Bénéfice de l'année	60,1	47,5	48,2	94,7	107,7
Autres capitaux propres et résultats reportés	10,5	23,6	5,3	1,1	-34,8
Capitaux propres	490,9	504,7	519,2	580,2	610,1 ⁽¹⁾

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
Actif net pondéré (en MD)	4 317,7	4 888,3	5 407,4	5 611,7	6 124,4
Total capitaux propres nets de base (en MD)	449,5	466,9	480,0	525,3	555,5 ⁽²⁾
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	10,41%	9,55%	8,90%	9,36%	9,07%
Fonds propres complémentaires (en MD)	64,2	48,8	58,2	39,2	29,9
Total fonds propres nets	513,7	515,8	538,1	564,5	585,3
Ratio de couverture des risques Global	11,90%	10,55%	9,95%	10,06%	9,56% ⁽³⁾

(2) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

(3) ratio réglementaire de 9%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1: a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013
2,7 FPN	3,0 FPN	2,8 FPN	2,8 FPN

Norme 1: b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013
1,5 FPN	1,1 FPN	1,1 FPN	0,9 FPN

Norme 2: Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013
2 clients	2 clients	0 client	0 client

Norme 3: Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 1 fois les FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013
1,3 FPN	1,2 FPN	1,1 FPN	0,9 FPN

Ratio de liquidité

2009	2010	2011	2012	2013
124,14%	106,41%	88,32%	92,11%	94,99%

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2009	2010	2011	2012	2013
Risque Brut	4 739,4	5 287,3	6 130,9	6 515,8	7 116,8
CDL	445,5	435,9	459,6	551,1	602,2
Taux de CDL	9,4%	8,2%	7,5%	8,5%	8,5%
Taux de couverture des CDL	70,3%	75,6%	74,7%	65,0%	74,3%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (Hors provisions pour risques et charges)



Temple des Eaux Zaghouan

2.5.4 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

La notation de la BIAT a été revue à la baisse par Moody's Investors à trois reprises au courant de l'année 2013, respectivement en mars, juin et novembre.

Cette nouvelle notation intervient suite à l'abaissement de la notation des obligations de la Tunisie de Ba2 à Ba3 avec perspectives négatives, reflétant principalement la baisse de la capacité du gouvernement Tunisien à soutenir les banques, ainsi que l'impact de la fragilité de l'environnement économique national sur la qualité des actifs des banques, leur rentabilité ainsi que leur capitalisation. Elle ne traduit nullement les bonnes performances réalisées par la banque durant ces dernières années, notamment en matière de dépôts, du Produit Net Bancaire et de la capitalisation boursière.

En conséquence le rating de la BIAT est désormais comme suit :

Dépôts en dinars : Ba3/NP

Dépôts en devises : B1/NP

Solidité financière : E+, stable

Perspective : Négative.

2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

Sur le plan économique, la croissance économique prévue en 2014 serait modérée (+2,8%). L'environnement général demeure caractérisé par des pressions inflationnistes. Dans ce contexte, la BIAT vise à poursuivre sa démarche équilibrée visant à soutenir les opérateurs économiques tout en veillant à une correction de certaines tendances (liquidité) et à une surveillance rapprochée des facteurs du risque.

D'autre part, et suite aux mesures de la BCT relatives au corridor de variation du taux directeur, le taux moyen du marché monétaire semble se stabiliser et l'année 2014 ne va pas bénéficier d'un effet positif conséquent en ce qui concerne l'impact de la variation du taux du marché monétaire.

Les efforts de l'année 2014 seront axés sur une amélioration de la collecte des dépôts et une évolution raisonnable de la distribution de crédits afin de maîtriser le recours au marché monétaire

Le nouveau système d'information est depuis 2013 fonctionnel au niveau des agences, ce qui représente un avantage compétitif pour la BIAT.

Par ailleurs, la banque est en phase avancée au niveau des travaux en rapport avec la deuxième phase d'implémentation de ce nouveau système (services centraux).

La banque poursuit le déploiement du plan «Horizon 2015» qui vise à consolider le leadership de la banque sur le marché tunisien et à identifier les facteurs clés de succès pour le développement futur. Des projets ont été finalisés et d'autres sont en phase de réalisation.

Les autres projets en cours vont se poursuivre en 2014 et les principales actions à effectuer vont concerner notamment :

- L'extension du réseau bancaire de la BIAT ;
- La poursuite de la réalisation de la deuxième tranche du siège social.

Parallèlement à la conduite de ces projets, les métiers poursuivront en 2014 :

- La pérennisation des acquis ;
- La poursuite des efforts de maîtrise et de contrôle des risques;
- L'optimisation des coûts et de la tarification;
- L'amélioration de la rentabilité.
- La consécration de la dimension citoyenne de la banque à travers notamment l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de la performance de la banque.

Le scénario de développement de la banque retenu pour l'année 2014 sera orienté vers une meilleure mobilisation des dépôts (particulièrement les dépôts libellés en dinars) et un pilotage adéquat de la croissance des crédits avec la consolidation de l'orientation favorisant les emplois sur les particuliers.

Un différentiel de plus de 6 points serait observé entre la collecte de dépôts et la distribution de crédits, de manière à assurer progressivement l'indépendance de la banque vis-à-vis de l'institut d'émission.

Durant l'année 2014, le PNB évoluerait toujours à deux chiffres à un rythme plus rapide que les frais d'exploitation de manière à améliorer dans la durée le coefficient d'exploitation.

Comme en 2014, la charge du risque sera maîtrisée, de manière à améliorer encore plus la génération de résultat net, ainsi que les principaux ratios de la banque.





Site archéologique de Sbeitla, vestige de l'antique Sufetula

2.7 Activités Recherche et développement

Avancement du projet Refonte du Système d'information

Après une année 2012 axée principalement sur la stabilisation du nouveau global bancaire T24 et sur le support de production, l'année 2013 a vu la BIAT accélérer les projets de refonte de son système d'information avec un rythme de livraison soutenu.

En effet, après la mise en production, fin 2011, du système T24 en agence et de l'élimination du risque technologique lié à l'ancien système CTOS, les équipes de la refonte ont orienté leurs efforts vers la mise à niveau des systèmes d'information des services centraux ainsi que le développement de nouveaux canaux de distribution pour la clientèle :

Avec un objectif constant, d'amélioration des process de production, et de migration vers des plateformes informatiques à la pointe de la technologie, la BIAT a concrétisé les projets suivants en 2013:

- Intégration des activités BFI Marché dans T24 : Ce projet a couvert les activités de la salle de marché de la BIAT ainsi que le Back-office BFI. Il a permis

d'urbaniser le système d'information relatif aux activités BFI marché et a contribué à l'optimisation des process en automatisant des tâches manuelles et en réduisant les risques opérationnels.

- Amélioration des activités BFI Titre : Ce projet a apporté des améliorations fonctionnelles importantes sur le système MEGARA titre, il a aussi intégré l'automatisation des flux entre l'application MEGARA titre et le global bancaire T24 ainsi que le système SWIFT.
- Élargissement du périmètre des fonctionnalités T24 en intégrant des modules qui étaient traités sur les grappes CTOS ou sur des applications tierces:
 - La gestion des incidents de paiements chèque ;
 - Comptabilité manuelle ;
 - Compensation monétaire nationale.

La BIAT a aussi souligné en 2013 son souci constant de faire évoluer son système d'information dans le sens du développement de la banque et de l'amélioration de la qualité du service client, et ce par :

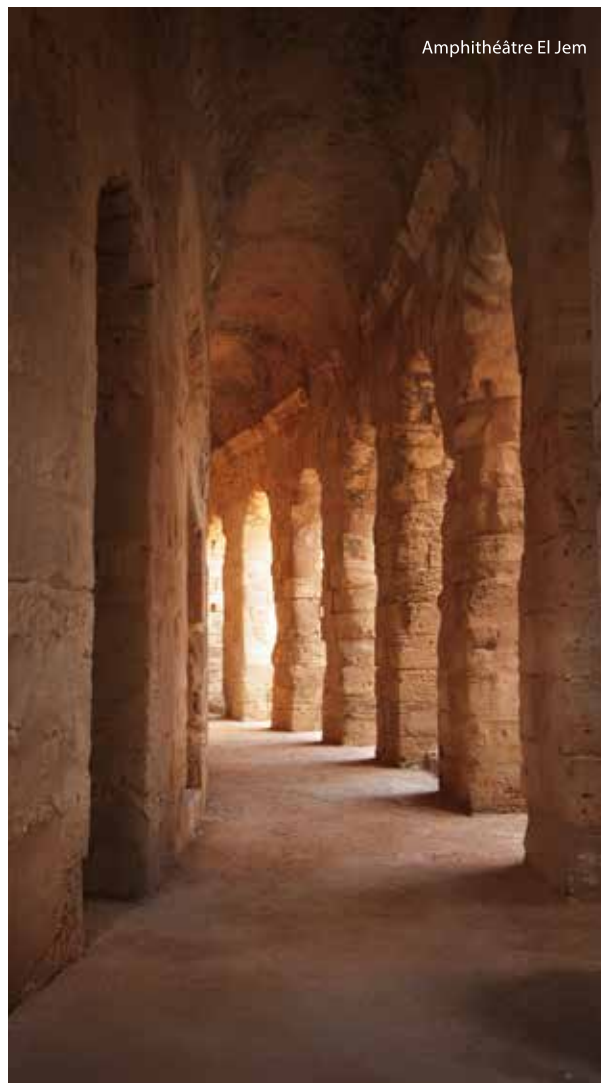
- La facilité et l'efficacité offerte par T24 pour suivre le développement du réseau d'agence de la banque et l'évolution de ces structures centrales (création de nouvelles agences, adaptations aux changements organisationnels de la banque, ...)

- Le développement de l'E-banking qui permet désormais aux clients de consulter leurs comptes en temps réel, d'éditer à distance leur extrait de compte et d'effectuer leurs opérations de virements par internet à travers un portail moderne, sécurisé et ergonomique.
- L'amélioration du time-to-market pour les nouveaux produits de la banque en proposant des modules SI paramétrables et évolutifs, nous citons l'exemple des produits engagements, les packs, les cartes, etc.

L'année 2013 a été également marquée par le démarrage de deux grands chantiers de refonte de son système d'information, et dont la mise en production est prévue à partir de 2014, à savoir :

- La mise en place sur T24 des crédits à l'immobilier et les crédits amortissables (après la mise en place en lot 1 des crédits en agence)
- Les modules T24 relatifs à l'activité de l'International (commerce extérieur, transferts, ...)

Outre la mise en place des nouveaux projets, des efforts permanents sont déployés au niveau du réseau afin de garantir une appropriation totale du nouveau système d'information par tous les utilisateurs et afin d'accompagner ces utilisateurs à une utilisation optimale de toutes les fonctionnalités offertes.



Amphithéâtre El Jem

Développement de projets organisationnels

Dans le but de garantir à notre institution les meilleures conditions d'une évolution conforme aux objectifs fixés pour les années à venir et de favoriser une meilleure synergie entre les différentes structures de la banque, plusieurs actions d'ordres organisationnels ont été engagées dont notamment :

- Création d'un comité de pilotage et de suivi des performances de la banque ;
- Mise à jour des attributions de la banque ;
- Nouveau Processus de crédits aux PME et aux Professionnels
- Aménagement des structures de la banque : Pôle banque de détail, Pôle banque commerciale, Recouvrement ;
- Modification partielle apportée à la procédure de règlement des dépenses et des avances sur les affaires juridiques et contentieuses ;
- Création d'un corps de gestionnaires de carrières.

2.8 Changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

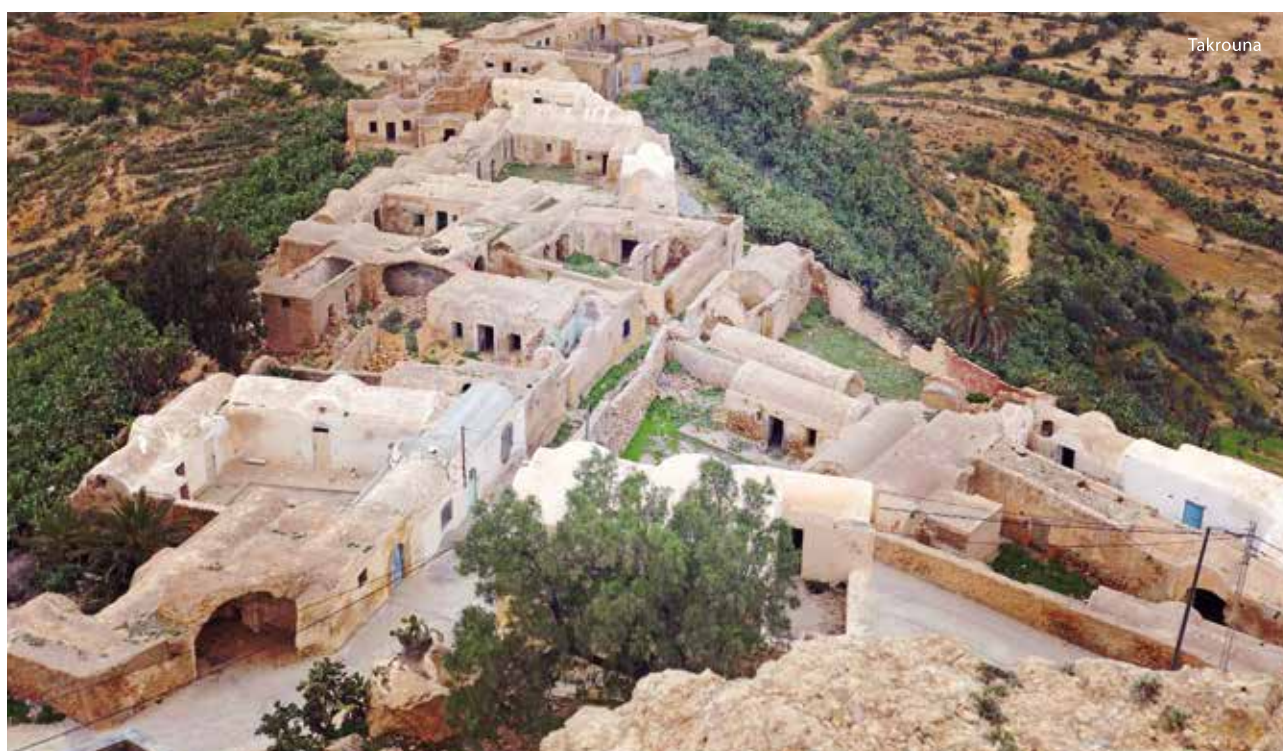
Vieux Port de Bizerte



Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DU BILAN	31/12/2012 PUBLIÉ	RETRAITEMENTS	31/12/2012 RETRAITÉ
Créances sur la clientèle	5 201 106	(35 613)	5 165 493
Total des actifs	7 918 019	(35 613)	7 882 406
Résultats Reportés	1 113	(34 850)	(33 737)
Résultat de l'exercice	94 696	(763)	93 933
Total des capitaux propres	580 232	(35 613)	544 619
Total passifs et capitaux propres	7 918 019	(35 613)	7 882 406

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	31/12/2012 PUBLIÉ	RETRAITEMENTS	31/12/2012 RETRAITÉ
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(43 798)	(763)	(44 561)
RESULTAT D'EXPLOITATION	128 651	(763)	127 888
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	94 696	(763)	93 933
Effets des modifications comptables	-	(34 850)	(34 850)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	94 696	(35 613)	59 083



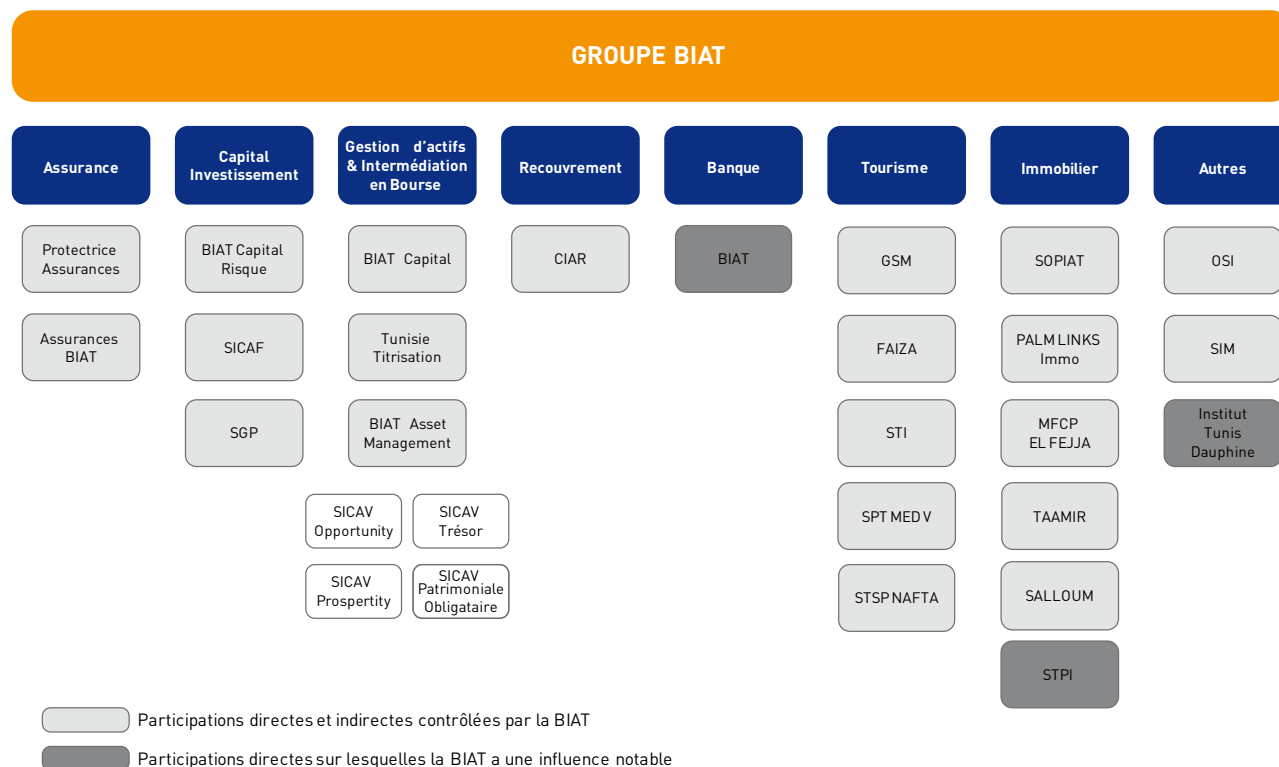


3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

3.1 Groupe BIAT

Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT. De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier. Le graphe ci-dessous montre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier.



3.1.1 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreïnienne. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie et a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations, grâce notamment à la dynamisation des activités et au développement commercial. Son capital s'élève actuellement à 10MD. En 2013, la BIAT a acheté les actions des deux principaux minoritaires pour contrôler la société à hauteur de 94%.

Assurances BIAT exerce dans diverses branches d'activité de l'assurance comme l'automobile, la maladie, le transport, l'incendie, la responsabilité civile, etc. La compagnie, forte de son adossement à la BIAT, a réussi à se positionner sur la branche Vie qui représente 30% de son chiffre d'affaires en 2013.

Par ailleurs, Assurances BIAT s'est engagée dans un processus de modernisation de son système d'information et dans l'amélioration de sa rentabilité. La compagnie a connu une stabilisation de son chiffre d'affaires en 2013 qui s'est élevé à 66 MD.

Société Protectrice Assurances

Protectrice Assurances, premier courtier en assurances sur le marché tunisien, est entrée en activité en 1986.

La société a réussi à se démarquer des autres courtiers par la qualité de ses services et de ses conseils aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. La société exerce dans diverses branches d'activité Vie et Non Vie.

Les performances de l'exercice 2013 font ressortir un chiffre d'affaires d'environ 6,8 MD.

3.1.2 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, la BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2013, après réduction de capital, à 14,1 MD.

Elle gère également pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie et pour le compte de tiers des Fonds d'un montant global au 31 Décembre 2013 de 72,3 MD dont deux Fonds Régionaux de 21 MD qui ont pour objectif de promouvoir l'emploi et de soutenir l'effort et le processus de développement, notamment dans les Gouvernorats de l'Intérieur.

La BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers, au financement en capital et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes opérant dans tous les secteurs d'activités et sur l'ensemble du territoire tunisien.

L'année 2013 a été marquée par une croissance des investissements pour atteindre un volume de 24,4 MD.

De plus, la BIAT Capital Risque a continué à déployer

des efforts importants en terme de cession et de recouvrement qui se sont traduits par des cessions de participations en 2013 de plus de 5,8 MD contre 9 MD en 2012 et un recouvrement sur des créances contentieuses de l'ordre de 0,7 MD contre 0,9 MD en 2012.

Ces résultats reflètent les efforts qui ont été déployés par le Groupe BIAT sur la période 2010-2013 pour renforcer le positionnement stratégique de la BIAT Capital Risque en tant qu'acteur majeur du capital investissement en Tunisie avec une part de 9,5% du total des investissements réalisés par l'industrie du capital investissement en Tunisie pour l'année 2013 (source : Statistiques ATIC).

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de plus de 20 MD dont principalement la SGP, la société TAAMIR et la SOPIAT. Son capital social s'élève au 31/12/2013 à 19 MD.

Société Générale de Placement « SGP »

La société est entrée en exploitation en septembre 1992. Son principal objet social est la gestion de participations financières. Son capital social au 31/12/2013 s'élève à 2,5 MD après la réalisation d'une réduction de capital par remboursement en numéraire d'un montant de 6,5 MD. Le remboursement des actionnaires a été effectué début 2013.





3.1.3 Métiers de la Gestion d'Actifs et d'Intermédiation en Bourse

BIAT Capital

Créée en 1995 dans le cadre de la loi 94-117 relative à la réforme du marché financier, « BIAT CAPITAL » est l'intermédiaire en bourse du groupe BIAT.

BIAT CAPITAL a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Au 31/12/2013, le capital social de BIAT CAPITAL est de 3 MD détenu à 100% par la BIAT.

FCP BIATCAPITAL CROISSANCE

Créé en 2012, son objet porte sur la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres et il vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à raison de 20% au Taux du Marché Monétaire et 80% à l'indice de capitalisation de la Bourse de Tunis (TUNINDEX). Au 31/12/2013, son actif net s'élève à 0,6 MD.

FCP BIATCAPITAL EQUILIBRE

Créé en 2012, son objet porte sur la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières par l'utilisation

exclusive de ses fonds propres et il vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à raison de 50% au Taux du Marché Monétaire et 50% à l'indice de capitalisation de la Bourse de Tunis (TUNINDEX). Au 31/12/2013, son actif net s'élève à 0,1 MD.

FCP BIATCAPITAL PRUDENCE

Créé en 2012, son objet porte sur la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres et il vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à raison de 70% au Taux du Marché Monétaire et 30% à l'indice de capitalisation de la Bourse de Tunis (TUNINDEX). Au 31/12/2013, son actif net s'élève à 0,46 MD.

BIAT Assets Management

Entrée en activité en Juin 2002, son objet consiste en la gestion de portefeuilles d'OPCVM ; en l'occurrence SICAV TRESOR, SICAV OPPORTUNITY, SICAV PROSPERITY et SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. La société gère également le Fonds Commun de Placement «FCP BIAT - Epargne Actions». Avec un capital de 0,5MD au 31/12/2013, la « B.A.M » gère un total actif de l'ordre de 700MD.

SICAV OPPORTUNITY

Spécialisée dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, SICAV OPPORTUNITY est gérée par la BIAT ASSET MANAGEMENT. La société a démarré son activité en 2001. Son capital au 31/12/2013 s'élève à 1,0 MD, avec un actif net de l'ordre de 1,02 MD.

SICAV TRESOR

Leader sur son marché, SICAV TRESOR est spécialisée dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Son actif géré est en permanence composé de Bons de Trésor (BTA et BTCT). Au 31/12/2013, son capital social s'élève à 614,1 MD, avec un actif net de l'ordre de 639,6 MD.

SICAV PROSPERITY

Spécialisée dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, la société a entamé son activité en 1994. Au 31/12/2013, son capital social s'élève à 1,1 MD, avec un actif net de l'ordre 1,2 MD.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est de type obligataire, gérée par la BIAT ASSET MANAGEMENT. Au 31/12/2013, son capital s'élève à 16,8 MD, avec un actif net de l'ordre de 17,4 MD.

Fonds Commun de Placement BIAT - Epargne Actions

Créé en 2006, son objet porte sur la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Au 31/12/2013 son capital est de 0,84 MD, avec un actif net de l'ordre de 0,86 MD

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital au 31/12/2013 s'élève à 0,5 MD. Elle gère les deux fonds communs de créances suivants:

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 1 »

Constitué en 2006, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires, cédées par la BIAT, en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50MD dans le cadre de cette opération.

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 2 »

Constitué en 2007, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires, cédées par la BIAT, en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50MD dans le cadre de cette opération.

3.1.4 Métiers du Recouvrement Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

Son objet social consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances au profit de tiers. Son capital est de 1 MD, détenu par la BIAT à hauteur de 100% au 31/12/2013.

Au 31/12/2013, la CIAR enregistre un Chiffre d'affaires de 2,0 MD et un Résultat net de 0,3 MD.

3.1.5 Métiers de la Banque Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »

La « BAT » est une banque d'affaires créée en 1997. Leader sur son marché, la BAT propose des services de banque d'affaires à une base de clientèle privée et publique. Ses principales activités sont centrées autour des fusions-acquisitions et la finance d'entreprise (Corporate Finance). Au 31/12/2013, son capital social est de 3,71MD.

Contrairement à l'année 2012, exceptionnellement bonne en termes de réalisations, l'année 2013 a été marquée par un niveau d'activité relativement

faible.

En 2012, la BAT a lancé l'activité de Private Equity à travers la création d'une société de gestion CAPSA Capital qui a levé en 2013 le premier fonds d'investissement de la société, à savoir le FCPR « Swing » de 10 MD.

3.1.6 Métiers du Tourisme

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. La STI est le fruit d'un partenariat entre les trois banques STB, BNA et BIAT.

La société a deux filiales à savoir la Société de Promotion Touristique Mohamed V et la Société Touristique Sahara Palace.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. A fin 2013, son capital social s'élève à 18,2 MD.

La société est propriétaire des hôtels Ibis et Novotel sur l'Avenue Mohamed V à Tunis, qui sont gérés, depuis leur ouverture en février 2012, par le Groupe ACCOR.

Depuis son entrée en exploitation, et malgré les difficultés conjoncturelles qu'a connues la Tunisie, et plus particulièrement le tourisme tunisien, les hôtels gérés par le Groupe ACCOR, ont enregistré de bonnes performances en termes d'occupation, de revenus et de RBE.

Société Touristique Sahara Palace Nafta

Créée en 2006, avec un capital de 8 MD la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle est propriétaire de l'hôtel SAHARA PALACE à Nafta, rachetée en 2006 dans le cadre

du programme national de privatisation, et non exploité depuis.

L'hôtel est situé à 2 km du centre ville de Nefta, à 20 km de l'aéroport de Tozeur, et seulement 30 km de la frontière tuniso-algérienne.

Société Golf Sousse Monastir

La société GSM a été créée en 1990, à l'initiative de l'Etat. A cette date débutent les travaux de construction et d'aménagement du parcours de golf « Palm Links », situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir. Le golf est entré en exploitation en novembre 1994. Depuis cette date, GSM exploite le parcours de golf et assure son entretien.

Le Golf dispose d'un parcours de 18 trous sur une superficie de 74 hectares, et est doté d'un club house, d'une école de golf, d'un practice, d'un magasin d'articles de golf, etc.

Le Golf, étant fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère, a pâti du contexte défavorable du secteur du tourisme tunisien.

Le capital actuel de la société est de 6,5 MD. Son chiffre d'affaires en 2013 est estimé à 0,5 MD.

Société de Promotion Touristique Salloum

Créée en 1990, avec un capital social de 4 MD, la société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, de haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha. Les études d'aménagement et techniques ont été suspendues en attendant l'approbation du plan d'aménagement de la région et la levée du périmètre d'intervention foncier au profit de l'AFH.

Société FAIZA

Créée en 1993, avec un capital de 1,28 MD, la société a pour objet la construction, l'aménagement, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement à caractère touristique. La société est actuellement en veilleuse.

3.1.7 Métiers de l'immobilier

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir Elfejja

Créée en octobre 2006, son capital social s'élève à 20 MD au 31/12/2013. La société « Mfcpole » a pour principales missions :

- L'aménagement, l'exploitation et la maintenance du Pôle de compétitivité (le Technopole de Monastir et les parcs d'activités industrielles associés à Monastir et El Fejja dans le Gouvernorat de Manouba);
- L'animation, la promotion du pôle et l'attraction des investissements ;
- L'animation d'un réseau de partenaires (industrie, recherche et développement, formation);
- L'incubation et l'encadrement des porteurs de projets technologiques ou de services au sein du pôle ainsi que leur assistance dans l'exercice de leurs activités ;
- Le développement d'une veille technologique et d'innovation;
- Le renforcement de la coopération et l'échange avec les pôles similaires, les établissements universitaires et les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale.

Au 31/12/2013, Mfcpole enregistre un Chiffre d'affaires de 6,0 MD et un Résultat net de 2,7 MD.

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la société a démarré son activité en décembre 2000. Son capital à fin 2013 est de 5 MD. Ses derniers projets, entrant dans le cadre du développement du réseau d'agences de la BIAT, sont le Kram Médical et Bizerte Médical finalisés en 2009 et 2010, respectivement. En 2013, la société a finalisé et commercialisé un projet immobilier à Sakiet Ezzit à Sfax pour les besoins de bureaux administratifs et d'agence BIAT.

Société TAAMIR

Entrée en exploitation en 1988, avec un capital au 31/12/2013 de 5,09 MD, la société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en valeur, l'administration, la location d'immeubles ou fractions d'immeubles bâtis ou non bâtis et la gestion d'immeubles.



Les Aqueducs de Carthage



Palm Links Immobilière

Palm Links Immobilière est une société anonyme de promotion immobilière créée le 3 mars 1999 au capital social de 2MD. Elle a été créée à l'initiative de GSM et de ses actionnaires afin de valoriser une partie du terrain à travers la promotion immobilière. En Avril 2003, le capital social a été réduit de 1,8 MD par restitution d'apport des actionnaires pour être ramené à 200mD. La société Palm Links Immobilière, ayant cédé la totalité des lots en sa possession, sera liquidée dès que ses problématiques administratives seront réglées.

Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels «STPI»

Créée en 2006, la société a pour objet la promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.

Au 31/12/2013, son capital social est de 4 MD. La BIAT en détient 25%.

3.1.8 Autres Métiers

Organisation et services informatiques « OSI »

Entrée en exploitation en 1987, la société est spécialisée dans la commercialisation de biens et services ayant trait à l'organisation, à la gestion et au traitement de l'information. Son capital actuel de 0,02MD.

Société d'Informatique et de Management « SIM »

La société dont l'activité était la fourniture de services informatique a été liquidée le 22 février 2014.

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009, avec un capital de 2,5MD, la société a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine. La société a réussi à délivrer les premiers diplômes de licence en Juin 2012 en assurant la qualité des enseignements et des examens imposés par Paris Dauphine. En 2013, ITD a entamé sa deuxième phase de développement après une période de démarrage lui ayant permis d'enregistrer, pour l'année universitaire 2012-2013, 155 inscriptions et un chiffre d'affaires de 1,1 MD.

3.2 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 9 498,2MD au 31/12/2013, en augmentation de 7,9% par rapport à celui de 2012 retraité.

Le Produit Net Bancaire s'inscrit en hausse de 12,6% à 483,0MD à fin 2013.

Le Résultat net avant modifications comptables enregistre une augmentation de 28,3% par rapport au chiffre retraité de 2012, pour se situer à 106,0MD à fin 2013.

Le Résultat net après modifications comptables ressort pour sa part à 79,8MD, en progression de 29,5% par rapport à celui de l'exercice précédent retraité.

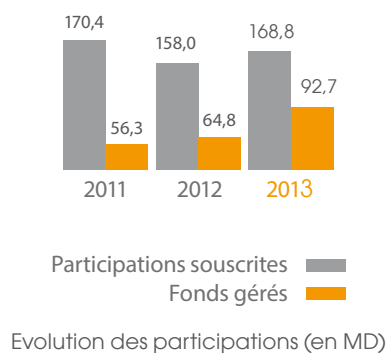
Le résultat social du groupe s'analyse entre 2013 et 2012 comme suit :

SOCIÉTÉ	RÉSULTAT SOCIAL 2013	RÉSULTAT SOCIAL 2012 RETRAITÉ	RÉSULTAT SOCIAL 2012 PUBLIÉ	VARIATION
Société Mère : BIAT	107 658	93 933*	94 696	13 725
SIM	-	-17	-17	17
OSI	-12	-9	-9	-3
TAAMIR	-25	22	22	-47
PROTECTRICE	1 693	2 006	2 006	-313
SALLOUM	-17	-19	-19	2
SGP	86	685	685	-599
SICAV PROSPERITY	33	30	30	3
FAIZA	0	0	0	0
GSM	14 619	-1 366	-1 366	15 985
BIAT CAPITAL	285	-67	-67	352
ASSURANCE BIAT	2 170	1 257	1 257	913
SICAV TRESOR	25 508	27 836	27 836	-2 328
BIAT CAPITAL RISQUE	1 185	2 115	2 115	-930
CIAR	310	335	335	-25
SOPIAT	103	-85	-85	188
SICAV OPPORTUNITY	18	16	16	2
BIAT ASSETS MANAGEMENT	455	567	567	-112
SICAF BIAT	1 769	1 675	1 675	94
PALM LINKS IMMOBILIERE	-15	-9	-9	-6
BAT	-592	422	422	-1 014
STI	-2 377	-5 381	-5 381	3 004
TUNISIE TITRISATION	-98	31	31	-129
EL FEJJA	2 712	2 720	2 720	-8
SICAV PATRIMOINE	649	501	501	148
FCC1	102	187	187	-85
STPI	275	464	464	-189
FCP	26	21	21	5
FCC2	72	-243	-243	315
STSP	-503	-942	-942	439
STPM V	-586	-4 610	-4 610	4 024
INSTITUT DAUPHINE	-216	-633	-633	462
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	-7	-	-	-7
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	-5	-	-	-5
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	20	-	-	20
TOTAL	155 295	121 442*	122 205	33 898

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

3.2 Evolution du portefeuille participations

Au terme de l'année 2013, la valeur comptable des placements financiers souscrits (participations et fonds gérés) atteint 261,4 MD, soit une augmentation de 17% par rapport à l'année 2012.





4. ACTIONNARIAT

4. ACTIONNARIAT

4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2013

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PART EN %
A/ Actionnaires étrangers	1 358 158	7,99%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
AUTRES	200 371	1,18%
B/ Actionnaires tunisiens	15 641 842	92,01%
ETAT TUNISIEN	6 652	0,04%
PERSONNES MORALES	11 336 237	66,68%
PERSONNES PHYSIQUES	4 298 953	25,29%
TOTAL	17 000 000	100%



4.1.2 Répartition des droits de vote

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 de droits de vote. Selon l'article 39 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.

4.1.3 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2013 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

- INOPLAST a cédé 25 000 actions BIAT ou 0,15% du capital ;
- MR Hachicha Mohsen a acquis 25 000 actions BIAT ou 0,15% du capital ;
- Mr. Omrane Amouri a cédé 19 978 actions BIAT ou 0,12% du capital ;
- Mr. Kamoun Habib a acquis 19 978 actions BIAT ou 0,12% du capital;
- Mr. Omrane Amouri a cédé 19 800 actions BIAT ou 0,12% du capital;
- IFICO S.A a acquis 19 800 actions BIAT ou 0,12% du capital.

4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

1/ Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/ Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs



ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/ Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/ La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après déterminés par le Conseil d'Administration.

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.





5. GOUVERNANCE

5. GOUVERNANCE

5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2013 (en application de l'article 39 de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

5.1.1 Code de gouvernance

Il détermine les orientations et les politiques générales de la banque et veille à leur mise en œuvre.

5.1.1.1 Les principes fondamentaux de gouvernance de la BIAT

La gouvernance de la BIAT se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle et de gestion des risques, et qui garantissent les équilibres fondamentaux de la banque, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Ces principes sont :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'organisation en Comités.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La responsabilité (le rendu de compte au niveau de la gestion).
- La transparence des informations comptables et financières.

5.1.1.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

5.1.1.3 La dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mai 2007 a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil ⁽¹⁾.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

(1) Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Président, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.



Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque.

A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque ⁽²⁾.

5.1.1.4 L'indépendance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration assure son fonctionnement et organise ses travaux en toute indépendance tout en évitant les conflits d'intérêt, la confusion des pouvoirs et des rôles, la complaisance, la passivité et les connivences dans les intérêts propres au détriment de l'intérêt social de la banque. Aucune influence externe ou interne ne s'exerce sur les décisions du Conseil d'administration qui sont souveraines et collégiales. L'indépendance s'entend également par la compétence et la diligence qui impactent sur la qualité des travaux, des décisions et des résolutions du Conseil.

5.1.1.5 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, la mission et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les droits et les obligations de chaque membre du Conseil. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des

activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la banque et leur capacité d'analyse.

Le Conseil comporte au moins deux membres indépendants et au plus un membre dirigeant.

Le Conseil comporte également un membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital.

Les autres membres sont des membres externes représentant les actionnaires et n'ayant pas de fonctions managériales ou salariales dans la banque.

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les actionnaires détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital ne peut être renouvelé plus de deux fois.

Le membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour la banque tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

Est qualifié de membre indépendant au sein du Conseil de la banque toute personne :

- N'ayant pas de liens avec ledit établissement au sens de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit et du code de prestation des services financiers aux non résidents ;
- Ne détenant pas une participation directe ou indirecte dans le capital de la banque ;
- N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de la banque ;
- N'ayant pas fait partie des salariés de la banque ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat

(2) Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Directeur Général, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

de membre représentant les intérêts des actionnaires dans ledit Conseil ;

- N'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes dans l'établissement.

Les missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit principalement une quadruple mission:

- il définit la stratégie de la banque ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la banque dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation ou cumul des fonctions de Président et de Directeur Général) ;
- il contrôle la gestion et s'assure de la solidité financière de la banque;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Dans ce cadre et sans que cette énumération ne soit exhaustive, le Conseil a les pouvoirs tels que définis par les statuts.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige notamment en cas de survenance d'évènements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité.

Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est adressé aux membres du Conseil dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Le procès-verbal définitif est transmis avec la convocation à la réunion suivante et approuvé lors de cette réunion.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil que désigne le Conseil.

Les prérogatives et les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la banque.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment de sa fonction de Président.

Le Président a pour mission de convoquer les réunions du Conseil, de présider ses réunions, il propose l'ordre



du jour, veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil et préside les réunions des Assemblées Générales. Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, ce dernier peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office.

Le Président du Conseil peut inviter des membres de la direction de la banque, les commissaires aux comptes ou d'autres personnes étrangères à la banque ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour à assister à tout ou partie d'une réunion du Conseil d'Administration.

Le Président s'assure que le nombre, les missions, la composition, ainsi que le fonctionnement des

Comités spécialisés requis par la réglementation en vigueur sont en permanence adaptés aux besoins de la banque et aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les rôles et les pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la banque. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées des Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées des Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux

autres Comités ou organes de la banque. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque.

Le Directeur Général a pour missions principales :

1/ la mise en œuvre des politiques et orientations stratégiques de la banque,

2/ la mise en œuvre du budget annuel de la banque, tels qu'approuvés préalablement par le Conseil d'Administration.

Il met également en place le système de contrôle interne et de maîtrise des risques arrêtés par le Conseil.

Le Conseil d'Administration délègue également au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoint.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration ratifie l'étendue des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Adjoint.

Le Conseil d'Administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les Directeurs Généraux Adjoint.

Les obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil sont dues à la banque dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de la banque au dessus de leurs intérêts propres ;
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;



Mausolee Dougga

- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles ;
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt ;
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer ;
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale ;
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil ;
- S'assurer que la banque agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil ;
- Se former en matière de finance, de fiscalité, de droit, de risque et en général à tout ce qui touche le métier de banquier ;
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président, du Directeur Général ou de tout autre organe créé par le Conseil d'Administration, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.

La banque assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant trait notamment aux opérations bancaires et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Principes généraux

Les Comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- rendre compte de leurs travaux régulièrement au

Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées ;

- informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, les membres des Comités. En cas de vacance d'un poste dans un Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

La composition de tout Comité doit obéir aux règles suivantes :

- un membre du Conseil ne peut siéger dans plus d'un Comité ;
- l'existence d'au moins trois membres et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

La composition de chaque Comité tient compte des qualifications des membres qui y siègent en rapport avec les attributions dudit Comité.

La Direction Générale est tenue de transmettre aux comités tout document ou information qu'ils jugent utile et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour accomplir leur mission. Il doit leur communiquer en particulier :

- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes ;
- les rapports des agences de notation.

Tout Comité se réunit sur convocation de son Président six fois au moins par an et chaque fois qu'il le juge utile.



Le Comité peut également faire appel à tout autre responsable interne dont la présence est jugée utile. Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du Comité.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Tout Comité doit élaborer une charte, approuvée par le Conseil, définissant ses attributions, sa composition, ses règles de fonctionnement et ses rapports avec le Conseil et les structures opérationnelles de l'établissement.

Le Comité Exécutif de Crédit (voir la charte du Comité Exécutif de Crédit).

Le Comité des Risques (voir la charte du Comité des Risques).

Le Comité Permanent d'Audit Interne (voir la charte du Comité Permanent d'Audit Interne).

L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil procède chaque année à sa propre évaluation en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Cette évaluation doit :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

5.1.1.6 Nomination et Rémunérations

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil dont un au moins est indépendant. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du Conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Le Conseil d'Administration peut accorder aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qui leur sont confiés ou pour encourager leur participation à des Comités du Conseil. Il fixe dans ce cas lesdites rémunérations et leurs modalités sur la base d'un rapport établi par les membres désignés à cet effet.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code,

concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux membres du Conseil ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de l'encadrement supérieur

Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant. Le rapport doit se référer à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

5.1.1.7 L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale des actionnaires est l'instance suprême et souveraine de gouvernance de la banque. Les actionnaires participent au déroulé de l'Assemblée et à ses travaux suivant des conditions propices à l'exercice de leurs rôles. Ainsi,

les documents comptables et financiers sont fournis aux actionnaires au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée. Le jour de l'Assemblée, les actionnaires sont libres de s'exprimer et de poser leurs questions au Conseil d'Administration et au management de la banque. Des comptes rendus sont fournis et les rapports du Conseil et des Comités spécialisés sont exposés. Les actionnaires se font représenter au Conseil d'Administration par le biais d'élection de ses membres. Le Conseil répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles : il convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée, nomme le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et les responsables de l'encadrement supérieur, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée et rend compte de son activité dans son rapport à l'Assemblée.

5.1.1.8 La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de la banque.

Le Conseil met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur la banque ;
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable ;
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement ;
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires ;

- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de la banque, en particulier le Directeur Général et le responsable du département financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

5.1.1.9 Annexes

La charte du membre du Conseil d'Administration

Art.1- Administration et intérêt social

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social de la banque.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations.

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la banque.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer

sa propre activité, existante ou à venir.

Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la banque et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme et implication

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

1. Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la banque, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.
2. Il participe aux réunions du Conseil d'Administration avec assiduité et diligence. Il s'efforce de participer à au moins un des Comités spécialisés du Conseil.
3. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires.
4. Il s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil d'Administration en toute connaissance de cause.
5. Il s'attache à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles et a le droit de demander à la banque les formations qui lui sont nécessaires pour le bon exercice de sa mission.

Art.8- Professionnalisme et efficacité

Chaque membre du Conseil d'Administration contri-

bue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

1. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci. Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du Conseil d'Administration.
2. Il s'attache, avec les autres membres du Conseil d'Administration, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans la banque les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.
3. Il s'assure que les positions adoptées par le membre du Conseil d'Administration font l'objet, sans exception, de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Art.9 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T n° 2011-06, la BIAT a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Le présent document vise à définir les règles qui doivent permettre aux membres du Conseil d'Administration de la BIAT d'éviter, dans la mesure du possible, de se trouver dans des situations de conflits d'intérêts.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la BIAT :

- identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- met en place un dispositif de déclaration et

d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de la BIAT ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

1- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction.

On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de la BIAT, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction.

L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social de la BIAT.

L'intérêt privé peut être matériel, comme par exemple l'obtention d'un gain au détriment de la BIAT, ou immatériel comme par exemple l'approbation d'une transaction qui avantage un tiers.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil, y compris les membres indépendants.

Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la banque elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit ;
- apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil ;
- réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de la BIAT.

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Dispositif de déclaration et d'approbation

Périodicité des déclarations :

Chacun des membres du Conseil d'Administration de la BIAT, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que définit dans le Code de Gouvernance de la BIAT, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Gestion des situations de conflit d'intérêts :

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de la BIAT.

Lorsque le Conseil estime que le membre du Conseil concerné est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de la BIAT, est consignée dans les procès-verbaux du Conseil ; ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses

membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

La Politique de communication financière

L'obligation de communication financière

Cette obligation concerne les informations périodiques, les informations occasionnelles ainsi que les informations privilégiées.

- les informations périodiques portent sur la publication du rapport annuel, des résultats annuels et semestriels, et des indicateurs trimestriels et ce, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- les informations occasionnelles sont celles, qui, dans le cas où elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence sensible sur le cours de l'action de la BIAT.
- les informations privilégiées concernent des projets

ou des investissements, qui, si elles étaient portées à la connaissance de la concurrence, verraient leur valeur affectée et nuiraient ainsi à la position concurrentielle de la banque.

La BIAT, dans ce cadre précis, communique des informations d'ordre général, en précisant toutefois que certaines informations n'ont pas été publiées, ainsi que les motifs de cette décision.

Les principes de la communication financière

La politique de communication financière de la BIAT a pour objectif d'assurer la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et homogènes par rapport aux précédentes publications.

Dans ce cadre, la BIAT :

- s'assure que l'information est accessible à tous au même moment et qu'elle a été diffusée de manière simultanée en Tunisie et à l'étranger et qu'elle respecte les délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- publie des informations exactes, précises et sincères ;

Thurburbo Majus Zaghouan



- contrôle, au préalable, la cohérence de l'ensemble des informations publiées et ce, quelque soit la date, le support, la nature ou les destinataires de ces publications ;
- veille à ce que l'information demeure confidentielle jusqu'à sa diffusion ;
- s'assure de la diffusion effective et intégrale des informations à caractère réglementaire dans les conditions prévues par les règlements en vigueur ;
- respecte l'obligation de diffusion de communiqué de nature financière en dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

La communication de l'information financière de la BIAT se fait dans les langues arabes et françaises ; compte tenu de l'internationalisation des marchés, certaines communications seront également faites en langue anglaise.

Le processus de validation de la communication financière

La Direction Générale est responsable des informations données aux actionnaires, aux marchés et au public en général.

Dans ce cadre, un processus de validation de ces informations est mis en place, avec l'instauration d'un Comité, présidé par le Directeur Général et composé du Responsable chargé des Finances, du Responsable chargé de la Banque de Financement et d'Investissement et du Responsable chargé de la Communication financière.

Le Comité valide également l'ensemble des supports de communication externe de la BIAT.

La gestion de la communication financière

Seuls le Directeur Général ou les membres du personnel formellement habilités sont autorisés à donner des informations aux actionnaires, aux marchés et au public en général ; ils doivent s'abstenir de donner des informations chiffrées et non encore publiques.

La BIAT peut choisir de communiquer des informations prospectives sur des événements particuliers ou sur ses performances futures ; dans ce cas précis, ces informations doivent avoir un fondement valable compte tenu des hypothèses servant à les établir.

Mahdia



Cette communication doit comporter une mise en garde indiquant les incertitudes ou les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents.

La BIAT analyse les rumeurs la concernant, et identifie leur source ; il appartient au Comité d'apprécier l'opportunité de publier un communiqué de presse confirmant ou infirmant cette rumeur, ou la nécessité de faire une communication au marché.

La période de silence

La période de silence est la période précédant immédiatement la publication des résultats, provisoires ou définitifs et pendant laquelle la BIAT s'abstient, d'une manière générale, de tout contact avec la communauté financière. Elle a pour objectif d'éviter la diffusion accidentelle, aux actionnaires, aux marchés, aux médias et au public, d'informations sur les performances, par définition sensibles.

5.1.2 Charte du Comité Permanent d'audit Interne

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration (« le Conseil ») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité Permanent d'Audit Interne (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte.

5.1.2.1 Composition

Le Comité est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil, en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2011-06 du 20 Mai 2011, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

Les membres du Comité ne peuvent siéger dans un autre Comité du Conseil tel que prévu par l'article 19 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précitée.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité.

5.1.2.2 Attributions

Le Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; dans ce cadre, il est appelé à :

- veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies ;
- analyser les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives ;
- examiner les états financiers intermédiaires et annuels de la Banque ainsi que le rapport annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil ;
- proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles ;
- examiner tout évènement ou toute opération susceptibles de nuire à la situation financière de la Banque, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes ;
- revoir tout relevé de la banque avant sa soumission aux autorités de supervision.
- contrôler et coordonner les activités des structures du Contrôle Général, ainsi que les autres organes chargés des missions de contrôle ;
- veiller à ce que les structures du Contrôle Général soient dotées de moyens humains et logistiques leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions ;

- donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable du Contrôle Général et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération ;

Le Comité peut, au cas où des circonstances particulières l'exigent, proposer au Conseil de faire diligenter par la Direction Générale des missions ou des enquêtes.

Le Président du Comité présente lors des séances du Conseil, la synthèse des travaux du Comité ainsi que les recommandations qu'il formule.

Le Comité soumet au Conseil, annuellement, son rapport d'activité.

5.1.2.3 Règles de fonctionnement

Le Comité se réunit six fois au moins par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Le Comité peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou d'une filiale du groupe BIAT dont la présence est jugée utile.

Le Contrôle Général assure le secrétariat du Comité ; à ce titre, il :

- prépare les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- gère les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- assure la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité ;

- élabore les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.2.4 Relations avec la Direction Générale et les autres structures de la banque

Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité tout document ou information utiles. Dans ce cadre, les différentes structures de la banque communiquent au Secrétariat du Comité, notamment les documents suivants :

- les rapports des missions de contrôle ainsi que le suivi des recommandations ;
- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne ;
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil pour approbation ;
- les notifications des résultats des contrôles sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports des contrôles effectués par les autorités publiques compétentes et les Commissaires aux Comptes ;
- les rapports des agences de notation ;
- les rapports mentionnés aux articles 52 et 53 de la circulaire BCT n°2006-19 relative au contrôle interne.

5.1.3 Charte du Comité Exécutif de Crédit

Conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration (« le Conseil ») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité exécutif de crédit (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente

Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.3.1 Composition

Membres

Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la gestion du crédit. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour

- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.3.2 Attributions

Le Comité exécutif de crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de la banque. A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit, dont notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le comité des risques et approuvés par le conseil
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- Les crédits accordés aux clients classés chez la banque ou chez d'autres établissements de crédit, au sens de la circulaire BCT n°91-24
- Le portefeuille des participations de la Banque.

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande. Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Il est interdit aux membres du conseil non dirigeants de prendre part aux décisions soumises au comité

exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Reporting

Un procès verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignés les avis sur les crédits examinés. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur l'activité de crédit de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité exécutif de crédit revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.3.3 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de

la Banque et les projections financières

- Les rapports des agences de notation
- Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.4 Charte du Comité des Risques

Conformément aux dispositions des articles 23 et 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration («le Conseil») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité des risques (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.4.1 Composition

Membres

Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil. Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

Les membres de la direction générale ne peuvent pas être membres du Comité des risques.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil et doit être obligatoirement un administrateur indépendant (au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 du 20 Mai 2011), jouissant d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la surveillance du risque. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.4.2 Attributions

Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Dans ce cadre, il est appelé à :

- Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel, en prenant en considération l'appétit du risque du conseil, la situation financière de la banque et sa capacité à gérer et contrôler les risques dans le cadre de cette stratégie

- Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques. Pour le risque de crédit, il s'agit des limites par contrepartie, groupe, classe de risque, secteur d'activité, région ou nature de crédit
- Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
- Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil
- Analyser l'exposition de la banque à tous les risques qu'elle encourt y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel et contrôler le respect des limites d'exposition
- Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
- Etudier les risques découlant des décisions stratégiques du Conseil
- Examiner les scénarios de stress testing et en analyser les résultats
- Approuver les plans de continuité d'activité
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération



- Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotés des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
- Proposer au conseil des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
- Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.

5.1.4.3 Règles de fonctionnement

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Reporting

Un procès verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignées entre autre les recommandations d'actions correctrices pour améliorer la maîtrise des risques de la banque. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur la gouvernance des risques au sein de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité des risques revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.4.4 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports de performance sociale et environnementale
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.5 Composition du Conseil d'Administration et fréquence de ses réunions

5.1.5.1 Composition du Conseil d'Administration actuel

Le Conseil d'Administration de la BIAT est composé actuellement de dix membres.

NOM	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT	DERNIER POSTE IMPORTANT OCCUPÉ DANS LA BIAT	FONCTION PRINCIPALE OCCUPÉE
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Président du Conseil d'Administration de la BIAT
Tahar SIOUD Membre indépendant	//		Ex - vice-Gouverneur de la BCT et ex-SEAE(*)
Karim MILAD	//		Président Directeur Général de TTS
Mohsen HACHICHA	//		Président du groupe HACHICHA
Hichem DRISS	//		Président Directeur Général de la chaîne Marhaba
Guido OTTOLENGHI Représentant d'Intesa Sanpaolo SpA	//		PDG d'une société de service en Italie
Jean MESSINESI Membre indépendant	//		Ex-directeur de banque HSBC - France
Fathi MESTIRI Représentant des petits porteurs	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2014		Ex-PDG de « BNP- Paribas EL DJAZAIR »
Mohamed Afif CHELBI Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Ex-ministre de l'industrie et de la technologie
Mehdi SETHOM Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Analyste financier auprès du « Mediterranean corporate finance »

(*) : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Le secrétariat du conseil est assuré par Monsieur Abdelfattah YAHIA, cadre de la Banque.

5.1.5.1 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration au courant de l'exercice 2013

En 2013, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions.

	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2013	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 MAI 2013	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPT. 2013	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉC. 2013
Nombre de présence	8	7	6	8

5.1.6 Composition du Comité Permanent d'Audit Interne et fréquence de ses réunions

5.1.6.1 Composition

- M. Tahar SIOUD : Président
- M. Jean MESSINESI
- M. Guido OTTOLENGHI

5.1.6.2 Fréquence des réunions

En 2013, le Comité Permanent d'Audit Interne s'est réuni six fois :

	RÉUNION DU 12 FÉV. 2012	RÉUNION DU 12 MARS 2013	RÉUNION DU 02 MAI 2013	RÉUNION DU 22 AOÛT 2013	RÉUNION DU 17 SEPT. 2013	RÉUNION DU 17 DÉC. 2013
Nombre de présence	3	2	2	2	2	2

5.1.7 Composition du Comité Exécutif de Crédit et fréquence de ses réunions

5.1.7.1 Composition

- M. Mohamed AGREBI, Président
- M. Mohsen HACHICHA
- M. Fathi MESTIRI
- M. Mehdi SETHOM

5.1.7.1 Fréquence des réunions

Le Comité Exécutif de Crédit a tenu quatre réunions en 2013 :

	RÉUNION DU 12 MARS 2013	RÉUNION DU 02 MAI 2013	RÉUNION DU 17 SEPT. 2013	RÉUNION DU 17 DÉC. 2013
Nombre de présence	3	3	3	3

5.1.8 Composition du comité des Risques

- M. Mohamed Afif CHELBI, Président
- M. Karim MILAD
- M. Hichem DRISS

Ce Comité vient d'être institué par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 23 mai 2014.

5.1.9 Organisation de l'établissement et ses lignes de métiers

La BIAT est organisée en deux pôles d'activité : Pôle Banque de détail et Pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Le réseau d'agences est structuré en 14 zones, lesquelles sont regroupées en 4 directions régionales.

5.1.10 Composition détaillée des fonds propres

	2009	2010	2011	2012	2013
Actif net pondéré (en MD)	4 317,7	4 888,3	5 407,4	5 611,7	6 124,4
Total capitaux propres nets de base (en MD)	449,5	466,9	480,0	525,3	555,5(1)
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	10,41%	9,55%	8,90%	9,36%	9,07%
Fonds propres complémentaires (en MD)	64,2	48,8	58,2	39,2	29,9
Total fonds propres nets	513,7	515,8	538,1	564,5	585,3
Ratio de couverture des risques Global	11,90%	10,55%	9,95%	10,06%	9,56%(2)

(1) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

(2) ratio réglementaire de 9%

5.1.11 Structure de l'actionnariat et droits de vote au 31/12/2013

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PART EN %
A/ Actionnaires étrangers	1 358 158	7,99%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
Autres	200 371	1,18%
B/ Actionnaires tunisiens	15 641 842	92,01%
HOLDING MAGHREB FINANCE	3 469 647	20,41%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	2 314 748	13,62%
MENINX HOLDING	1 367 982	8,05%
FINANCIERE T.T.S	661 118	3,89%
KAMOUN HABIB	568 997	3,35%
INOPLAST	510 085	3,00%
IFICO.	484 296	2,84%
KARIM MILAD	407 326	2,40%
T.T.S	390 964	2,30%
HEND FAKHFAKH	263 300	1,55%
KHALED FAKHFAKH	241 840	1,42%
MOHSEN HACHICHA	236 575	1,39%
DORRA MILAD	179 640	1,06%
MERIAM MILAD	176 270	1,04%
Autres	4 369 054	25,70%
Total	17 000 000	100,00%

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 droits de vote.

5.1.12 Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature consistant en la prise en charge des frais accessoires liés au logement ainsi que les charges patronales qui en découlent. Ces avantages qui ont été fixés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2007, s'élèvent au titre de l'exercice 2013 à un montant brut de 29 mD.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2013 à un montant brut de 1.076 mD y compris des charges patronales de 206mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2013. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2013 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 50 mD.

5.2 Direction Générale

5.2.1 Directeur Général

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 Monsieur Mohamed AGREBI a été nommé en tant que Directeur Général de la Banque en remplacement du Monsieur Slaheddine LADJIMI et ce à partir de la date de tenue de

l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 23 mai 2014 à l'issue de ladite Assemblée, a entériné cette nomination pour un mandat de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

5.2.2 Directeurs Généraux Adjoints

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2014, Messieurs Hechmi LAKRICHE et Thameur DERBEL ont été nommés en tant que Directeurs Généraux Adjoints chargés respectivement de la Banque de détail et des Ressources.

5.3. Commissaires aux comptes

Le mandat des deux commissaires aux comptes de la BIAT a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2013 pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Ces deux commissaires aux comptes sont :

ECC-MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF/PriceWaterHouse

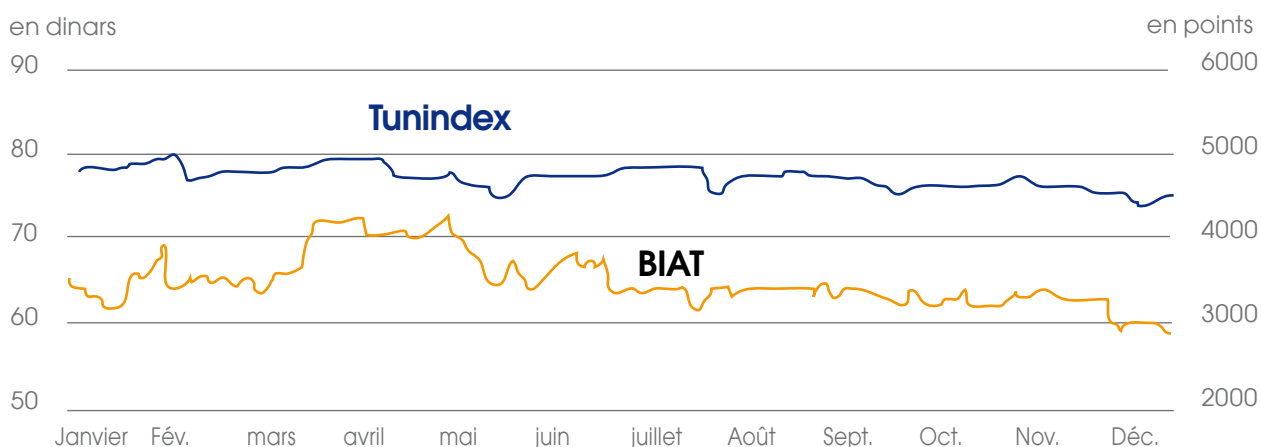




6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2013



- Le titre BIAT a clôturé l'année 2013 à 60,250 dinars.
- La BIAT a représenté à fin 2013 la troisième capitalisation boursière de la place avec 1024,250MD.
- Le nombre de titres BIAT échangés pour toute l'année 2013 s'est établi à 451 468.

ACTIONNAIRES	2011	2013
Capital social		
* En nombre d'actions	17 000 000	17 000 000
* En millions de dinars	170,0	170,0
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	77,000 / 58,500	71,290 / 60,000
Cours de clôture (en dinars)	63,010	60,250
Bénéfice après modification comptable par action (en dinars)	3,475	4,238
P.E.R	18,1	14,2
Dividende par action (en dinars)	2,500	2,500*
Capitalisation boursière (en MD)	1 071,2	1 024,3

6.2 Actions de communications financières effectuées

Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2013 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion de deux numéros de la lettre à l'actionnaire : une éditée en mai 2013 et l'autre en novembre 2013.

De même, plusieurs séances one to one ont été organisées en 2013 avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.



7. AFFECTATION DES RESULTATS

7. AFFECTATION DES RESULTATS

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Les produits nets, déduction faite de toutes les charges y compris amortissements et provisions constituent les bénéfices.

1/ Sur les bénéfices nets ainsi établis, il est d'abord prélevé :

a- toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur;

b- toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau;

c- un intérêt de 5 % du montant libéré et non amorti des actions sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur;

d- une somme de 10 % des bénéfices à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

2/ Le reliquat augmenté des reports bénéficiaires des exercices antérieurs sera affecté comme dividende supplémentaire.

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

	Capital Social	Prime d'émission	Ré-serves légales	Ré-serves ordinaires	Autres réserves				Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultats reportés après Modifications comptables	Résultat de la période	Total
					Fonds social	Rés parti (1)	Rés exo (2)	Autres capitaux						
Capitaux Propres au 31/12/2011 avant affectation	170 000	141 760	17 000	45 408	51 990	9 319	30 172	44	22	5 257		5 257	48 197	519 169
Affectation AGO du 29/06/2012					4 820		13 522			-4 144		-4 144	-14 197	
Dividendes													-34 000	-34 000
Transfert des Réserves				3 171		-3 171								
Capitaux Propres au 31/12/2011 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	48 579	56 810	6 148	43 693	44	22	1 113		1 113		485 169
Capitaux Propres au 31/12/2012 avant affectation	170 000	141 760	17 000	48 579	57 228	6 148	43 693		15	1 113		1 113	94 696	580 232
Affectation AGO du 21/06/2013				13 000	9 470		30 005			-279		-279	-52 196	
Dividendes													-42 500	-42 500
Transfert des Réserves				1 247		-1 247								
Capitaux Propres au 31/12/2012 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	62 826	66 698	4 901	73 698	-	15	834		834		537 732
Capitaux Propres au 31/12/2013 avant affectation	170 000	141 760	17 000	62 826	67 030	4 901	73 698		9	834	-35 613	-34 779	107 658	610 103
Modification comptable											35 613	35 613	-35 613	
Affectation AGO du 23/05/2014					7 205		22 565			-225		-225	-29 545	
Dividendes													-42 500	-42 500
Transfert des Réserves				3 211		-3 211								
Capitaux Propres au 31/12/2013 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	66 037	74 235	1 690	96 263		9	609		609		567 603

1 : Réserves pour plus values sur cession de titres de participation

2 : Réserves pour réinvestissements exonérés





8. CONTRÔLE DES COMPTES

8. CONTRÔLE DES COMPTES

8.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne sur l'exercice 2013

En 2008, le Conseil d'Administration de la BIAT, conformément à la réglementation en vigueur, a institué un Comité Permanent d'Audit Interne, placé sous son autorité.

Ce Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; il a pour principales missions :

- de veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- d'examiner les états financiers avant leur présentation au Conseil ;
- de contrôler et de coordonner les activités des structures relevant du Contrôle Général.

Les réunions du Comité se sont déroulées avec la participation de M. le Contrôleur Général et de M. le responsable de la Direction de l'Audit, structure chargée d'en assurer le secrétariat.

Le Comité s'est réuni à six reprises durant l'exercice 2013.

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2012, ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2013, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes ; à cette occasion, le responsable du Département Finance et Comptabilité a présenté un rapport sur les résultats de la banque ; les membres du Comité ont enregistré avec satisfaction que la BIAT arrivait en tête des banques de la place en matière de PNB et de marché des changes. Le comité s'est par ailleurs intéressé au litige opposant la banque à

l'administration fiscale qui a fait l'objet d'un projet d'arrangement en Mai 2013.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 et de l'article 20 du code des sociétés commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité de la banque de l'année 2012.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a examiné plusieurs rapports traitant de la mesure et de la surveillance du risque de crédit, du risque de règlement et de marché, du risque opérationnel ainsi que du risque de taux et de liquidité.

Le Comité a par ailleurs validé une étude menée par la Direction de l'Audit portant sur les mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des bureaux de représentation à l'étranger; Il a également pris connaissance d'un rapport sur l'évaluation, la mesure et le suivi de la sécurité des moyens de paiement émis ou gérés.

En outre, le Comité a examiné trois rapports portant sur les nouvelles notations de la BIAT par Moody's (dégradations successives durant l'année 2013) :

- La dégradation subite en Mars a touché cinq banques tunisiennes. La notation de la BIAT fut la moins affectée par cette révision.
- En Juin, Moody's a revu à la baisse la notation de cinq banques Tunisiennes dont la BIAT.
- En Novembre, la notation de la BIAT a été revue encore une fois à la baisse.

La BIAT est désormais classée comme suit :



- Dépôts en dinars : Ba3/NP
- Dépôts en devises : B1/NP
- Solidité financière : E+, stable
- Perspective : Négative.

Le Comité a noté que cette notation intervient suite à l'abaissement de la notation des obligations de la Tunisie de Ba2 à Ba3 avec perspectives négatives, reflétant principalement la baisse de la capacité du gouvernement Tunisien à soutenir les banques, ainsi que l'impact de la fragilité de l'environnement économique national sur la qualité des actifs des banques, leur rentabilité ainsi que leur capitalisation. Elle ne traduit nullement les bonnes performances réalisées par la banque durant ces dernières années, notamment en matière de dépôts et du produit net bancaire (1^{er} rang dans le secteur), du résultat net et de la

capitalisation boursière (2^{ème} dans le secteur).

Les membres du Comité ont pris connaissance des caractéristiques du plan de continuité d'activité, des étapes déjà réalisées et des actions à programmer.

Le Comité a évalué le système de contrôle interne; dans ce cadre il a examiné les rapports d'activité des structures dépendant du Contrôle Général; en étudiant les résultats de leurs travaux, et plus particulièrement les dysfonctionnements relevés. Dans ce cadre, le Comité a examiné et approuvé le programme des missions des structures relevant du Contrôle Général.

Le Comité s'est également intéressé à l'état d'avancement de la mise en place des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes dans leur Lettre de Direction de



Mausolee Dougga

l'exercice 2012 et a apprécié les efforts déployés par les services de la banque pour la régularisation des insuffisances relevées, ce qui a permis de réduire sensiblement leur nombre qui est passé de 77 en 2011 à 61.

Le comité a examiné un document présenté par les commissaires aux comptes sur l'état de l'art en matière de surveillance de la stratégie et des risques (Strategy and Risk Management).

Le Comité a également arrêté son calendrier des réunions pour l'année 2014 qui prévoit la tenue de six réunions, conformément à sa Charte ainsi qu'aux dispositions de la Circulaire BCT relative aux règles de bonne gouvernance.

8.2 Examen des comptes financiers à fin décembre 2013:

Les états financiers définitifs relatif à l'exercice 2013 ont été examinés et validés en présence des Commissaires aux Comptes par le Comité Permanent d'Audit Interne du 23 avril 2014.



9. BILAN SOCIAL

9.1 Lancement d'un Projet Stratégique Ressources Humaines

En 2013, la banque a lancé un projet stratégique sur les ressources humaines qui s'articule autour des quatre principaux objectifs suivants :

- Améliorer et anticiper la vision du capital humain pour mieux le valoriser et l'adapter aux besoins de la banque ;
- Apporter aux collaborateurs de la visibilité en termes de gestion de carrière ;
- Préparer l'évolution de la banque en termes de relève et de lancement de nouvelles activités ;
- Positionner le manager en tant que pilote du changement.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs groupes de travail représentant tous les corps de métiers et niveaux hiérarchiques et managériaux ont été constitués et ont abouti à ce stade à doter la banque d'une Politique formalisée de Capital Humain (PCH) qui constitue un cadre général de référence à tout le personnel pour une plus grande transparence des règles et pratiques en matière de Management des Ressources Humaines dans le respect de nos valeurs de professionnalisme, d'orientation client de qualité et d'éthique. La Politique du Capital Humain repose sur trois principes directeurs :

Ce sont les collaborateurs de la BIAT qui font son succès :

Les compétences mises en œuvre par ses collaborateurs assurent à la banque ses résultats et son positionnement d'aujourd'hui et de demain. Ce succès doit bénéficier aux collaborateurs, aux clients et aux actionnaires :

C'est la performance, collective et individuelle, qui porte les ambitions de la banque en matière de croissance et de positionnement dans son secteur. A ce titre, l'évaluation est placée au centre de tous les dispositifs de gestion des ressources humaines.

La culture du dialogue et du partage est une condition de succès à travers l'entretien d'échanges

constructifs et transparents avec les partenaires sociaux.

D'autres dispositifs sont en train d'être mis en place tels que les plans de carrière qui donnent une visibilité aux collaborateurs sur les perspectives d'évolution et de mobilité.

Enfin, les managers sont placés au cœur du changement avec l'élaboration d'une charte managériale (en cours) définissant les rôles essentiels qui doivent être assumés afin de promouvoir la culture d'entreprise au service du client. Des coaching appropriés sont planifiés à cet effet.

9.2 Indicateurs RH

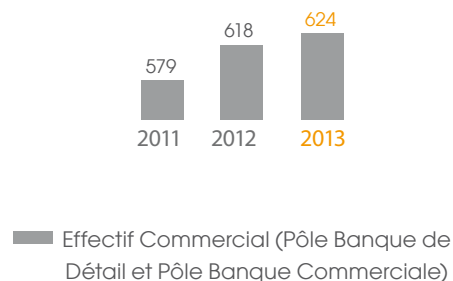
9.1.2 Evolution des effectifs

Au 31/12/2013, la BIAT compte 2627 personnes contre 2594 au 31/12/2012, soit une progression nette de +1,3% malgré le recrutement de 114 personnes dans le cadre de l'accompagnement du développement du réseau d'agences et de la poursuite de la mise en place de sa politique commerciale de proximité (attribution des portefeuilles clientèle à des chargés dédiés).



Sur la période 2011-2013, l'effectif commercial a augmenté de 45 personnes (+7,8%) en passant de 579 personnes en 2011 à 624 personnes en 2013 (représente 23,7% de l'effectif). Toutefois, bien que 90% des nouvelles recrues ont été affectées au Réseau Commercial, le ratio de productivité (Effectif / Agence) reste supérieur à la moyenne du secteur malgré son amélioration constante (15.5 personnes en 2013 contre 17.3 en 2011 et 20 en 2008). Le passage au nouveau système d'information devrait apporter progressivement sa contribution dans les prochaines années.

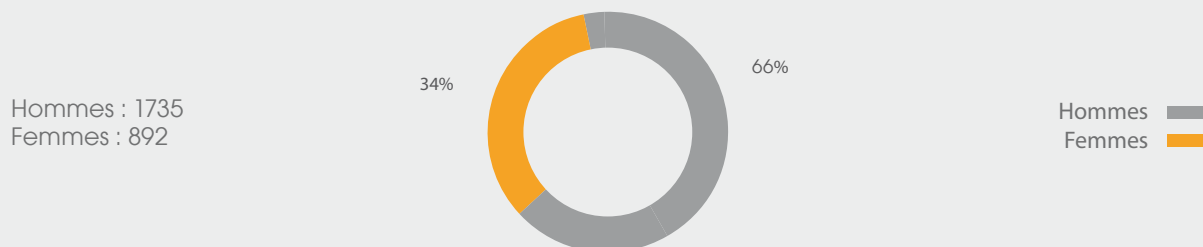
Evolution de l'effectif commercial



La structure de l'effectif entre le siège et le réseau ne cesse d'évoluer en faveur du réseau qui représente 53% (contre 50% en 2011) de l'effectif total de la banque.

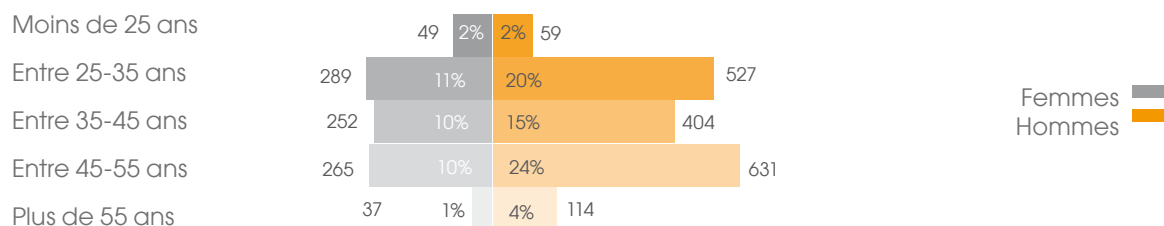
Physionomie des effectifs

En 2013, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de 66% et 34% (contre 67% et 33% en 2012)

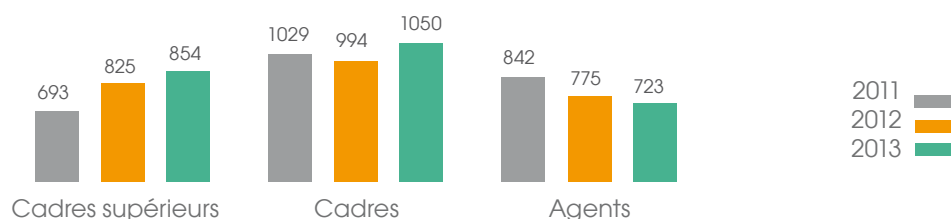


- L'âge moyen est de 41 ans en 2013.
- L'ancienneté moyenne est de 15 ans en 2013.

Pyramide des âges en 2013



Taux d'Encadrement 2011-2013



Le taux d'encadrement a progressé de +10,6 points passant de 1722 à 1904 cadres et cadres supérieurs sur la période 2011-2013 marquant la mutation qualitative de l'effectif en ligne avec une politique commerciale de proximité.

Départs

Le nombre total de départs des salariés s'est élevé à 104 en 2013 (contre 123 en 2012). Les principaux motifs de départs se focalisent autour des départs à la retraite anticipée (33, soit environ 31%), et à la retraite normale (32, soit environ 30%). Le turn-over global s'élève à 4 %, en 2013, contre 4.7% en 2012. Ce taux varie selon les pôles d'activités et les zones géographiques.

Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2013, 1471 étudiants de différentes disciplines (Ingénierie, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages d'initiation ou de perfectionnement (68%) ainsi que pour des projets de fin d'études (32%).

En outre, les stagiaires représentent un vivier de recrutement des meilleurs talents. A ce titre, des conventions de partenariat ont été signées, entre la BIAT et des centres de formation professionnelle pour assurer l'encadrement des meilleurs étudiants spécialisés dans le domaine bancaire.

	2012			2013		
	RÉSEAU	SERVICES CENTRAUX	TOTAL	RÉSEAU	SERVICES CENTRAUX	TOTAL
Projets de Fin d'études	208	236	444	242	225	467
Stages d'initiation/perfectionnement	654	427	1081	588	416	1004
TOTAL	862	663	1525	830	641	1471

Evaluation

L'évaluation annuelle est l'un des enjeux importants dans la gestion des ressources humaines à la BIAT. C'est un outil de gestion individuelle et collective qui, à travers le résultat d'évaluation des compétences et des performances, sert comme critère de promotion et permet d'identifier les souhaits d'évolution de carrière et de mobilité des collaborateurs.

En 2013, un nouveau système d'évaluation basé sur les fixations des objectifs a été élaboré dans le cadre du projet RH. Pour accompagner les managers sur ce nouveau système d'évaluation, nous avons préparé une procédure d'entretien annuel d'évaluation, un guide d'entretien et un support de fixation des objectifs. Cette action a été appuyée par des sessions de formation pour les évaluateurs et des campagnes de sensibilisation pour les évalués afin d'appréhender l'application de ce nouveau système.

Le nouveau système d'évaluation a été appliqué à une population pilote de 400 collaborateurs pour l'exercice de l'année 2013 et qui sera généralisé pour tout l'effectif de la banque en 2014.

En 2013, 1801 collaborateurs (68%) ont été évalués par leurs chefs hiérarchiques : 1712 soit par les compétences et 89 par les contrats de performance contre (59%) de collaborateurs évalués en 2012.

Promotion

En 2013, la promotion conventionnelle de grade a enregistré un taux de 87% contre 89% en 2012. En effet, des nouveaux critères de promotion ont été pris en compte pour cette année afin de rationaliser les décisions.

Nominations & Mouvements de responsables de Points de Vente

Dans le cadre de développement du réseau de point de vente, 15 Responsables de point de vente sont récemment nommés. Par ailleurs, et en application du principe de rotation dans les points de vente (afin de ne pas dépasser une durée maximale de 5 ans dans le même point de vente), 18 Responsables ont changé d'agences. Suite à ces nouvelles nominations et mouvements de RPV, le taux de Turn Over s'est élevé à 19,5% (contre 12% en 2011).



Uthina amphitheatre Oudna Ben Arous

	2011	2012	2013	TOTAL
Mouvements	5	45	18	68
Nouveaux Responsables d'Agences	13	27	15	55
Total	18	72	33	123
Nombre d'Agences	148	159	169	
Turn Over %	12%	42%	19,5%	

Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté dans un souci de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours

professionnel des collaborateurs. Depuis 2011, la mobilité des collaborateurs à la BIAT est facilitée par un accès dédié aux opportunités internes via la Bourse Interne d'Emploi. En 2013, 231 collaborateurs ont changé de poste contre 271 en 2011.

	2011	2012	2013
Centraux-Centraux	91	243	46
Centraux-Réseau	28	29	7
Réseau-Réseau	143	217	159
Réseau-Centraux	9	12	19
Total	271	501	231
Turn Over %	10,6%	19,3%	8,8%

Au cours des trois dernières années, la mobilité a touché toutes les entités de la banque avec un taux de mobilité moyenne (mobilité moyenne /effectif moyen) avoisinant 13%. Ce taux tendra à s'améliorer à partir de la prochaine année dans le cadre de la mise en œuvre des parcours de carrière par métiers afin de développer davantage la mobilité fonctionnelle et assurer la relève.

9.3 Centre de Développement des Compétences

Le CDC, certifié ISO 9001 depuis 2010, accompagne la stratégie de la banque en développant son capital compétences, ce qui se traduit par les missions suivantes:

- La formation des Nouvelles Recrues
- La gestion du Campus BIAT (formations certifiantes et diplômantes)
- La mise en place du Plan de Formation Agence
- L'enrichissement des thèmes de formation managériale (Entretien Annuel d'Évaluation et manager coach), comportementale et métiers
- La conception de formations en partenariat avec divers organismes tels que le CFPB, l'ABF, l'Université Paris Dauphine Tunis...
- Le lancement d'une nouvelle activité « capitalisation des connaissances »
- L'accompagnement du plan Stratégique Horizon 2015
- Le développement des nouvelles activités à travers la formation
- La contribution à la réussite du plan conduite de changement du projet T24 (nouveau système d'information).

Les principaux indicateurs de la formation

Budget 2013 (en mD)	2 426
Taux de réalisation budgétaire	96%
Nombre de salarié formés	1531
Dépenses formation sur masse salariale	2%
Salariés formés sur effectif total	58%
Dépenses formation par salarié formé (en dinars)	1528
Moyenne d'heures de formation par salarié formé	13



10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

10.1 Environnement du Contrôle Interne

10.1.1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne à la BIAT est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les deux premiers niveaux de contrôle sont assurés concrètement par les opérationnels eux mêmes, les responsables hiérarchiques et les unités opérationnelles indépendantes. Le troisième niveau est du ressort des entités relevant du Contrôle Général et est exercé aussi bien de manière permanente que périodique.

Le premier niveau de contrôle :

Le premier niveau du Contrôle est du ressort des opérationnels qui assurent, dans le cadre de leurs activités, une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent se traduisant par des autocontrôles, ainsi que des contrôles croisés et hiérarchiques. Les opérationnels disposent aussi de systèmes et d'outils informatiques qui assurent des contrôles automatiques et génèrent des états d'alerte, de conformité et de reporting.

Le deuxième niveau de contrôle :

Le deuxième niveau du Contrôle Permanent relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième

niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques de la banque (crédit, marché, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (comité permanent d'audit interne, comité exécutif de crédit).

Le troisième niveau de contrôle :

Le troisième niveau de contrôle est assuré par des structures indépendantes relevant du Département du Contrôle Général. Leur intervention se fait suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité de Contrôle (Direction Générale) et par le Comité Permanent d'Audit Interne (Conseil d'Administration).

Ce niveau de contrôle est scindé en deux dispositifs distincts, à savoir :

Le Contrôle Permanent : Il est assuré par la Direction du Contrôle Permanent et la Direction Conformité et Lutte Anti-blanchiment.

Le Contrôle Permanent a notamment pour but de détecter de manière précoce les risques encourus, d'assurer de manière continue des contrôles distants et sur sites par le biais d'équipes dédiées et de fournir un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés, la qualité des contrôles exercés et les actions d'amélioration à réaliser.

Le Contrôle Périodique : assuré par la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit.

10.1.2 Organisation de l'Audit

L'Audit vise principalement à garantir le respect des textes juridiques et réglementaires, à renforcer le dispositif de contrôle existant en appréciant les autres niveaux de contrôle et à améliorer l'organisation générale et l'efficacité des procédures et des



contrôles, en présentant des recommandations permettant de remédier aux insuffisances décelées. Ses travaux couvrent aussi bien les agences et services de la banque, que les filiales qu'elle contrôle de façon exclusive. Les modalités d'intervention de la Direction de l'Audit sont régies par une Charte d'Audit qui définit les rôles et les missions des différentes unités ou acteurs de la banque en matière de contrôle et d'audit, ainsi que les règles et les principes à suivre par les auditeurs et les audités, notamment dans les rapports qu'ils entretiennent pour remplir les missions qui leurs sont dévolues.

Le programme de travail de la Direction de l'Audit est arrêté annuellement et soumis pour approbation à la Direction Générale (Comité de Contrôle) et au Comité Permanent d'Audit Interne. Les résultats de ses travaux sont communiqués périodiquement à ces deux instances.

Conformément aux exigences de la Circulaire de la BCT n° 2011-06 en matière de bonne gouvernance,

une nouvelle charte du Comité Permanent d'Audit Interne a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque. Ainsi, le Comité a vu ses attributions modifiées conformément à la Circulaire, et le nombre de ses réunions passer de quatre à six annuellement.

L'année 2013 a connu la mise en place de nouvelles applications informatiques du nouveau système d'information T24, après la mise en place du Lot 1 au niveau des agences.

Ce système permet d'intégrer un ensemble de contrôles automatisés lors de l'exécution des opérations. Il a institué des notions de « validation » ou « autorisation » par des personnes habilitées distinctes de celles ayant initié les opérations, ce qui permet de répondre parfaitement aux exigences d'un système de contrôle interne performant en assurant une séparation entre les fonctions incompatibles d'exécution, d'enregistrement et de contrôle.

Aussi, les modalités d'intervention des structures de contrôle de troisième niveau se sont adaptées au nouveau système, pour tenir compte du nouvel environnement créé par T24, par la mise en place de nouveaux contrôles, la suppression de contrôles devenus sans objet ainsi que l'exploitation de la richesse de la piste d'audit offerte par T24.

10.1.3 Actions entreprises en matière de conformité et de lutte anti-blanchiment

Durant l'exercice 2013, le périmètre d'actions a couvert principalement les deux domaines suivants :

- la conformité réglementaire ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La Conformité Réglementaire

La prévention et le conseil ont concerné :

- La validation des procédures relatives à T24 ;
- L'identification des risques potentiels de non-conformité et participation aux aménagements nécessaires pour la mise en œuvre de projets

de nouveaux produits, services ou activités (interventions en réunions, en comité ou à l'occasion de mission ponctuelle) ;

- La participation au groupe de travail interbancaire sur les modalités d'application de la loi fiscale américaine FATCA ;
- La mission sur la conformité des procédures d'ouverture de comptes des Ministères ;
- L'étude sur le sort des avoirs nantis frappés de saisies arrêts ;
- La mission sur la conformité à la réglementation de change des conditions d'ouvertures des comptes des clients non-résidents ;
- La gestion des demandes d'informations des correspondants ;
- La gestion des demandes d'informations de la CTAF et des autorités judiciaires.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le dispositif informatique de filtrage comprend :

- Le déploiement de l'outil de filtrage des listes PPE au niveau de l'ensemble du réseau ;



Temple de Junon Caelestis Dougga

- La diffusion de la note de service n° : 2013-01 du 17 Mai 2013 relative à la mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard des personnes politiquement exposées (PPE) ;
- Le renforcement de notre dispositif par la commande d'un logiciel de profilage de notre portefeuille de clientèle ;
- La gestion du dispositif LAB à travers :
 - L'assistance et soutien aux points de vente et aux services opérationnels, notamment en ce qui concerne nos règles de vigilance, de connaissance des clients et d'analyse de leurs transactions ;
 - La gestion des déclarations internes de soupçon et déclaration à la CTAF des opérations jugées suspectes ou inhabituelles par le Comité d'Examen des Opérations Suspectes.

La Direction de la Conformité a un devoir de formation sur tous les sujets de sa compétence :

- Les modules suivants ont été inclus en 2013 au programme d'intégration des nouvelles recrues : esprit d'appartenance et culture d'entreprise, déontologie, dispositif interne de lutte anti-blanchiment ;
- Une formation actualisée est régulièrement dispensée au personnel du réseau et à celui des services opérationnels en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

10.2 Gestion des risques

Rattaché à la direction générale et indépendant des pôles métier, le département risques est en charge de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnel.

En 2013, et dans le cadre du plan stratégique Horizon 2015, le projet « Stratégie des risques » a été mené pour définir l'appétit pour le risque de la banque, afin de la conforter dans ses ambitions de croissance, en tenant compte de l'équilibre souhaité entre risque et rentabilité et de son environnement interne et externe.

En effet, l'appétit pour le risque prend en compte les objectifs stratégiques de la banque, les exigences

des différentes parties prenantes (actionnaires, régulateurs, clients, créanciers, agences de notation...), les valeurs de l'entreprise et sa capacité de prise de risque et définit le niveau de variation acceptable autour des objectifs définis ou de risques spécifiques.

Pour la BIAT, plusieurs dimensions ont été retenues pour refléter ces exigences dans sa déclaration d'appétit pour le risque, dont notamment la rentabilité, la solvabilité, la liquidité, le risque de crédit, la volatilité des revenus mais aussi le respect de l'éthique et de la réglementation.

La calibration de certaines dimensions nécessite la définition et l'application de scénarios de stress. Pour ce faire, un cadre de stress testing a été développé avec l'élaboration de deux types de stress tests : des stress tests à une dimension, pour les principaux risques encourus par la banque et un scénario plus global de dégradation importante des conditions économiques. En fonction de la dimension considérée, une estimation des impacts, soit sur la rentabilité et la solvabilité, soit sur la liquidité de la banque, est effectuée.

Ainsi, le cadre et la déclaration d'appétit pour le risque définis en 2013 seront validés en 2014 par le comité des risques puis présentés au conseil d'administration. Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014, l'appétit pour le risque a été pris en compte dans les axes directeurs et les hypothèses utilisées pour l'élaboration des prévisions.

10.2.1 Gestion du risque de crédit

En respectant les bonnes pratiques dans la gestion du risque de crédit, une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit est imposée, où le département risques effectue une analyse contradictoire des dossiers de crédit avant leur présentation au comité compétent. Le département risques a aussi un rôle en amont et en aval du processus avec d'une part l'élaboration de la politique de crédit et le développement des outils d'évaluation et de maîtrise des risques et d'autre part le reporting interne et réglementaire sur les performances en termes de risque de crédit.

Pour l'année 2013, la maîtrise des risques est restée au cœur des préoccupations de la banque, dans un contexte économique très difficile et peu liquide où la Banque Centrale a encore durci les règles de provisionnement avec la circulaire 2013-21.

Aussi, dans le cadre du plan stratégique Horizon 2015, un projet « Risque de crédit » a été lancé pour renforcer les pratiques de gestion du risque de crédit de la banque, afin de consolider et pérenniser ses fondamentaux, d'accompagner son développement et de se rapprocher des standards internationaux.

Parmi les principales ambitions du projet, on peut citer la diffusion de la culture du risque de crédit en plaçant la notation au cœur de la décision de crédit, l'amélioration des mécanismes de suivi et de pilotage à travers la sécurisation de l'affectation des fonds et du suivi de la réalisation des projets d'investissement et la mise en place d'un processus de surveillance et de suivi du risque de crédit, ainsi que l'introduction des principes de tarification ajustée au risque.

Les livrables attendus de ce projet seront mis en place entre 2014 et 2015.

10.2.2 Gestion du risque de marché

Le dispositif de supervision des risques de marché repose sur une structure indépendante, la direction des risques de marché, qui est en charge :

- du suivi permanent, quotidien et indépendant des positions et des risques issus de toutes les activités de marché de la Banque et du respect des limites établies ;
- de la définition des méthodologies et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations dans le cadre d'un comité « Limites contreparties banques » tenu trimestriellement et présidé par le Directeur général;

- de la centralisation, de la consolidation et du reporting des risques de marché de la banque.

La direction des risques de marché assure aussi, pour chaque entité supportant des risques de marché, un contrôle rapproché de premier niveau, de la nature des opérations réalisées et du strict respect de la réglementation, en effectuant :

- un suivi permanent et un rapprochement comptable quotidien des positions et des résultats ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée couvrant l'activité obligataire et l'activité de change;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Un reporting quotidien de l'activité de change couvrant le résultat journalier et d'autres métriques risques est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché notamment en termes de volatilité des marchés ou d'évolution des courbes de taux dinar.

10.2.3 Gestion du risque opérationnel

Le projet « Mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques opérationnels à la BIAT » a démarré en début 2013, dans le cadre du plan stratégique « Horizon 2015 ».

Une série de réunions de communication sur le sujet ont été tenues avec les principaux responsables métiers (~150 personnes) et une feuille de route a été élaborée.

Le projet est structuré en quatre chantiers importants :



Capitole Dougga

CHANTIERS

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Diagnostic et démarche méthodologique

- Diagnostic chiffré des pertes opérationnelles
- Démarche pratique de cartographie des risques
- Périmètre des activités et des macro-processus à traiter

Mapping des Grands Risques et lancement de la généralisation des cartographies détaillées

- Introduction du sujet aux 1^{ers} responsables pour solliciter leur adhésion et soutien
- 1^{ère} étape ; Recenser les 10 premiers risques de la banque pour une sécurisation rapide (approche TOP DOWN)
- 2^{ème} étape ; Décliner une approche approfondie (BOTTOM UP) pour un recensement plus exhaustif des risques avec une implication directe de tous les opérationnels

Politique RO, Organisation et Gouvernance

- Définir des orientations et des lignes directrices
- Formaliser des processus de gestion en particulier pour le monitoring des actions et la collecte des incidents

Base de données RO et collecte des incidents

- Mettre en place une base « incidents » partagée avec des accès personnalisés et protégés pour faciliter la déclaration des incidents
- Constituer un historique des incidents (origines, faits générateurs, actions de corrections...) pour faire des mesures de profil de risque et servir au pilotage des risques et à la communication

Les principaux livrables élaborés et validés à ce jour, sont :

- Un 1^{er} inventaire des macro-processus clés de la Banque ;
- Une approche méthodologique de cartographie des risques ;
- Une cartographie pilote détaillée des risques opérationnels et un plan de couverture pour la Direction des Moyens de paiement ;
- Une estimation des coûts des Risques opérationnels et de leur maîtrise sur la période 2009-2014 ;
- Une 1^{ère} version d'un référentiel des Risques Opérationnels BIAT ;
- La macro-cartographie des principaux risques opérationnels de la BIAT ;
- La définition d'indicateurs KRI de suivi des risques importants.

D'autres travaux sont en cours de réalisation et seront finalisés durant 2014, à savoir principalement :

- La définition, la validation et le lancement du plan d'actions pour la maîtrise des principaux risques ;
- La validation et la mise en place d'une organisation pour la gouvernance des risques opérationnels et la gestion des incidents ;
- La formalisation et le déploiement progressif d'un processus de gestion des incidents (détection, traitement, formalisation, historisation, analyse...) ;
- La proposition et la validation d'une politique générale BIAT pour la gestion des risques opérationnels ;
- La conception d'un module de formation sur les risques opérationnels.

10.2.4 Gestion Actif-Passif

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires.

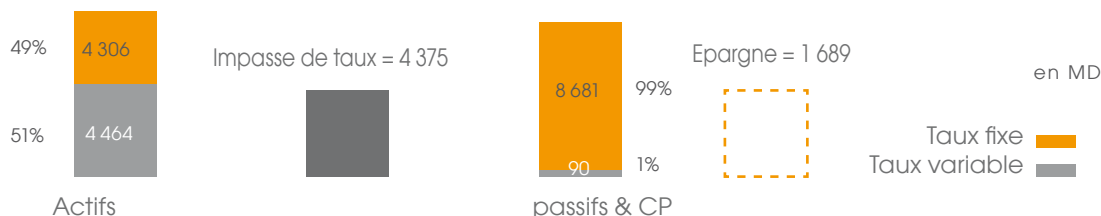
La BIAT mesure ses risques de liquidité et de taux. L'impact d'une variation de taux sur sa marge en intérêts est estimé et des chocs de taux de 200 points de base ou simulations de crise sont également effectués conformément aux exigences du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire.

Ainsi la BIAT a un dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, la BIAT se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006 relative au contrôle interne.

D'autre part, et dans le cadre du plan « Horizon 2015 », un projet « pilotage du bilan » a été prévu et dont l'objectif serait de formaliser la problématique ALM au sein de la banque, de définir le périmètre fonctionnel de la fonction ALM et d'entamer la réflexion concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Au 31-12-2013 les emplois et ressources de la banque sont répartis comme suit en fonction de la vision (ALM) :

- 99% du passif est constitué de ressources à taux fixe et 1% de ressources à taux variable; cette structure (déjà observée en 2012) est liée à la migration de l'épargne des ressources à taux variable aux ressources à taux fixe suite à la décision de la BCT en 2011 de rendre fixe la rémunération de l'épargne.
- 49% de l'actif est formé d'emplois à taux fixe et 51% d'emplois à taux variable (Versus 48% pour les emplois à taux fixe et 52% pour les emplois à taux variable à fin 2012).



Au 31-12-2013 le ratio de liquidité réglementaire est de 95% (92% à fin 2012). A l'instar des autres banques, le ratio de liquidité de la BIAT reflète la baisse enregistrée au niveau des dépôts et le recours permanent de la banque au refinancement auprès de la BCT depuis 2011. Néanmoins, la BIAT a arrêté en début de

2013 une feuille de route comportant un ensemble de mesures et actions visant à redresser progressivement le ratio de liquidité pour atteindre le minimum réglementaire de 100%. Cette démarche a permis à la BIAT d'améliorer déjà son ratio de liquidité de 3 points comparativement à Décembre 2012.



11. METIERS DE LA BANQUE

11. METIERS DE LA BANQUE

11.1 Pôle Banque de détail

Le Pôle Banque de détail, qui sert principalement la Clientèle des Particuliers, Professionnels, TRE et PME à travers un réseau de 169 points de vente, a connu en 2013 dans la continuité des performances enregistrées lors des deux exercices précédents, un développement significatif de son activité.

Les objectifs sur ses principaux agrégats ont été atteints avec notamment une évolution à deux chiffres du capital client (+12,5%), du nombre de comptes ouverts (+13%) et de l'équipement en produits (+12,4%).

Ces performances, ont été grandement facilitées par le déploiement courant 2012, de la nouvelle organisation du Pôle Banque de Détail ; organisation qui a pu conférer plus de proximité commerciale

grâce notamment à la création de pas moins de 14 zones gérées par 4 structures régionales couvrant l'ensemble du territoire tunisien.

Parallèlement il est également à noter la Poursuite de la généralisation de la nouvelle organisation commerciale sur les Points de vente, avec en 2013:

- plus de 400 visites de mise en place et suivi terrain assurées par les animateurs commerciaux ;
- le Déploiement pour près de 700 collaborateurs du réseau de points de vente, à la fois commerciaux et opérationnels, du dispositif de formation aux pratiques commerciales.

A côté de ces actions d'ordre organisationnel, diverses actions marketing et commerciales de nature opérationnelle ont par ailleurs été lancées en 2013 en support à l'activité des points de vente, parmi lesquelles nous citerons en particulier :



Amphitheatre Sbeitla

L'Enrichissement & l'aménagement de l'Offre de produits & services avec :

- Le réaménagement du service mdinar ;
- Le lancement du service mdinar Pro ;
- Le lancement de la nouvelle version de BIATNET ;
- Le lancement de la Carte VISA Express ;
- Le lancement de l'assurance incendie logement.

Le Lancement de 6 Campagnes promotionnelles à savoir :

- La campagne Cartes prépayées rechargeables ;
- La campagne Epargne ;
- La campagne BIATNET ;
- La campagne TRE ;
- La campagne de migration Carte PEX vers Carte VISA Express ;
- Le concours Epargne.

Signalons enfin dans le cadre du Développement et de la modernisation du Réseau de Points de vente, il a été procédé à :

- l'Ouverture de 10 nouvelles agences
- ainsi que le réaménagement / Extension de 20 agences.

11.3 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

Les métiers de la Banque de Financement & d'Investissement s'articulent autour des activités de prise en charge de la clientèle Grandes Entreprises et Institutionnels (structurées au sein du Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels) ainsi que des lignes de métiers transverses comprenant : Les marchés de capitaux, Le Corporate Finance, Les participations (le Capital Investissement), le développement à l'international et les autres activités financières du Groupe BIAT (Assurances, Marchés Financiers, Gestion d'Actifs...).

La logique de développement du pôle BFI, s'articule autour des principaux points suivants:

- Une prise en charge de qualité de la clientèle à travers, un corps de chargés d'affaires

hautement qualifiés, vis-à-vis unique gérant l'ensemble de la relation ;

- Une valorisation du portefeuille clients de la banque dans une logique de cross-selling avec les différentes lignes de métiers de la banque ;
- Des lignes de métiers bien organisées, des équipes compétentes et offrant des services répondant aux meilleurs standards de la place.

Parmi les actions réalisées en 2013, on relève :

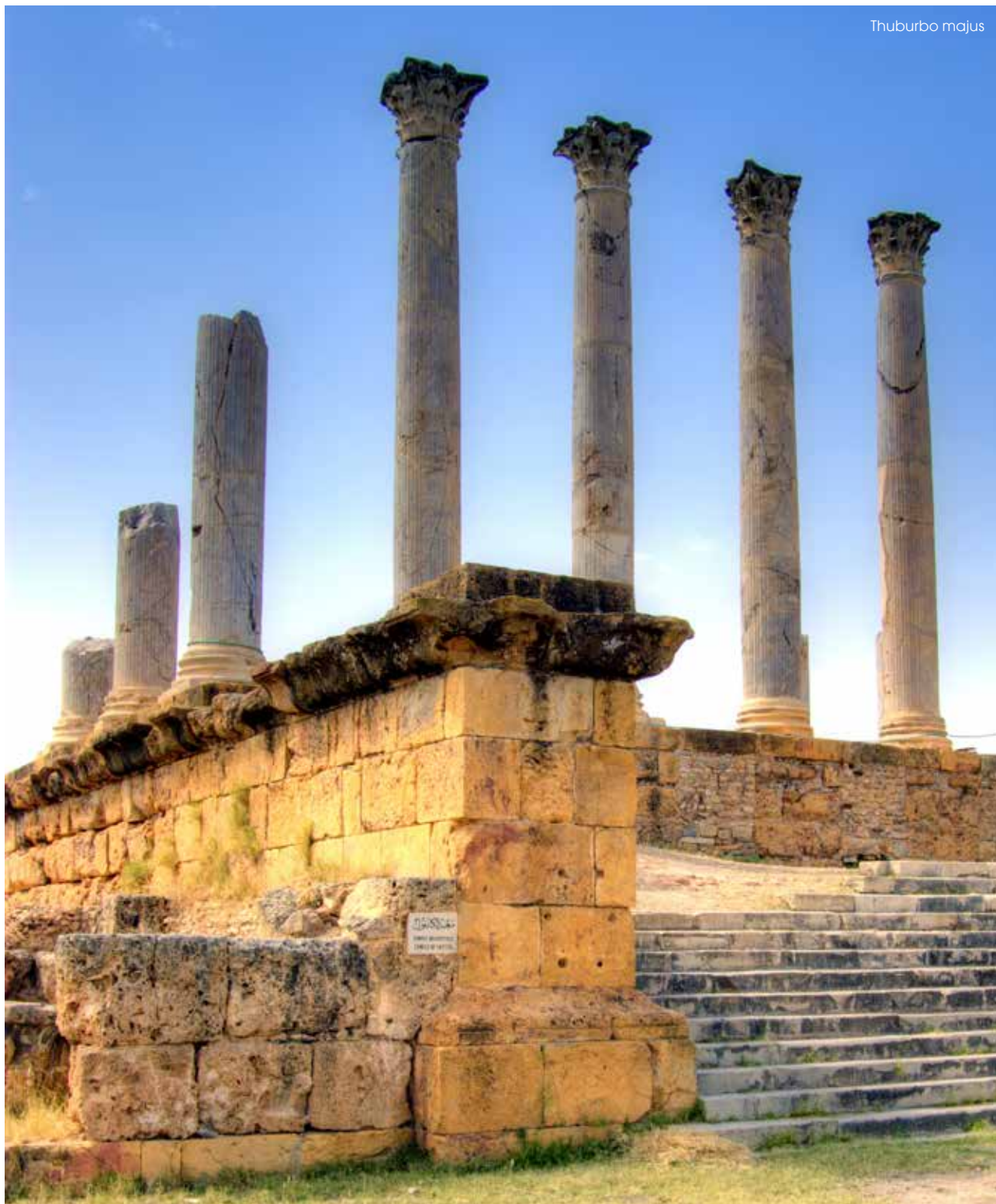
- La réorganisation du pôle pour intégrer les activités de prise en charge de la clientèle Grandes Entreprises et Institutionnels et les lignes de métiers spécialisées ;
- Une participation active dans la mise en place du plan stratégique de la Banque Horizon 2015 ;
- Mise en œuvre progressive d'un plan de développement à l'international ;
- Renforcement des organisations des filiales financières et en particulier dans le domaine de l'assurance afin de consolider la position de la banque sur ce secteur.

Par ailleurs et dans le cadre du développement de nouvelles activités et de la valorisation du portefeuille Clients Grandes Entreprises, l'équipe CorporateFinance a mené avec succès la 1^{ère} opération de conseil en acquisition pour le compte d'un important Groupe d'Affaires.

La mission a nécessité la mobilisation d'une équipe BIAT multidisciplinaire (Analystes Financiers, Juristes, Chargé d'Affaires, Crédit...) ainsi que le pilotage et la coordination des travaux de nos différents partenaires (Avocat d'Affaires, Cabinet d'Expertise Comptable, Conseil du Vendeur...).

Le rôle de l'équipe corporate a consisté à accompagner notre clientèle Grandes Entreprises dans le processus de préparation de l'offre, de soumission et la structuration du financement d'acquisition (diagnostic, plans d'affaires, recommandation de fourchette de valeurs, levée de fonds...).

Notre objectif est de capitaliser sur cette excellente référence dans le domaine du conseil, pour constituer une équipe d'experts capables d'accompagner et de conseiller nos



clients dans leurs opérations stratégiques de développement, de croissance (externe ou interne), de restructuration, d'accès aux marchés ou de transmission.

Suite à cette opération, l'équipe CORPORATE

a décroché deux autres mandats avec deux importants groupes d'affaires ; un mandat de conseil en acquisition et un autre en restructuration et reconfiguration de groupe.



12. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2013

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 8 743 384 mD et un bénéfice net de 107 658 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° II.7 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 35 059 mD dont 35 613 mD imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 554 mD.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2013

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

1- La société «GOLF SOUSSE MONASTIR-GSM» a conclu avec la BIAT un contrat de cession par dation en paiement en vertu duquel elle cède à cette dernière, les immeubles, avec toutes leurs aisances et dépendances, sis à la zone touristique Dkhila Monastir et objets des titres fonciers suivants :

- TF n° 68681 Monastir d'une superficie de 686 590 m2, dénommé « GOLF Enakhil » ,
- TF n°49452 Monastir dénommé « Golf Sousse Monastir » d'une superficie de 24 165 m2,
- TF n°45 624 dénommé « Hamdoun Sahline » d'une superficie de 18 046 m2.

Cette cession est consentie et acceptée moyennant la somme de 22.600.000DT HTVA, avant retenue à la source, à titre de dation en paiement de la totalité de la créance de la BIAT en principal et intérêts arrêtee au 30/09/2013 à la somme de 20.620.988 DT.

- 2-** Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille dinars hors TVA (200.000 DT HTVA) par an payable d'avance trimestriellement. ^(*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

^(*) Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2013

- 3-** La BIAT a loué à la société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante dinars en hors taxe. (4.950 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 1.650 dinars HTVA.

- 4-** La SOPIAT a vendu à la BIAT la totalité d'un immeuble sis à la Route de Tunis Km 6,5 avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax , d'une superficie totale couverte approximative de 1183 m2, composé d'un sous-sol d'une superficie totale couverte approximative de 303 m2, d'un rez-de-chaussée d'une superficie totale couverte approximative de 291 m2, d'un premier étage d'une superficie totale couverte approximative de 309 m2 et d'un deuxième étage d'une superficie totale couverte approximative de 280 m2.

Ledit immeuble fera l'objet d'un titre foncier indépendant qui sera établi par le conservateur de propriété foncière.

Le prix de l'immeuble est fixé par les parties à un million neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq dinars en hors taxe. (1.991.485 DT HT).

- 5-** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 20 Mai 2013 la gestion d'un fonds géré d'un montant de Huit Millions Huit Cent Cinquante-trois mille dinars (8.853.000 DT) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets

industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du dit fonds une commission de gestion de 0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

- 6-** La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent dinars (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents dinars (7.500 DT HT), à raison de 300 DT HT par jour.

La présente convention prendra effet à partir du 1er Novembre 2013.

La présente convention a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

Ces conventions ont été autorisées à posteriori par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2014.

- 7-** La BIAT ASSET MANAGEMENT, ayant besoin du concours provisoire de certains salariés, s'est rapprochée de la BIAT, pour se doter de trois employés et ce lors du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2013 s'élève à 41.744 DT en hors taxe.

- 8-** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 mars 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de deux millions de dinars (2.000 mD).

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

- 9-** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 janvier 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de onze millions six cent soixante-onze mille de dinars (11.671 mD).

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Ces conventions ont été autorisées à posteriori par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2014.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant l'exercice 2013 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement conclues ont été modifiées durant 2013 :

- 1-** La BIAT a renouvelé, en date du 20 novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 novembre 2006 avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 817 DT.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

Cette modification a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2014.

- 2-** La BIAT a amendé, en date du 23 décembre 2013, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT, en fait, les

commissions de dépôt payées ont été révisées à la baisse en la ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultats au titre de l'exercice 2013 se sont élevés respectivement à dinars 2.426 HTVA et à 2.146 dinars HTVA.

Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres SICAV ont été signées, elles stipulent l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV PROSPERITY » à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSER MANAGEMENT et ce au prorata de leurs distributions.

- 3-** La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 12.046 dinars HTVA.

Cette convention a été révisé le 23 décembre 2013 afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

- 4-** La SICAV TRESOR a approché la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt signée en date du 08/03/2003 telle que amendée en date du 01/04/2010 qui stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération de la BIAT, en fait, la commission de dépôt, payée par la SICAV, a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net dudit fonds l'an.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres SICAV a été signée entre la BIAT et la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT, elle stipule l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2013 se sont élevés à 2.164 mD HTVA.

Ces amendements ont été autorisés à posteriori par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2014

C/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- 1-** La BIAT a conclu avec la société « CIAR » une convention de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent soixante-sept dinars cinq cent millimes HTVA (2.467,500 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance, (Soit 616,875 DT HTVA par trimestre).

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 2.467,500 dinars HTVA.

2- LA BIAT a signé courant 2012 avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement, à l'adhérent lui-même ou à ses descendants, d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

La prime d'assurance est payable, par la BIAT, annuellement selon les échéances convenues Cette prime est calculée en fonction de l'âge de l'adhérent, de la durée d'adhésion et du capital assuré pour chaque adhérent.

Par ailleurs, la contribution des salariés adhérents est fixée en fonction de leur grade. Elle est déterminée comme suit :

CATÉGORIE OU GRADE DU SALARIÉ	CONTRIBUTION DE L'ADHÉRENT
D'agent de service à chef de section hors classe	15%
De rédacteur à chef de service principal	20%
De fondé de pouvoir à directeur	25%

D'autre part, les salariés admis à l'adhésion à ce contrat sont déterminés comme suit :

- Pour l'année 2012, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 50 ans au 31/12/2011, avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2013, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 40 ans au 31/12/2012 avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2014, toute la population au 01/01/2014 ayant une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans.

La charge relative à la cotisation patronale de l'assurance vie, et inscrite en résultat au titre de l'exercice 2013 s'est élevée à 2.196 mD.

3- Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 01 juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour le reste de l'année 2013 est fixée à 91.700 DT HTVA.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 13 mars 2013.

- 4-** La BIAT a conclu, en date du 10 septembre 2012, avec la « BIAT CAPITAL », trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant aux Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP», «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP » et «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits Fonds avec un minimum de 2.000 DT HT par an et un maximum de 50.000 DT HT par an (par fonds).

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, et en contre partie de leurs services de distribution, la BIAT CAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ces Fonds Communs de Placement en Valeurs Mobilières et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 7.164 dinars HTVA.

Ces conventions sont conclues pour une période d'une année, à partir de leur signature par les deux parties et seront renouvelées par tacite reconduction.

- 5-** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant global de cinq millions de dinars (5.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

- 6-** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de cinq millions et cinq cent mille dinars (5.500 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 03 mai 2013.

- 7-** La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 55.200 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 61.619 dinars HTVA.

- 8-** La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT courant 2010, un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1er étage d'une superficie totale de 315 m²) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction. La location est consentie pour un loyer annuel de 47.250 dinars HTVA payables trimestriellement et d'avance.

En 2011, moyennant un premier avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 147 m² au lieu de 315 m² et le loyer revu par conséquent à 22.050 dinars HTVA (à partir de juillet 2011).

En 2012, moyennant un second avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 187 m² au lieu de 147 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 28.050 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 30.925 dinars HTVA.

- 9-** La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » courant 2011, pour usage administratif, trois bureaux situés à l'aile droite du premier étage et deux bureaux situés à l'aile droite du deuxième étage d'une superficie

globale de 222 m², y compris les parties communes ainsi que deux places du parking situées au sous sol, faisant partie du bâtiment situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis.

Le loyer annuel est de 33.300 dinars Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit 8.325 dinars HTVA par trimestre. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Juillet 2011 et arrivant à échéance le 30 Juin 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

Au mois de Mai 2012, un avenant a été signé entre les parties suite auquel, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 316 m² au lieu de 222 m² et le loyer annuel a été revu à 47.400 dinars HTVA. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 mai 2012 et arrivant à échéance le 30 avril 2014, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 48.585 dinars HTVA.

Ces avenants ont été autorisés par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2012.

- 10-** La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

- 11-** La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur

rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 12-** La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 52.465 dinars HTVA.

- 13-** La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

- 14-** La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (organisation et services informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2013, s'élève à 30.904 DT HTVA.

- 15-** La BIAT a conclu avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le loyer

subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 décembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de juillet 2011.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 70.326 dinars HTVA.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

- 16-** La BIAT a donné en location, le 30 août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1er avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille cinq cent soixante sept dinars hors taxe (2.567 dinars HTVA). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 35.235 dinars HTVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

- 17-** La BIAT a donné en location, le 24 décembre 2010, à la société « Orange Tunisie SA », avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille six cent quarante-trois dinars sept cent cinquante millimes hors taxe, par mois (2.643,750 dinars HTVA). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 35.123 dinars HTVA.

- 18-** La BIAT a confié courant 2010 à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les

participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération:

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Destination du fonds:

- Des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

19- La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;
- La société OSI;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 Dinars HTVA (par Société).

Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10% ;

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 72.813 dinars HTVA.

20- La BIAT a conclu en date du 19 août 2011, avec la CIAT « Campanie Internationale Arabe de Tunisie » une convention de mise à disposition d'un bureau d'une superficie de 24m² sis au 4ème étage du siège social ainsi que la totalité des équipements, mobiliers et matériels existants.

En contrepartie de cette mise à disposition, la banque reçoit un montant annuel de 7.200 dinars HTVA payable trimestriellement. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année à partir de la 3ème année de mise à disposition.

Cette convention a été résiliée à partir d'octobre 2013.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 5.400 dinars HTVA.

21- La BIAT donne courant 2011, en location à la société « BIAT CAPITAL », qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 62.946 dinars HTVA.

22- La BIAT a confié courant 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de dinars (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

23- La BIAT a confié en date du 28 décembre 2012, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de dinars (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

24- La filiale « Assurance BIAT » a conclu avec la BIAT un contrat de sous location en vertu duquel elle met à sa disposition un local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac Il-Tunis, édifié sur la parcelle « DIAR EI ONS », et ce en moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1er janvier 2010 au 30 avril 2010, soit la somme de 6.042 dinars HTVA ;
- 137,5 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1er mai 2010 au 30 avril 2011, soit la somme de 19.937 dinars HTVA ;
- 147,5 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1 er mai 2011 au 30 avril 2012 soit la somme de 21.387 dinars HTVA.

Par un avenant conclu en date du 01 janvier 2010, une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1er janvier 2010 et arrivant à échéance le 30 avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 23.205 dinars HTVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mai 2012.

25- La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « TUNISIE TITRISATION », un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 dinars HTVA par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 4.067 dinars HTVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013

26- La BIAT a confié le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

27- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes.

En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Par un avenant conclu en date du 01 Avril 2010, et en contre partie de la rémunération de la BIAT, en sa

qualité de dépositaire des OPCVM gérés par la société « BIAT ASSET MANAGEMENT », à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, sans que ceci constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale en faveur de la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

- 28-** La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex SICAR AVENIR) mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR.

Cette convention stipule, aussi, que la « BIAT CAPITAL RISQUE » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou de droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000 dinars TTC.

- 29-** La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex SICAR AVENIR), en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000 mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 30-** La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000 mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

31- La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la société « BIAT CAPITAL » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la société « BIAT CAPITAL » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

32- La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de (50.019 mD).

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2013, à (1.811 mD), réparti comme suit :

- 1.519 mille dinars de souscriptions dans les parts résiduelles et
- 292 mille dinars de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à 45.488 dinars HTVA.

33- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes

de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de (50.003 mD).

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2013, à (4.261 mD), réparti comme suit :

- 1.503 mille dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 mille dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 908 mille dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 850 mille dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à 72.116 dinars HTVA.

34- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 décembre 1997, avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2013, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars HTVA.

35- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « Assurances BIAT ». Les primes payées au titre de l'exercice 2013 se sont élevées à 2.219 mD.

36- La BIAT a conclu le 15 novembre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la société «CIAR» s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la société «CIAR» percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

D/ Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature consistant en la prise en charge des frais accessoires liés au logement ainsi que les charges patronales qui en découlent. Ces avantages qui ont été fixés par le conseil d'administration du 13 mars 2007, s'élèvent au titre de l'exercice 2013 à un montant brut de 29 mD.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2013 à un montant brut de 1.076 mD y compris des charges patronales de 206 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2013 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 50 mD.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Bilan arrêté au 31 décembre 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	VARIATION	EN %
ACTIF					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	140 830	151 821	(10 991)	-7,24%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 554 831	1 244 144	310 687	24,97%
Créances sur la clientèle	III-3	5 550 364	5 165 493*	384 871	7,45%
Portefeuille-titre commercial	III-4	804 405	713 993	90 412	12,66%
Portefeuille d'investissement	III-5	237 859	215 743	22 116	10,25%
Valeurs immobilisées	III-6	193 267	163 129	30 138	18,47%
Autres actifs	III-7	261 828	228 083	33 745	14,80%
TOTAL ACTIF		8 743 384	7 882 406*	860 978	10,92%
PASSIF					
Banque Centrale et CCP	IV-1	18 798	6 633	12 165	183,40%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	634 386	629 055	5 331	0,85%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	7 099 580	6 339 674	759 906	11,99%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	90 175	111 445	(21 270)	-19,09%
Autres passifs	IV-5	290 342	250 980	39 362	15,68%
TOTAL PASSIF		8 133 281	7 337 787	795 494	10,84%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		367 215	314 408	52 807	16,80%
Autres capitaux propres		9	15	(6)	-40,00%
Résultats reportés		(34 779)	(33 737)*	(1 042)	3,09%
Résultat de l'exercice		107 658	93 933*	13 725	14,61%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	V	610 103	544 619*	65 484	12,02%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 743 384	7 882 406*	860 978	10,92%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
PASSIFS ÉVENTUELS					
Cautions, Avals et autres garanties données		1 167 636	998 342	169 294	16,96%
a - En faveur d'établissements bancaires et financiers		402 173	326 156	76 017	23,31%
b - En faveur de la clientèle		765 463	672 186	93 277	13,88%
Crédits documentaires		372 825	323 892	48 933	15,11%
a - En faveur de la clientèle		343 501	297 889	45 612	15,31%
b - Autres		29 324	26 003	3 321	12,77%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	VI	1 540 461	1 322 234	218 227	16,50%
Engagements donnés					
Engagements de financement donnés		94 084	66 639	27 445	41,18%
En faveur de la clientèle		94 084	66 639	27 445	41,18%
Engagements sur titres		3 366	4 065	-699	-17,20%
a - Participations non libérées		3 246	4 025	-779	-19,35%
b - Titres à recevoir		120	40	80	200,00%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	VI	97 450	70 704	26 746	37,83%
ENGAGEMENTS REÇUS					
Garanties reçues		2 249 769	2 092 655	157 114	7,51%
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	V	2 249 769	2 092 655	157 114	7,51%

ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012 RETRAITÉ	VARIATION	EN %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	390 868	325 678	65 190	20,02%
Commissions (en produits)	VII-1-2	94 796	83 706	11 090	13,25%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	98 677	90 639	8 038	8,87%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	8 614	9 970	(1 356)	-13,60%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	VII-1	592 955	509 993	82 962	16,27%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(148 195)	(124 386)	(23 809)	19,14%
Commissions encourues	VII-2-2	(4 283)	(3 845)	(438)	11,39%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	VII-2	(152 478)	(128 231)	(24 247)	18,91%
PRODUIT NET BANCAIRE		440 477	381 762	58 715	15,38%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(50 819)	(44 561)*	(6 258)	14,04%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(9 042)	7 277	(16 319)	-224,25%
Autres produits d'exploitation	VII-5	5 603	4 069	1 534	37,70%
Frais de personnel	VII-6	(155 994)	(154 160)	(1 834)	1,19%
Charges générales d'exploitation	VII-7	(50 488)	(44 087)	(6 401)	14,52%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(26 222)	(22 412)	(3 810)	17,00%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		153 515	127 888*	25 627	20,04%
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(726)	(113)	(613)	542,48%
Impôts sur les bénéfices	VII-10	(45 131)	(33 842)	(11 289)	33,36%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		107 658	93 933*	13 725	14,61%
Effets des modifications comptables	II-7	(35 613)	(34 850)	(763)	2,19%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		72 045	59 083*	(12 962)	21,94%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7)

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		623 549	508 031
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(148 474)	(128 200)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(281 699)	(58 710)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(447 788)	(408 329)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		649 199	543 345
Titres de placement / Titres de transaction		767	1 122
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(223 037)	(225 370)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(63 781)	33 408
Impôts sur les sociétés		(32 683)	(36 893)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		76 053	228 404
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 034	4 480
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(28 933)	2 075
Acquisitions cessions sur immobilisations		(50 894)	(29 936)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(71 793)	(23 381)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(16 479)	(17 791)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(5 833)	1 496
Dividendes versés		(42 500)	(34 000)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(64 812)	(50 295)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	79 443	38 873
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		18 891	193 601
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 279 265	1 085 664
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	IX-2	1 298 156	1 279 265

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2013

NOTE I – RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II – BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2013 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2013 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2013 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2013 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2013 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2013 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2013 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2013.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2013 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2013 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2013 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des

créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2013 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2013 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2013. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2013.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2013 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2013.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2013. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2013.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2013, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2013 et celles relatives à l'année 2012.

Toutefois, les données relatives à l'année 2012 sont retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité et ce, conformément aux dispositions de la Circulaire de la Banque Centrale n°2013-21 et la NCT n°11 « Modifications comptables ».

II-7. Modifications comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DU BILAN	31/12/2012 PUBLIÉ	RETRAITEMENTS	31/12/2012 RETRAITÉ
Créances sur la clientèle	5 201 106	(35 613)	5 165 493
TOTAL DES ACTIFS	7 918 019	(35 613)	7 882 406
Résultats Reportés	1 113	(34 850)	(33 737)
Résultat de l'exercice	94 696	(763)	93 933
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	580 232	(35 613)	544 619
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	7 918 019	(35 613)	7 882 406

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	31/12/2012 PUBLIÉ	RETRAITEMENTS	31/12/2012 RETRAITÉ
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(43 798)	(763)	(44 561)
RESULTAT D'EXPLOITATION	128 651	(763)	127 888
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	94 696	(763)	93 933
Effets des modifications comptables	-	(34 850)	(34 850)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	94 696	(35 613)	59 083

NOTE III – ACTIF DU BILAN

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 10 991mD ou 7,24% en passant d'une période à une autre de 151 821 mD à 140 830mD. Il se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Encaisses	58 332	87 018	(28 686)	-32,97%
Avoirs chez la BCT	82 406	64 710	17 696	27,35%
Avoirs chez le CCP	92	93	(1)	-1,08%
TOTAL	140 830	151 821	(10 991)	-7,24%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 1 244 144mD à 1 554 831mD, enregistrant ainsi une augmentation de 310 687mD ou 24,97%. Cette variation provient de :

- L'augmentation du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 311 705mD ou 27,20% qui est passé de 1 145 765 mD au 31/12/2012 à 1 457 470mD au 31/12/2013. Cette variation concerne les postes suivants :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Comptes de prêts à la BCT	1 089 102	929 597	159 505	17,16%
Comptes de prêts du marché interbancaire	345 183	200 317	144 866	72,32%
Créances rattachées sur prêts	2 026	800	1 226	153,25%
Comptes correspondants NOSTRI	5 376	5 058	318	6,29%
Comptes correspondants LORI	5 038	589	4 449	755,35%
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	(2)	2	-100,00%
Valeurs non imputées	10 745	9 406	1 339	14,24%
TOTAL	1 457 470	1 145 765	311 705	27,20%

- La diminution du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 1018mD ou 1,03% qui sont passées de 98 379 mD en Décembre 2012 à 97 361 mD en Décembre 2013. Cette diminution est principalement imputable à la baisse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme. Cette rubrique se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	96 285	97 581	(1 296)	-1,33%
Créances rattachées	1 076	798	278	34,84%
TOTAL	97 361	98 379	(1 018)	-1,03%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 165 493 mD en Décembre 2012(solde retraité) à 5 550 364mD en Décembre 2013 enregistrant ainsi une augmentation de 384 871mD ou 7,45%. Il est ventilé comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ	VARIATION	EN %
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	594 822	562 277	562 277	32 545	5,79%
Autres crédits à la clientèle (2)	5 342 051	4 928 773	4 928 773	413 278	8,39%
Crédits sur ressources spéciales (3)	83 668	84 828	84 828	(1 160)	-1,37%
TOTAL BRUT	6 020 541	5 575 878	5 575 878	444 663	7,97%
Provisions sur crédits à la clientèle	(372 376)	(329 090)*	(293 477)	(43 286)	13,15%
Agios réservés	(70 629)	(60 195)	(60 195)	(10 434)	17,33%
Provision collective	(27 172)	(21 100)	(21 100)	(6 072)	28,78%
TOTAL NET	5 550 364	5 165 493	5 201 106	384 871	7,45%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7)

1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 32 545mD ou 5,79% en passant de 562 277mD en Décembre 2012 à 594 822mD en Décembre 2013. Ces comptes sont ventilés comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Comptes débiteurs courants	506 989	465 932	41 057	8,81%
Comptes débiteurs douteux	75 600	64 294	11 306	17,58%
Avances sur dépôts à terme	11 969	18 738	(6 769)	-36,12%
Créances rattachées	264	13 313	(13 049)	-98,02%
TOTAL	594 822	562 277	32 545	5,79%

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 75 600mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Classe 2	11 161	7 361	3 800	51,62%
Classe 3	6 770	4 634	2 136	46,09%
Classe 4	57 669	52 299	5 370	10,27%
TOTAL	75 600	64 294	11 306	17,58%

2) Autres concours à la clientèle :

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 4 928 773 mD à 5 342 051mD enregistrant une augmentation de 413 278mD ou 8,39%. Le total de ce poste est ventilé comme suit :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Autres concours courants	(a)	4 852 519	4 485 975	366 544	8,17%
Autres concours douteux	(b)	489 532	442 798	46 734	10,55%
TOTAL		5 342 051	4 928 773	413 278	8,39%

a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Crédits commerciaux et industriels		2 897 351	2 783 701	113 650	4,08%
Crédits immobiliers, promoteurs		132 052	125 041	7 011	5,61%
Crédits immobiliers, acquéreurs		1 501 892	1 259 291	242 601	19,26%
Crédits agricoles		309 341	301 396	7 945	2,64%
PORTEFEUILLE ESCOMPTE		4 840 636	4 469 429	371 207	8,31%
Valeurs non imputées		150	728	(578)	-79,40%
Créances rattachées		19 961	22 458	(2 497)	-11,12%
Intérêts perçus d'avance (en moins)		(8 228)	(6 640)	(1 588)	23,92%
TOTAL AUTRES CONCOURS COURANTS		4 852 519	4 485 975	366 544	8,17%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 489 532mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Classe 2		47 708	74 958	(27 250)	-36,35%
Classe 3		25 596	18 327	7 269	39,66%
Classe 4		416 228	349 513	66 715	19,09%
TOTAL		489 532	442 798	46 734	10,55%

3) Crédits sur ressources spéciales :

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 84 828 mD à 83 668mD enregistrant une baisse de 1 160mD ou 1,37%. Ces crédits sont composés des éléments suivants :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Crédits sur ressources spéciales courants		65 702	68 104	(2 402)	-3,53%
Créances rattachées		508	507	1	0,20%
Crédits sur ressources spéciales douteux		17 458	16 217	1 241	7,65%
TOTAL		83 668	84 828	(1 160)	-1,37%

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 17 458mD est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Classe 2		33	316	(283)	-89,56%
Classe 3		90	23	67	291,30%
Classe 4		17 335	15 878	1 457	9,18%
TOTAL		17 458	16 217	1 241	7,65%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

i) Créances courantes :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Créances courantes hors engagements par signature	5 425 296	5 022 203	403 093	8,03%
TOTAL	5 425 296	5 022 203	403 093	8,03%
Valeurs non imputées	150	728	(578)	-79,40%
Créances rattachées	20 733	36 278	(15 545)	-42,85%
Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	(8 228)	(6 640)	(1 588)	23,92%
TOTAL	5 437 951	5 052 569	385 382	7,63%
Engagements par signature courants	1 089 352	950 528	138 824	14,60%
TOTAL	6 527 303	6 003 097	524 206	8,73%

ii) Créances douteuses brutes :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Créances douteuses hors engagements par signature	582 591	523 309	59 282	11,33%
Engagements par signature douteux	19 612	19 546	66	0,34%
TOTAL	602 203	542 855	59 348	10,93%

Ces créances douteuses sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Classe 2	59 598	82 793	(23 195)	-28,02%
Classe 3	34 303	23 318	10 985	47,11%
Classe 4	508 302	436 744	71 558	16,38%
TOTAL	602 203	542 855	59 348	10,93%

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 434 860mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 12 402mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 447 262mD ventilés comme suit :

PROVISIONS CONSTITUÉES SUR LES CRÉANCES CLASSÉES	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	VARIATION	EN %
Agios réservés	63 154	53 440	9 714	18,18%
Provisions pour créances du bilan	371 706	328 041*	43 665	13,31%
Provisions pour engagements hors bilan	12 402	12 381	21	0,17%
TOTAL	447 262	393 862*	53 400	13,56%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 35 317mD ventilés comme suit :

PROVISIONS CONSTITUÉES SUR LES CRÉANCES NON CLASSÉES	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Agios réservés	7 475	6 755	720	10,66%
Provisions collectives	27 172	21 100	6 072	28,78%
Autres provisions	670	1 049	(379)	-36,13%
TOTAL	35 317	28 904	6 413	22,19%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 713 993mD à 804 405mD, enregistrant ainsi une augmentation de 90 412mD ou 12,66%.

Cette variation provient de l'augmentation du volume des titres de transactions de 91 834mD ou 12,97% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 1 422mD ou 23,48%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Titres de transaction :

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Bons de trésor assimilables	1 312 337	1 289 997	22 340	1,73%
Bons de trésor à court terme	14 514	103 500	(88 986)	-85,98%
Bons de trésor zéro coupon	23 000	23 700	(700)	-2,95%
Sous Total des titres de transaction en principal	1 349 851	1 417 197	(67 346)	-4,75%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	20 826	24 858	(4 032)	-16,22%
TOTAL	1 370 677	1 442 055	(71 378)	-4,95%

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 22 340 se détaille comme suit :

Nouvelles adjudications en 2013 auprès du Trésor	205 000
Transferts reçus des clients	1 746
Transferts effectués par les clients	(5 478)
Remboursements des BTA en 2013	(178 928)

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 88 986 titres provient essentiellement de :

Nouvelles adjudications en 2013 auprès du Trésor	24 100
Transferts effectués par les clients	(3 086)
Remboursements des BTC en 2013	(110 000)

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2013 comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
1) TITRES GARDÉS EN PORTEFEUILLE DE LA BANQUE				
Bons de trésor assimilables	772 296	647 320	124 976	19,31%
Bons de trésor à court terme	373	36 350	(35 977)	-98,97%
Bons de trésor zéro coupons	19 827	19 827	-	-
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	7 275	4 440	2 835	63,85%
TOTAL DES TITRES GARDÉS EN PORTEFEUILLE	799 771	707 937	91 834	12,97%
Bons de trésor assimilables	553 592	663 095	(109 503)	-16,51%
Bons de trésor à court terme	14 141	67 150	(53 009)	-78,94%
Bons de trésor zéro coupons	3 173	3 873	(700)	-18,07%
TOTAL DES TITRES CÉDÉS À LA CLIENTÈLE	570 906	734 118	(163 212)	-22,23%
TOTAL GÉNÉRAL	1 370 677	1 442 055	(71 378)	-4,95%

2) Titres de placement :

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 6 055 mD au 31/12/2012 à 4 633mD au 31/12/2013 enregistrant une diminution de 1 422mD ou 23,48%. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Obligations émises par les sociétés privées	540	1 210	(670)	-55,37%
Titres SICAV	2 303	2 303	-	-
Parts prioritaires dans les fonds communs de créances	1 758	2 495	(737)	-29,54%
Créances et dettes rattachées	32	47	(15)	-31,91%
TOTAL	4 633	6 055	(1 422)	-23,48%

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 215 743 mD en Décembre 2012 à 237 859mD en Décembre 2013, soit une augmentation de 22 116mD ou 10,25%. Cette augmentation se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	MONTANT
Nouvelles participations ou libérations	19 060
Remboursement emprunt obligataire CDC	(7 000)
Cession ou perte sur titres de participation	(10 820)
Libération des fonds gérés	34 353
Rétrocession sur fonds gérés	(6 790)
Dotation aux provisions sur titres de participation, parts dans les entreprises liées, les co-entreprises, fonds gérés et portage	(9 305)
Reprise de provisions sur titres de participation et fonds gérés	4 275
Intérêts réservés sur fonds gérés	(62)
Reprises Intérêts réservés sur fonds gérés	96
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	(334)
Intérêts réservés sur portage	(68)
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques	(148)
Remboursement des parts subordonnés FCCI	(97)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	(1 044)
TOTAL GÉNÉRAL	22 116

Ces opérations sont détaillées comme suit :

NATURE D'OPÉRATION	TITRES D'INVESTISSEMENT	TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES EN PORTAGE	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES COENTREPRISES	FONDS GÉRÉS	TOTAL
ENCOURS BRUT AU 31/12/2012 HORS CRÉANCES RATTACHÉES	16 251	62 719	93 710	64 815	237 495
Reclassement	-	-	-	-	-
Libérations effectuées au courant du 1er semestre 2013	-	884	-	34 353	35 237
Libérations effectuées au courant du 2ème semestre 2013	-	207	17 969	-	18 176
TOTAL DES LIBÉRATIONS	-	1 091	17 969	34 353	53 413
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1er semestre 2013	(7 536)	(5 545)	(125)	(6 490)	(19 696)
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2ème semestre 2013	(43)	(5 150)	-	(300)	(5 493)
TOTAL DES CESSIONS OU REMBOURSEMENTS	(7 579)	(10 695)	(125)	(6 790)	(25 189)
ENCOURS BRUT AU 31/12/2013 HORS CRÉANCES RATTACHÉES	8 672	53 115	111 554	92 378	265 719
Créances rattachées	893	5 386	-	1 596	7 875
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(14 615)	(20 582)	(538)	(35 735)
TOTAL DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	9 565	43 886	90 972	93 436	237 859

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	TAUX D'AMORTISSEMENTS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	33,33%
Licences	33,33%
Fonds de commerce	5%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Bâtiments	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
Equipements de bureaux	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 30 138mD ou 18,47 % en passant de 163 129mD au 31/12/2012 à 193 267mD au 31/12/2013. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	VALEUR BRUTE			
	31/12/2012	ACQUISITIONS	CESSIONS OU MISES EN REBUS	RECLASSIFICATIONS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL	3 941	-	-	-
LOGICIELS INFORMATIQUES	30 791	9	-	-
LICENCE	13 838	885	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 570	894	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	21 427	-	-	-
CONSTRUCTIONS	59 378	2 422	-	-
CONSTRUCTIONS NON AFFECTEES AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES	1 876	-	-	-
INSTALLATIONS GENERALES DES CONSTRUCTIONS	6 400	-	-	-
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	54 311	1 694	-	-
MATERIEL D'EXPLOITATION BANCAIRE	14 436	1 174	(132)	-
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DU MATERIEL D'EXPLOITATION BANCAIRE	30	-	-	-
EQUIPEMENTS DE BUREAU	10 055	402	(25)	-
MOBILIER DE BUREAU	9 425	460	(2)	-
AGENCEMENTS DES EQUIPEMENTS DE BUREAUX	1 548	14	-	-
AGENCEMENT DU MOBILIER DE BUREAU	6 160	200	-	-
MATERIEL DE TRANSPORT	1 736	161	(396)	-
MATERIEL INFORMATIQUE	35 480	2 860	(3 078)	-
IMMEUBLES EN ATTENTE D'AFFECTATION	369	-	-	-
IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	358	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	222 989	9 387	(3 633)	-
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS	27 306	39 856	-	-
PROVISIONS	0	0	-	-
AVANCES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS	1 383	0	-	-
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	300 248	50 137	(3 633)	-

ENS ET DES AMORTISSEMENTS

EMENTS	31/12/2013	AMORTISSEMENTS				VCN
		31/12/2012	DOTATIONS	RÉGULARISA- TIONS CESSIONS ET MISE EN REBUS	31/12/2013	
-	3 941	1 662	197	-	1 859	2 082
8 146	38 946	9 756	4 255	-	14 011	24 935
800	15 523	8 044	1 797	-	9 841	5 682
8 946	58 410	19 462	6 249	-	25 711	32 699
16 579	38 006	-	-	-	0	38 006
2 566	64 366	23 298	2 077	-	25 375	38 991
-	1 876	98	5	-	0 103	0 1 773
147	6 547	4 897	593	-	5 490	1 057
6 689	62 694	36 486	3 644	-	40 130	22 564
-	15 478	9 283	1 258	(132)	10 409	5 069
-	30	7	3	-	0 10	0 20
189	10 621	6 435	723	(24)	7 134	3 487
-	9 883	5 984	700	(2)	6 682	3 201
-	1 562	1 071	64	-	1 135	427
118	6 478	3 256	471	-	3 727	2 751
-	1 501	1 441	89	(386)	1 144	357
-	35 262	25 006	2 983	(3 063)	24 926	10 336
-	369	-	-	-	0	369
-	358	236	23	-	259	99
26 288	255 031	117 498	12 633	(3 607)	126 524	128 507
37 326)	29 836	0	0	-	0	29 836
0	0	159	0	-	159	(159)
0	2 384	0	0	-	0	2 384
(2 092)*	345 661	137 119	18 882	(3 607)	152 394	193 267

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 228 083mD en Décembre 2012 à 261 828mD en Décembre 2013, enregistrant une augmentation de 33 745mD ou 14,80%. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : 10 140mD
- Autres comptes : 23 605mD

1) Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 66 037mD à 76 177mD, soit une augmentation de 10 140mD.

2) Les autres comptes d'actifs :

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 23 605mD ou 14,57% en passant de 162 046mD en Décembre 2012 à 185 651 mD en Décembre 2013. Cette augmentation provient des comptes suivants :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Débiteurs divers	176 113	151 895	24 218	15,94%
Comptes de stocks	18	14	4	28,57%
Charges reportées	9 520	10 137	(617)	-6,09%
TOTAL	185 651	162 046	23 605	14,57%

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

Charges à répartir :	1 137 mD
Frais d'études :	8 383 mD
TOTAL :	9 520 MD

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2012et Décembre 2013, un accroissement de 860 978mD ou 10,92%, en passant de 7 882 406mD(solde retraité)à 8 743 384mD.

NOTE IV – PASSIF DU BILAN

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 6 633mD à 18 798mD, soit une augmentation de 12 165mD ou 183,4%. Cette variation est due principalement à l'augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 8 697mD ou 131,47% et à l'augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 3 486mD en Décembre 2013.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Comptes BCT en devises	3 486	-	3 486	-
Chèques BCT en attente de règlement	15 312	6 615	8 697	131,47%
Dettes rattachées	-	18	(18)	-100%
TOTAL	18 798	6 633	12 165	183,40%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 629 055mD à 634 386mD, soit une augmentation de 5 331mD ou 0,85%. Cette variation est expliquée par :

- L'augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 3 456mD ou 0,55%, qui sont passés de 627 506 mD en Décembre 2012 à 630 962 mD en Décembre 2013 :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	555 000	520 000	35 000	6,73%
Emprunt en dinars auprès des banques	33 500	-	33 500	-
Dépôts des correspondants Banquiers	40 294	42 076	(1 782)	-4,24%
Autres sommes dues	2 090	65 308	(63 218)	-96,80%
Dettes rattachées	78	122	(44)	-36,07%
TOTAL	630 962	627 506	3 456	0,55%

- L'augmentation des dépôts des établissements financiers à hauteur de 1 875 mD ou 121,05% qui sont passés entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 1 549 mD à 3 424mD. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 759 906mD ou 11,99%, en passant de 6 339 674mD en Décembre 2012 à 7 099 580mD en Décembre 2013. Cette augmentation provient des postes suivants :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Dépôts à vue	3 492 123	3 019 379	472 744	15,66%
Dépôts d'épargne	1 696 548	1 583 373	113 175	7,15%
Comptes à échéance	977 978	861 735	116 243	13,49%
Bons à échéance	366 401	374 234	(7 833)	-2,09%
Certificats de dépôts marchés monétaire	232 500	154 500	78 000	50,49%
Dettes rattachées	19 731	13 982	5 749	41,12%
Autres sommes dues	314 299	332 471	(18 172)	-5,47%
TOTAL	7 099 580	6 339 674	759 906	11,99%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 111 445 mD à 90 175mD, enregistrant une baisse de 21 270mD ou 19,09%.

Ce poste est composé principalement de :

- De l'emprunt subordonné PROPARGO : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND. Il a été accordé par PROPARGO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.

Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2013 s'élèvent à 2 673 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2013 des dettes rattachées totalisant 9mD.

Cet emprunt subordonné, qui est pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, sert notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle. Ces fonds ont enregistré une baisse de 5 841mD ou 6,26 % en passant de 93 334mD en Décembre 2012 à 87 493mD en Décembre 2013. Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE DEPART 31/12/12	RESSOURCES	REMBOURSEMENTS	SOLDE FINAL 31/12/13
AFD	30 557	57	3 403	27 211
BEI	17 093	1 724	3 218	15 599
BIRD	7 875	-	-	7 875
CFD	1 454	4 651	1 912	4 193
ESPAGNOLE	2 209	306	534	1 981
FDCI	1 028	30	124	934
FNG	1 719	-	-	1 719
FONAPRA	5 606	386	552	5 440
FOPRODI	1 949	169	56	2 062
FOSDA FOSEP	191	-	1	190

ITL	8 799	754	1 347	8 206
KFW	10 529	322	1 861	8 990
PROPARCO	3 317	21	1 187	2 151
TAAHIL	625	-	57	568
DETTES RATTACHEES	383	374	383	374
TOTAL	93 334	8 794	14 635	87 493

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 250 980 mD au 31 Décembre 2012 à 290 342mD au 31 Décembre 2013, enregistrant une augmentation de 39 362mD ou 15,68%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Provisions pour passifs et charges (1)	76 680	78 753	(2 073)	-2,63%
Comptes d'attente et de régularisation (2)	150 466	129 270	21 196	16,40%
Autres comptes (3)	63 196	42 957	20 239	47,11%
TOTAL	290 342	250 980	39 362	15,68%

1) Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2013 des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 64 278mD et des provisions sur engagements hors bilan pour 12 402mD.

2) Comptes d'attente et de régularisation :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Autres produits constatés d'avance	5 054	5 325	(271)	-5,09%
Sièges et succursales	14	170	(156)	-91,76%
Charges à payer	76 014	72 887	3 127	4,29%
Comptes d'attente à régulariser	69 290	50 888	18 402	36,16%
Compte ajustement en devises	94	-	94	-
TOTAL	150 466	129 270	21 196	16,40%

3) Autres comptes

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Etat, impôts et taxes	30 828	14 819	16 009	108,03%
Comptes de retenues	22 386	21 123	1 263	5,98%
Autres créiteurs divers	9 982	7 015	2 967	42,30%
TOTAL	63 196	42 957	20 239	47,11%

NOTE V – ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2012(Retraité) et Décembre 2013 de 544 619mD à 610 103mD, enregistrant ainsi une augmentation de 65 484mD ou 12,02%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2011 à l'exercice 2013.

**TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en md)

DÉSIGNATION	CAPITAL	RÉSERVES	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Soldes au 31 Décembre 2011	170 000	295 693	5 257	48 197	22	519 169
Affectation approuvée par l'AGO du 29 Juin 2012	-	13 522	(4 144)	(9 378)	-	-
Dividendes Distribués	-	-	-	(34 000)	-	(34 000)
Fonds Social	-	5 237	-	(4 819)	-	418
Amortissements Dérogatoires	-	(44)	-	-	-	(44)
Autres Capitaux propres	-	-	-	-	(7)	(7)
Résultat net de l'exercice 2012	-	-	-	94 696	-	94 696
Soldes au 31 Décembre 2012 Publiés	170 000	314 408	1 113	94 696	15	580 232
Modifications Comptables (Cf. Note II-7)	-	-	(34 850)	(763)	-	(35 613)
Soldes au 31 Décembre 2012 Retraités	170 000	314 408	(33 737)	93 933	15	544 619
Affectation approuvée par l'AGO du 21 Juin 2013	-	43 005	(1 042)	(41 963)	-	-
Dividendes Distribués	-	-	-	(42 500)	-	(42 500)
Fonds Social	-	9 802	-	(9 470)	-	332
Autres Capitaux propres	-	-	-	-	(6)	(6)
Résultat net de l'exercice 2013	-	-	-	107 658	-	107 658
Soldes au 31 Décembre 2013	170 000	367 215	(34 779)	107 658	9	610 103

NOTE VI – ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à 426 071 mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2013 à 61 mD.

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2013 totalisent 486 835mD.

NOTE VII – ÉTAT DE RÉSULTAT

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 509 993 mD à 592 955mD, enregistrant ainsi une augmentation de 82 962mD ou 16,27% ;

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 325 678 mD au 31/12/2012 à 390 868mD au 31/12/2013, enregistrant une augmentation de 65 190mD ou 20,02%. Cette variation est détaillée comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	70	55	15	27,27%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	5 608	10 246	(4 638)	-45,27%
Intérêts sur crédits à la clientèle	309 216	254 404	54 812	21,55%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	50 446	41 378	9 068	21,92%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	16 793	15 521	1 272	8,20%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 735	4 074	4 661	114,41%
TOTAL	390 868	325 678	65 190	20,02%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 83 706 mD au 31/12/2012 à 94 796mD au 31/12/2013, enregistrant une augmentation de 11 090mD ou 13,25%.

Cette variation est détaillée comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Commission sur opérations de change	3 928	3 734	194	5,20%
Commission sur engagements de financement	19 827	20 475	(648)	-3,16%
Commission sur engagement de garantie	5 687	5 463	224	4,10%
Commission sur prestations de services financiers	27 912	25 145	2 767	11,00%
Commissions sur autres opérations bancaires	37 442	28 889	8 553	29,61%
TOTAL	94 796	83 706	11 090	13,25%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 98 677mD au 31/12/2013 contre 90 639mD au 31/12/2012, soit une augmentation de 8 038mD ou 8,87% :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Revenus des titres de transaction	(a)	39 976	42 842	(2 866)	-6,69%
Revenus sur titres de placement	(b)	255	330	(75)	-22,73%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	58 446	47 467	10 979	23,13%
TOTAL		98 677	90 639	8 038	8,87%

Cette augmentation provient des éléments suivants :

a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés de 42 842 mD au 31/12/2012 à 39 976mD au 31/12/2013, enregistrant une diminution de 2 866mD ou 6,69%. Ces produits sont détaillés comme suit :

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Intérêts		37 642	42 387	(4 745)	-11,20%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 334	455	1 879	412,96%
TOTAL		39 976	42 842	(2 866)	-6,69%

b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2012 et 2013, ont enregistré une diminution de 75mD ou 22,73%, en passant d'une période à une autre de 330mD à 255mD.

c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 47 467mD au 31/12/2012 à 58 446mD au 31/12/2013 enregistrant une augmentation de 10 979mD ou 23,13%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une diminution de 1 356mD ou 13,60% en passant d'une période à une autre de 9 970 mD à 8 614mD.

DÉSIGNATION		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Intérêts et revenus des titres d'investissement		2 323	4 125	(1 802)	-43,68%
Revenus des parts dans les entreprises liées		5 715	5 125	590	11,51%
Revenus des titres participation		576	720	(144)	-20,00%
TOTAL		8 614	9 970	(1 356)	-13,60%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 128 231mD à 152 478mD, enregistrant ainsi une augmentation de 24 247mD ou 18,91%. Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 124 386mD au 31/12/2012 à 148 195mD au 31/12/2013, enregistrant une augmentation de 23 809mD ou 19,14%. Cette variation est détaillée comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	622	415	207	49,88%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	437	667	(230)	-34,48%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	118 532	90 516	28 016	30,95%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	1 093	2 351	(1 258)	-53,51%
Intérêts sur ressources spéciales	2 970	2 926	44	1,50%
Autres intérêts et charges	24 541	27 511	(2 970)	-10,80%
TOTAL	148 195	124 386	23 809	19,14%

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 3 845 mD au 31/12/2012 à 4 283mD au 31/12/2013, enregistrant une augmentation de 438mD ou 11,39%. Cette variation est détaillée comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	592	612	(20)	-3,27%
Commissions sur prestations de services financiers	3 580	3 097	483	15,60%
Commissions sur autres opérations	111	136	(25)	-18,38%
TOTAL	4 283	3 845	438	11,39%

VII-3. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2013 un montant de 50 819mD ventilé comme suit :

– Dotation aux provisions	116 567
– Pertes sur créances	2 887
– Reprise de provisions	(68 584)
– Récupérations créances passées en perte	(51)

La variation entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ	VARIATION	EN %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	103 253	67 509*	60 058	35 744	52,95%
Dotation aux provisions pour risques et charges	13 314	5 227	5 227	8 087	154,71%
TOTAL DOTATIONS	116 567	72 736	65 285	43 831	60,26%
Pertes sur créances	2 887	34 784	34 784	(31 897)	-91,70%
TOTAL DES DOTATIONS ET DES PERTES SUR CRÉANCES	119 454	107 520	100 069	11 934	11,10%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	(53 871)	(61 545)*	(54 856)	7 674	-12,47%
Reprise de provisions pour pertes et charges	(14 713)	(1 325)	(1 325)	(13 388)	1010,39%
TOTAL REPRISES	(68 584)	(62 870)	(56 181)	(5 714)	9,09%
Récupérations créances passées en perte	(51)	(90)	(90)	39	-43,02%
TOTAL DES REPRISES ET DES RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES	(68 635)	(62 960)	(56 271)	(5 675)	9,01%
SOLDE EN PERTE	50 819	44 561	43 798	6 258	14,04%

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2013 un solde en perte de 9 042mD ventilé comme suit :

– Dotation aux provisions	9305
– Charges et pertes	4 089
– Reprise de provision	(4 275)
– Plus value de cession	(78)

La variation entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013 concernant ce poste est décrite comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	2 276	1 193	1 083	90,78%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprise	7 029	307	6 722	2189,57%
TOTAL DOTATIONS	9 305	1 500	7 805	520,33%
Charges et pertes sur titres	4 090	616	3 474	563,96%
TOTAL CHARGES ET PERTES	4 090	616	3 474	563,96%
TOTAL DES DOTATIONS ET DES PERTES	13 395	2 116	11 279	533,03%
Reprise de provisions sur titres de participation	4 275	3 484	791	22,70%
Plus value de cession des titres de participation	78	5 909	(5 831)	-98,68%
TOTAL DES GAINS	4 353	9 393	(5 040)	-53,66%
SOLDE EN GAIN / PERTE	(9 042)	7 277	(16 319)	-224,25%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2012 et Décembre 2013 de 4 069 mD à 5 603 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 534mD ou 37,69%.

VII-6. Frais de personnel

L'augmentation de 1 834mD ou 1,19% enregistrée entre Décembre 2012 et Décembre 2013 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 6 401mDenregistrée entre Décembre 2012 et Décembre 2013 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 004mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 4 397mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2013 un montant de 26 222mD ventilés comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 249	5 613	636	11,33%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	12 633	11 697	936	8,00%
Dotations aux amortissements des charges reportées	7 345	5 259	2 086	39,67%
Régularisation des amortissements	(5)	(117)	112	-95,73%
Reprise de provisions sur immobilisation	-	(40)	40	-100,00%
TOTAL DE LA DOTATION ANNUELLE	26 222	22 412	3 810	17,00%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 726mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 75mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 22mD et des autres pertes et profits pour 779mD.

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2013 un montant de 45 131mD contre 33 842 mD au 31/12/2012, soit une augmentation de 11 289mD ou 33,36%.

NOTE VIII – PORTEFEUILLE D'ENCAISSEMENT

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2013 à 418 561mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

NOTE IX – ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 79443mD. Cette variation est imputable aux postes suivants :

Dépôts de la clientèle	102 445
Dépôts des établissements bancaires	(1 092)
Prêts et avances accordés à la clientèle	(24 897)
Sommes versées aux créditeurs divers	2 108
Autres flux de trésorerie	879
INCIDENCE	79 443

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 279 265 mD au 31/12/2012 à 1 298 156mD au 31/12/2013, enregistrant une augmentation de 18 891mD ou 1,48%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Liquidités en TND	87 210	228 610	(141 400)	-61,85%
Caisse TND	58 662	96 634	(37 972)	-39,29%
Correspondants débiteurs	41 141	21 689	19 452	89,69%
Correspondants créditeurs	(15 312)	(6 615)	(8 697)	131,47%
Placement TND	0	115 000	(115 000)	-100,00%
Equivalents de liquidités débiteurs	2 995	2 164	831	38,40%
Equivalents de liquidités créditeurs	(276)	(262)	(14)	5,34%
Liquidités en devises	1 441 958	1 011 987	429 971	42,49%
Caisse devises	14 046	15 003	(957)	-6,38%
Correspondants débiteurs	37 406	24 147	13 259	54,91%
Correspondants créditeurs	(43 780)	(42 076)	(1 704)	4,05%
Placement devises	1 434 286	1 014 913	419 373	41,32%
TITRES DE TRANSACTIONS	817 802	733 011	84 791	11,57%
EMPRUNT DINARS	(588 500)	(520 000)	(68 500)	13,17%
PLACEMENTS SUPÉRIEURS À 3 MOIS	(460 314)	(174 343)	(285 971)	164,03%
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	1 298 156	1 279 265	18 891	1,48%

NOTE X – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	DÉBUT DE LA CONVENTION	DURÉE DE LA CONVENTION	RÉMUNÉRATIONS BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003 01/04/2010	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net 0.35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	DÉBUT DE LA CONVENTION	DURÉE DE LA CONVENTION	RÉMUNÉRATIONS BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D HT Maximum : 20.000 HT

4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

5) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE ». Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.

6) La BIAT a conclu avec la « BIAT CAPITAL RISQUE » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit:

ANNÉE	MONTANT DU FONDS GÉRÉ LIBÉRÉ	RENDEMENT DES PARTICIPATIONS REVENANT À LA BIAT	RENDEMENTS DES MONTANTS DISPONIBLES NON ENCORE UTILISÉS REVENANT À LA BIAT	RÉMUNÉRATION SICAR AVENIR : COMMISSION DE GESTION À PAYER PAR LA BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Par ailleurs, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

DATE DE SIGNATURE	MONTANT DU FONDS GÉRÉ LIBÉRÉ	RENDEMENT DES PARTICIPATIONS REVENANT À LA BIAT	RÉMUNÉRATION BIAT CAPITAL RISQUE : COMMISSION DE GESTION À PAYER PAR LA BIAT
Décembre 2010*			- 0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. - 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. - 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7^{ème} année et la 10^{ème} année.
(révisée par un avenant en Mai 2011)	10.000.000	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.

DATE DE SIGNATURE	MONTANT DU FONDS GÉRÉ LIBÉRÉ	RENDEMENT DES PARTICIPATIONS REVENANT À LA BIAT	RÉMUNÉRATION BIAT CAPITAL RISQUE : COMMISSION DE GESTION À PAYER PAR LA BIAT
Avril 2011	10.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Décembre 2011	12.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mars 2013	10.500.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mai 2013	8.853.000	Idem	0.5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.
Janvier 2014	11.671.000	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0.5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

			- 0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. - 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds. - 1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7^{ème} année et la 10^{ème} année.
Mars 2014	2.000.000 (DT) deux millions de Dinars	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

7) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « FPG » la Financière de Placement et de Gestion nouvellement nommée « BIAT CAPITAL » une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

NATURE DE LA COMMISSION	RÉMUNÉRATION BIAT	RÉMUNÉRATION BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL »
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la « BIAT »	100% à la BIAT.	

8) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

9) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2013, à 1.810.363 DT réparti comme suit :

ANNÉE	PARTS SUBSTANTIELLES (EN DT)	PARTS RÉSIDUELLES (EN DT)	TOTAL
2013	291 652	1 518 711	1 810 363

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à 45.488 dinars HTVA.

10) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 mille dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 mille dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2013, à 4.261.468 DT réparti comme suit :

ANNÉE	PARTS CATÉGORIE P2 (EN DT)	PARTS CATÉGORIE P3 (EN DT)	PARTS SUBSTANTIELLES (EN DT)	PARTS RÉSIDUELLES (EN DT)	TOTAL (EN DT)
2013	908 178	850 000	1 000 000	1 503 290	4 261 468

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à 72.116 dinars HTVA.

11) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à 20.000 DT hors taxe.

12) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2013 est égale à :

NATURE	MONTANT DE LA CHARGE D'ASSURANCE (EN D)
Assurance de responsabilité civile	48 553
Assurance vie « protection familiale »	121 944
Assurance Contre les accidents corporels	94 700
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	927 898
Assurance « vol global banque »	234 323
Assurance contre le vol et la perte des cartes	433 077
Assurance « incendie et garanties annexes »	346 334
Assurance de la flotte automobile	55 988
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance « cartes visa premier »,	110 262
Assurance Pack Safir et Silver	660 342
Assurance vie (AFEK)(*)	2 195 806

* LA BIAT a signé en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement à l'adhérent lui-même ou à ses descendants d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

13) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur.

En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

14) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2013, s'élève à : 30.904DT HT.

15) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5%

16) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	63.000 HT*	5%

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
avenant	01/05/2012	2 ans renouvelables	55.200 HT	5%

18) La BIAT a conclu, en 2010, avec la SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE « SOPIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	22.050 HT *	5%

*Montant modifié en juillet 2011 par un avenant 1.

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
avenant 2	01/05/2012	2 ans renouvelables	28.050 HT	5%

19) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

20) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5%

21) La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 31 Avril 2014.

Elle est consentie et acceptée moyennant un loyer déterminé ainsi :

- Pour la période du 1 Janvier 2010 au 30 Avril 2010 : six mille quarante et un dinar 666 millimes (TND 6.041,666 HT)
- Pour la période du 1 Mai 2010 au 30 Avril 2011 : dix neuf mille dinars neuf cent trente sept dinars cinq cent millimes (TND 19.937,500HT)
- Pour la période du 1 Mai 2011 au 30 Avril 2012 : vingt et un mille trois cent quatre vingt sept dinars cinq cent millimes (TND 21.387,500HT)

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.
A ce titre, la charge de l'année 2013 est égale à 23.205D HT.

22) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
Contrat 1	01/07/2011	2 ans renouvelables	33.300 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	DATE DE DÉBUT DU LOYER	DURÉE	LOYER ANNUEL (EN DT)	TAUX DE MAJORATION
avenant 1	01/05/2012	2 ans renouvelables	47.400 HT	5%

23) La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800DT HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT

24) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société «BIAT CAPITAL» un contrat de location d'un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

25) En 2012, la BIAT et la BIAT CAPITAL se sont réunies pour créer trois fonds communs de placement en valeurs mobilières. Ces fonds se détaillent comme suit :

FCP	STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	MONTANT INITIAL DU FCP
PRUDENCE	- Une proportion maximale de 30% en actions cotées. - Une proportion minimale de 45% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie. - Max 5% en OPCVM - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
EQUILIBRE	- Entre 40% et 60% en actions cotées - Entre 20% et 40% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie. - Max 5% en OPCVM - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
CROISSANCE	- Entre 60% et 80% en actions cotées. - Entre 0 et 20% en obligations BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie. - Max 5% en OPCVM - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)

Par ailleurs, la BIAT a signé avec la BIAT CAPITAL des conventions de dépôt et de gestion relatifs à chaque FCP.

En rémunération de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0.1% HT de l'actif net de chaque FCP avec un minimum de deux mille dinars hors taxe par an et un maximum de cinquante mille dinars hors taxe par an.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération annuelle de 0.2% HT sera prélevée sur l'actif net de chaque FCP au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu en faveur de BIAT CAPITAL et de la BIAT en leurs qualités de distributeurs des parts du FCP au prorata de leur distribution.

26) La BIAT a conclu, avec la société TUNISIE TITRISATION un contrat de location d'un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie de 19m² outre les parties communes d'une surface de 8m² ainsi qu'une place de parking situé au sous-sol, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis sur le grand boulevard principal des Berges du Lac.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 décembre 2011 et finissant le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille Cinquante Dinars (4.050 Dinars) Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit mille douze Dinars cinq cent millimes (1.012,500 Dinars) Hors TVA, par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

27) La BIAT, dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contre partie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les charges engagées par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier aout 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2013 s'élève à 91.700DT HT.

28) La BIAT a loué à la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un bureau N°109 d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, route touristique Khezama, Sousse.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et finissant le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer annuel est de Deux Mille Quatre Cent Soixante Sept Dinars Cinq Cent Millimes H.TVA (TND: 2.467,500 H.TVA), payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

29) La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

30) La société filiale « GOLF SOUSSE MONASTIR » a conclu avec la BIAT une opération de dation en paiement au vu de laquelle elle a cédé des immeubles sis à la zone touristique de Monastir pour une valeur de 22.600.000DT HT et ce à l'égard de la créance de la BIAT en principal et intérêts arrêtée à la date du 30/09/2013 à la somme de 20.620.988DT.

Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille dinars hors TVA (200.000 DT HT) par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

MIN CHIFFRE D'AFFAIRES	MAX CHIFFRE D'AFFAIRES	TAUX
0	500 000	10%
500 001	1 000 000	15%
1 000 001	plus de 1 000 000	20%

*Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

31) La SOPIAT a vendu à la BIAT la totalité d'un immeuble sis à la Route de Tunis Km 6,5 Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax, d'une superficie totale couverte approximative de 1183 m², composé d'un sous sol d'une superficie totale couverte approximative de 303 m², d'un rez-de-chaussée d'une superficie totale couverte approximative de 291 m², d'un premier étage d'une superficie totale couverte approximative de 309 m² et d'un deuxième étage d'une superficie totale couverte approximative de 280 m².

Le dit Immeuble fera l'objet d'un titre foncier indépendant qui sera établi par le conservateur de propriété foncière.

Le prix de l'appartement est fixé par les parties à un million neuf cent quatre vingt onze mille quatre cent quatre vingt cinq dinars en hors taxe (1.991.485 DT HT).

32) La BIAT a loué à La société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante dinars en hors taxe (4.950 DT HT), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 Aout 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

33) La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent dinars (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents dinars (7.500 DT HT), à raison de 300 D HT par jour.

La présente convention prendra effet à partir du 1er Novembre 2013.

La présente convention a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

34) La BIAT ASSET MANAGEMENT, a eu besoin du concours provisoire de certains salariés, elle s'est rapprochée de la BIAT, pour lui doter de trois employés et ce lors du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2013 s'élève à 41.744 DT en hors taxe .



13. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 9.498.181 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 106.049 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° II.7.2 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 35 613 mD ayant généré un actif d'impôt différé de 9 376 mD, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 26 237 mD. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 554 mD.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

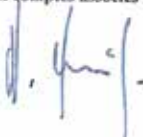
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 06 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes


Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F.
Ahmed BELAIFA 


ECC MAZARS 
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2013

(en Millions de Dinars)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	VARIATION	EN %
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	IV-1	141 070	152 067	(10 997)	-7,23%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	1 562 991	1 254 749	308 242	24,57%
Créances sur la clientèle	IV-3	5 541 357	5 183 675 *	357 682	6,90%
Portefeuille-titre commercial	IV-4	1 496 416	1 575 052	(78 636)	-4,99%
Portefeuille d'investissement	IV-5	132 908	113 668	19 240	16,93%
Valeurs immobilisées	IV-6	263 508	251 432	12 076	4,80%
Autres actifs	IV-7	359 931	276 351*	83 580	30,24%
TOTAL ACTIF		9 498 181	8 806 994*	691 187	7,85%
PASSIF					
Banque Centrale et CCP	V-1	18 798	6 633	12 165	183,40%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	634 829	631 919	2 910	0,46%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	6 965 770	6 293 171	672 599	10,69%
Emprunts et Ressources spéciales	V-4	99 820	122 411	(22 591)	-18,46%
Autres passifs	V-5	498 077	430 794	67 283	15,62%
TOTAL PASSIF		8 217 294	7 484 928	732 366	9,78%
INTERETS MINORITAIRES					
Parts des minoritaires dans les réserves consolidées		641 682	745 357	(103 675)	-13,91%
Parts des minoritaires dans les résultats consolidés		26 116	25 513	603	2,36%
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	VI	667 798	770 870	(103 072)	-13,37%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves consolidées	VII-1	362 435	318 443	43 992	13,81%
Autres capitaux propres consolidés	VII-1	9	15	(6)	-40,00%
Résultats reportés consolidés	VII-1	(25 404)	(19 937)*	(5 467)	27,42%
Résultat consolidé de l'exercice	VII-2	106 049	82 675*	23 374	28,27%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		613 089	551 196*	61 893	11,23%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 498 181	8 806 994*	691 187	7,85%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Etat des engagements hors Bilan Consolidé

Arrêté au 31 décembre 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION	EN %
Passifs éventuels					
Cautions, Avals et autres garanties données		1 167 636	998 342	169 294	16,96%
a - En faveur d'établissements bancaires et financiers		402 173	326 156	76 017	23,31%
b - En faveur de la clientèle		765 463	672 186	93 277	13,88%
Crédits documentaires		372 825	323 892	48 933	15,11%
a - En faveur de la clientèle		343 501	297 889	45 612	15,31%
b - Autres		29 324	26 003	3 321	12,77%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	VI	1 540 461	1 322 234	218 227	16,50%
Engagements donnés					
Engagements de financement donnés		94 084	66 639	27 445	41,18%
En faveur de la clientèle		94 084	66 639	27 445	41,18%
Engagements sur titres		3 366	4 065	-699	-17,20%
a - Participations non libérées		3 246	4 025	-779	-19,35%
b - Titres à recevoir		120	40	80	200,00%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	VI	97 450	70 704	26 746	37,83%
Engagements reçus					
Garanties reçues		2 249 769	2 063 155	186 614	9,05%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	VI	2 249 769	2 063 155	186 614	9,05%

Etat de Resultat Consolidé

Periode du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012 RETRAITÉ	VARIATION	EN %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	IIX-1	388 048	322 748	65 300	20,23%
Commissions (en produits)	IIX-2	138 048	128 507	9 541	7,42%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	IIX-3	136 572	129 629	6 943	5,36%
Revenus du portefeuille d'investissement	IIX-4	3 428	5 952	(2 524)	-42,41%
Total produits d'exploitation		666 096	586 836	79 260	13,51%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	IIX-5	(150 376)	(124 906)	(25 470)	20,39%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	IIX-6	(22 044)	(21 691)	(353)	1,63%
Commissions encourues	IIX-7	(10 027)	(10 711)	684	-6,39%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(655)	(414)	(241)	58,21%
Total charges d'exploitation		(183 102)	(157 722)	(25 380)	16,09%
PRODUIT NET BANCAIRE		482 994	429 114	53 880	12,56%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	IIX-8	(69 324)	(58 660)*	(10 664)	18,18%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	IIX-9	(1 945)	6 772	(8 717)	-128,72%
Autres produits d'exploitation	IIX-10	27 794	20 587	7 207	35,01%
Frais de personnel	IIX-11	(164 196)	(159 782)	(4 414)	2,76%
Charges générales d'exploitation	IIX-12	(67 019)	(56 689)	(10 330)	18,22%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	IIX-13	(36 604)	(32 836)	(3 768)	11,48%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		171 700	148 506*	23 194	15,62%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(642)	(117)	(525)	448,72%
Impôts sur les bénéfices	IIX-14	(38 790)	(40 213)*	1 423	-3,54%
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		132 268	108 176*	24 092	22,27%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		26 116	25 513	603	2,36%
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(103)	12	(115)	-958,33%
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		106 049	82 675*	23 374	28,27%
Effet des modifications comptables net d'impôt différé		(26 237)	(21 050) *	(5 187)	24,64%
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		79 812	61 625*	18 187	29,51%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Etat de Flux de Trésorerie Consolidé

Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2013

(en Milliers de Dinars)

	NOTE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		719 548	604 747
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(237 489)	(194 491)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(286 288)	(59 100)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(438 235)	(424 317)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		666 890	632 897
Titres de placement / Titres de transaction		123 561	(31 810)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(226 437)	(232 406)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(140 155)	(119 287)
Impôts sur les sociétés		16 093	(3 999)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		197 488	172 234
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 573	3 274
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(11 413)	12 762
Acquisitions cessions sur immobilisations		(54 603)	(24 944)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(63 443)	(8 908)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(15 429)	(12 340)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 162)	332
Dividendes versés		(70 386)	(50 121)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(92 977)	(62 129)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		41 068	101 197
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 347 389	1 246 192
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		1 388 457	1 347 389

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2013

NOTE I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II - RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES POUR L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2013 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1/ Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2/Les méthodes de consolidation adoptées

II-2-1/ La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2-2/ La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3/ Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4/ La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5/ Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6/ L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition.

La durée d'amortissement qui est appliquée à partir de l'exercice 2002 est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7/ Les règles d'évaluation des créances

II-7.1/ Provision individuelle :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2013 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2013 et un montant des produits réservés.

II-7.2/ Modifications comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

a- Postes de bilan retraités :

	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ	RETRAITEMENTS	OBSERVATIONS
Créances sur la clientèle	5 183 675	5 219 288	(35 613)	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21
Autres actifs	276 351	266 975	9 376	Actif d'impôt différé retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21
TOTAL DES ACTIFS	8 806 994	8 833 231	(26 237)	
Résultats Reportés	(19 937)	1 113	(21 050)	Impact de la constatation de la provision additionnelle sur les soldes d'ouverture de l'exercice 2012 nette de l'impôt différé
Résultat consolidé de l'exercice	82 675	87 862	(5 187)	cf. tableau ci-dessous
TOTAL CP CONSO-LIDÉS	551 196	577 433	(26 237)	
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	8 806 994	8 833 231	(26 237)	

b-Postes de résultat retraités :

	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ	RETRAITEMENTS	OBSERVATIONS
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(58 660)	(57 897)	(763)	L'impact net des dotations et reprises de provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	148 506	149 269	(763)	
Impôts sur les bénéfices	(40 213)	(35 789)	(4 424)	Effet d'impôt différé suite au retraitement rétrospectif de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	108 176	113 363	(5 187)	
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES	82 675	87 862	(5 187)	
Effet des modifications comptables net d'impôt différé	(21 050)	-	(21 050)	Impact de la constatation de la provision additionnelle sur les soldes d'ouverture de l'exercice 2012 nette de l'impôt différé
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	61 625	87 862	(26 237)	

NOTE III - LES SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe de la BIAT est composé comme suit :

III-1/ Le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2013, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

DÉNOMINATION	2013		2012	
	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BIAT Capital	99,93%	99,93%	99,93%	99,93%
BIAT Assets Management	99,40%	99,40%	99,40%	99,40%
BIAT Capital risque	98,07%	98,07%	98,07%	98,07%
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
SICAF BIAT	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	99,98%	99,98%	99,97%	99,97%
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	43,51%	43,50%	43,51%	43,50%
Organisation et Service Informatique –OSI-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société la PROTECTRICE	84,25%	84,25%	84,25%	84,25%
Assurances BIAT	93,98%	93,19%	45,13%	44,34%
Société FAIZA	42,31%	42,31%	42,31%	42,31%
SICAV Opportunity	73,98%	73,82%	75,92%	75,77%
SICAV Trésor	4,30%	4,27%	3,90%	3,76%
SICAV Prospérité	48,18%	48,18%	40,68%	40,68%
Société Générale de Placement – SGP-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société TAAMIR	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société d'Informatique et de Management – SIM-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	62,18%	57,14%	62,18%	57,14%
Société Palm Links Immobilière	50,00%	49,99%	50,00%	49,99%
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	22,22%	22,22%	22,22%	22,22%
Société Tanit International – STI-	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%
Société Tunisie Titrisation	76,80%	75,38%	76,80%	68,07%
Société de pôle de compétitivité de Monastir - EI FEJJA-	44,99%	44,98%	59,98%	59,98%
SICAV PATRIMOINE Obligataire	26,53%	13,80%	26,31%	4,86%
Fonds commun de créances –FCC 1-	37,10%	35,97%	34,28%	24,66%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	27,82%	27,57%	32,79%	29,41%
Fonds commun de créances –FCC 2-	47,66%	46,48%	43,89%	35,15%
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	100,00%	67,30%	100,00%	67,30%
Société de Promotion Touristique Mohamed V	79,38%	61,41%	79,38%	61,41%
Institut Tunis dauphine	30,00%	30,00%	35,00%	35,00%
BIAT Capital Croissance FCP	38,99%	38,96%	-	-
BIAT Capital Equilibre FCP	95,24%	95,17%	-	-
BIAT Capital Prudence FCP	35,16%	35,16%	-	-

III-2/ Les méthodes de consolidation

DÉNOMINATION	2013	2012
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Capital	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Assets Management	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Capital risque	Intégration globale	Intégration globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	Intégration globale	Intégration globale
SICAF BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	Intégration globale	Intégration globale
Organisation et Service Informatique –OSI-	Intégration globale	Intégration globale
Société la PROTECTRICE	Intégration globale	Intégration globale
Assurances BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société FAIZA	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Opportunity	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Trésor	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Prosperity	Intégration globale	Intégration globale
Société Générale de Placement – SGP-	Intégration globale	Intégration globale
Société TAAMIR	Intégration globale	Intégration globale
Société d'Informatique et de Management – SIM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration globale	Intégration globale
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International – STI-	Intégration globale	Intégration globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration globale	Intégration globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir - El FEJJA-	Intégration globale	Intégration globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 1-	Intégration globale	Intégration globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 2-	Intégration globale	Intégration globale
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration globale	Intégration globale
Institut Tunis dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Capital Croissance FCP	Intégration Globale	-
BIAT Capital Equilibre FCP	Intégration Globale	-
BIAT Capital Prudence FCP	Intégration Globale	-

III-3/ Les participations dont le taux de contrôle est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

DÉNOMINATION	TAUX DE CONTRÔLE 2013	TAUX DE CONTRÔLE 2012	MOTIFS D'EXCLUSION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
International Computer Système	30,00%	30,00%	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT. - Société en liquidation judiciaire. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Goûts et Saveurs	33,33%	33,33%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société SATS	25,56%	25,56%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société CALL MED	24,82%	24,82%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société Dunes SA	44,00%	44,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MOS' ARTIS	23,33%	23,33%	Détention provisoire dans le cadre d'un contrat de rétrocession
IMPRIMEDIA	34,25%	34,25%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SENSORIA	41,10%	41,10%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SOPRACO	47,91%	47,91%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
BI FOR DECIDE	49,00%	49,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
GETU	32,65%	32,65%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MONAFIL	20,00%	20,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
APTIV-IT	24,32%	24,32%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
HLC	29,82%	-	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
PRICE	35,00%	-	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession

Il est à noter qu'en décembre 2013, le groupe BIAT a constitué la société « BIAT CONSULTING ».

Cette société est exclusivement contrôlée par la BIAT au 31/12/2013.

Etant donné que la société « BIAT CONSULTING » n'est pas entrée en exploitation en 2013, elle n'est pas intégrée au périmètre de consolidation du groupe BIAT au 31/12/2013.

Par ailleurs, il importe de signaler que jusqu'à la date d'arrêté de ces états financiers consolidés, les rapports des commissaires aux comptes des sociétés mentionnées ci-dessous ne sont pas communiqués :

- Société FAIZA,
- Société TAAMIR,
- Société SIM,
- Société Tunisie Titrisation et les FCC (FCC1et FCC2),
- Société Touristique Sahara Palace « STSP »,

NOTE IV - LES ÉLÉMENTS D'ACTIF DU BILAN

IV-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le poste « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 141 070 mD, contre 152 067 mD à la clôture de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 140 830 mD et de la Protectrice à concurrence de 184 mD.

IV-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 1 562 991 mD contre 1 254 749 mD au 31 Décembre 2012. Elles proviennent principalement de la BIAT à hauteur de 1 554 831 mD, de la Protectrice à hauteur de 4 064 mD, de l'Assurance BIAT pour 1 253 mD et de la société EL Fejja à hauteur de 1 417 mD.

IV-3/ Créances nettes sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle qui s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 5 541 357 mD contre 5 183 675 mD (solde retraité) à la clôture de l'exercice précédent. Ces créances se détaillent par société dans le tableau suivant :

SOCIÉTÉ	31/12/2013	31/12/2012 PUBLIÉ	31/12/2012 RETRAITÉ
BIAT	5 519 042	5 190 121	5 154 508*
FCC 1	8 692	11 076	11 076
FCC 2	13 623	17 177	17 177
AUTRES	-	914	914
TOTAL	5 541 357	5 219 288	5 183 675*

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

IV-4/ Portefeuille titre commercial

Le volume du Portefeuille titre commercial qui est composé des titres de transaction et des titres de placement est passé d'une année à une autre de 1 575 052 mD à 1 496 416 mD répartis par catégorie de titres comme suit :

NATURE	31/12/2013	31/12/2012
Titres de transaction	896 666	850 578
Titres de placement	599 750	724 474
TOTAL	1 496 416	1 575 052

Les titres de transaction sont détaillés par société consolidée comme suit :

TITRES DE TRANSACTION	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	799 771	707 937
BIAT CAPITAL	2 180	2 180
ASSURANCE BIAT	77 420	67 759
SICAV TRESOR	8 395	64 948
BIAT CAPITAL RISQUE	2 817	3 057
SICAV OPPORTUNITY	354	249
BIAT ASSETS MANAGEMENT	704	768
TUNISIE TITRISATION	469	469
FCC 1	2 066	1 996
FCP EPARGNE ACTIONS	-	20
FCC 2	1 174	1 195
FCP EQUILIBRE	31	-
FCP PRUDENCE	1 285	-
TOTAL	896 666	850 578

Les titres de transaction sont détaillés par société consolidée comme suit :

TITRES DE TRANSACTION	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	573	1 230
SICAV PROSPERITY	1 157	1 381
BIAT CAPITAL	-	291
ASSURANCE BIAT	43 116	35 743
SICAV TRESOR	536 613	670 377
SICAV OPPORTUNITY	673	792
SICAV PATRIMOINE	12 947	13 725
FCC1	1	1
FCP EPARGNE ACTIONS	865	934
CIAR	5	-
SPTM V	324	-
FCP CROISSANCE	416	-
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	48	-
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	3 012	-
TOTAL	599 750	724 474

IV-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des titres mis en équivalence et des fonds gérés est passé de 113 668 mD en Décembre 2012 à 132 908 mD en Décembre 2013.

NATURE	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	4 382	11 869
Titres de participation	106 469	93 860
Fonds Gérés	20 000	5 524
Titres mis en équivalence	2 057	2 415
TOTAL	132 908	113 668

Ces titres sont détaillés ci-après :

IV-5-1/ Titres d'investissement

Les titres d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 382 mD contre 11 869 mD à la clôture de l'exercice précédent et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-2/ Titres de participation

Les titres de participation se détaillent comme suit :

	VALEUR BRUTE	DIVIDENDES OU INTÉRÊTS À RECEVOIR	PROVISIONS	VALEUR NETTE AU 31/12/2013	VALEUR NETTE AU 31/12/2012
BIAT	53 159	6 979	-15 152	44 986	52 973
TAAMIR	602	-	-492	110	97
SGP	1 902	-	-930	972	1 323
FAIZA	400	-	-400	-	-
BIAT CAPITAL	544	-	-	544	310
ASSURANCE BIAT	3 054	-	-	3 054	3 054
BIAT CAPITAL RISQUE	51 807	-	-3 096	48 711	29 390
SICAV TRESOR	7 611	-	-	7 611	6 527
SICAF BIAT	288	-	-2	286	22
STI	182	-	-	182	164
BIAT ASSET MANAGEMENT	13	-	-	13	-
TOTAL	119 562	6 979	-20 072	106 469	93 860

IV-5-3/ Fonds gérés

Les fonds gérés s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 20 000 mD et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-4/ Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	739	833
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	1 350	1 456
Institut Tunis Dauphine	-32	126
TOTAL	2 057	2 415

IV-6/ Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées s'élèvent au 31 décembre 2013 à 263 508 mD contre 251 432 mD à la clôture de l'exercice précédent.

IV-6-1/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisant à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 33 127 mD contre 29 602 mD au 31 Décembre 2012, se détaillent comme suit :

	2013			VALEURS NETTES 2012
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	
BIAT	58 440	-25 743	32 697	29 108
PROTECTRICE	326	-232	94	56
SGP	1	-1	-	-
GSM	23	-21	2	2
BIAT CAPITAL	109	-109	-	-
ASSURANCES BIAT	890	-829	61	2
CIAR	5	-5	-	-
SOPIAT	2	-2	-	-
BAM	5	-5	-	-
STI	87	-87	-	-
EL FEJJA	36	-20	16	21
STSP	50	-	50	50
SPTM V	511	-317	194	363
BIAT CAPITAL RISQUE	13	-	13	-
TOTAL	60 498	-27 371	33 127	29 602

IV-6-2/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent par société consolidée comme suit :

	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES 2013	VALEURS NETTES 2012
Immobilisations corporelles en cours	37 954	-	37 954	35 434
Avances Immobilisations corporelles	2 384	-	2 384	1 383
Immobilisations corporelles	335 892	-156 588	179 304	180 840
BIAT	236 515	-126 887	109 628	105 067
OSI	146	-146	-	-
PROTECTRICE	3 357	-1 489	1 868	1 315
SALLOUM	6	-6	-	-
GSM	1 637	-1 565	72	4 384
BIAT CAPITAL	56	-54	2	2
ASSURANCE BIAT	2 047	-1 351	696	663
BIAT CAPITAL RISQUE	27	-10	17	21
CIAR	148	-115	33	37
SOPIAT	1 872	-104	1 768	2 163
BIAT ASSETS MANAGEMENT	3	-2	1	-
SICAF BIAT	3	-1	2	2
STI	43 683	-19 316	24 367	24 568
TUNISIE TITRISATION	7	-3	4	6
EL FEJJA	372	-206	166	217
STSP	7 952	-526	7 426	7 480
STPM V	38 061	-4 807	33 254	34 915
TOTAL	376 230	-156 588	219 642	217 657

IV-6-3/ Ecart d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition des titres se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	VALEUR BRUTE 2012	VALEUR BRUTE 2013	CUMUL AMORTISSEMENT 2012	CUMUL AMORTISSEMENT 2013	VALEUR NETTE 2013
Titres détenus par la BIAT	8 121	18 769	4 252	8 307	10 462
SALLOUM	171	171	70	77	94
GSM	881	881	881	881	-
BIAT CAPITAL	16	16	9	10	6
ASSURANCE BIAT	86	10 734	45	583	10 151
BIAT CAPITAL RISQUE	95	95	37	43	52
SICAF BIAT	44	44	15	16	28
BAT	226	226	123	135	91
STI	6 541	6 541	3 052	6 540	1
STPI	12	12	5	5	7
SOPIAT	49	49	15	17	32
Titres détenus par la SGP	1 015	1 015	957	961	54
OSI	78	78	20	24	54

SOCIETES	VALEUR BRUTE 2012	VALEUR BRUTE 2013	CUMUL AMORTISSEMENT 2012	CUMUL AMORTISSEMENT 2013	VALEUR NETTE 2013
GSM	937	937	937	937	-
Titres détenus par la BIAT CAPITAL RISQUE	18	18	14	15	3
SICAF BIAT	18	18	14	15	3
Titres détenus par la SICAF BIAT	471	471	226	251	220
SIM	163	163	81	89	74
TAAMIR	131	131	66	72	59
PROTECTRICE	122	122	54	61	61
SGP	34	34	16	19	15
SOPIAT	21	21	9	10	11
TOTAL CONSOLIDÉ	9 624	20 273	5 450	9 534	10 739

IV-7/ Autres actifs

Les autres actifs du groupe BIAT totalisent au 31/12/2013 un solde de 359 931 mD contre 276 351 mD (Solde retraité) à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

SOCIETES	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ
Compte d'attente et de régularisation	77 787	38 577	38 577
BIAT	67 953	29 373	29 373
ASSURANCE BIAT	6 025	5 121	5 121
PROTECTRICE	573	594	594
FAIZA	137	137	137
EL FEJJA	2 720	2 922	2 922
AUTRES	379	430	430
Créance pour dépôts auprès des cédantes	343	337	337
ASSURANCE BIAT	343	337	337
Créances nées d'opérations d'assurance	10 979	7 079	7 079
ASSURANCE BIAT	10 979	7 079	7 079
Part des réassureurs dans les provisions techniques	17 951	14 360	14 360
ASSURANCE BIAT	17 951	14 360	14 360
Autres actifs courants	252 871	215 998*	206 622
BIAT	204 885	174 112*	164 736
TAAMIR	1 825	1 825	1 825
OSI	741	731	731
ASSURANCE BIAT	2 136	3 286	3 286
SALLOUM	3 781	3 784	3 784
BIAT CAPITAL RISQUE	758	831	831
FAIZA	320	321	321
GSM	6 504	966	966

SOCIETES	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ
PALM LINKS IMMOBILIERE	16	17	17
SOPIAT	164	91	91
STI	1 630	1 847	1 847
EL FEJJA	16 592	10 927	10 927
FCC 2	779	840	840
STSP	147	154	154
SPTM V	2 619	3 831	3 831
BIAT CAPITAL	69	403	403
AUTRES	9 905	12 032	12 032
TOTAL CONSOLIDE	359 931	276 351 *	266 975

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2012 et décembre 2013 un accroissement de 691 187 mD ou 7,85 % en passant de 8 806 994 mD (solde retraité) à 9 498 181 mD.

NOTE V - LES ÉLÉMENTS DE PASSIF DU BILAN

V-1/ Banque centrale CCP et TGT

Le poste « Banque centrale, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 18 798 mD contre 6 633 mD à la clôture de l'exercice précédent provient exclusivement de la BIAT.

V-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le poste « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » totalise au 31 Décembre 2013 un solde de 634 829 mD contre 631 919 mD à la même date de l'exercice précédent. Il provient principalement de la BIAT.

V-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » totalise au 31 Décembre 2013 un solde de 6 965 770 mD contre 6 293 171 mD à la même date de l'exercice précédent.

V-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le poste « Emprunts et ressources spéciales » totalise au 31 Décembre 2013 un solde de 99 820 mD contre 122 411 mD à l'issue de l'exercice précédent. Il provient essentiellement de la BIAT à concurrence de 90 175 mD et de la SPT MED V à hauteur de 9 600 mD.

V-5/ Autres passifs

Les autres passifs du groupe BIAT totalisent au 31 Décembre 2013 un solde de 498 077 mD contre 430 794 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour risque et charges	83 678	84 785
BIAT	76 679	78 753
OSI	501	501
TAAMIR	297	163
FAIZA	137	137
GSM	1 136	816
BIAT CAPITAL RISQUE	30	30
ASSURANCE BIAT	500	300
STI	1 005	1 028
AUTRES	3 393	3 057
Provisions techniques	146 420	129 307
ASSURANCE BIAT	146 420	129 307
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	12 742	11 390
ASSURANCE BIAT	12 742	11 390
Dettes nées d'opérations d'assurances	3 718	5 346
ASSURANCE BIAT	3 718	5 346
Compte d'attente & de régularisation	149 231	130 537
BIAT	147 972	129 264
FCC 1	113	107
FCC 2	172	163
EL FEJJA	166	165
BIAT CAPITAL RISQUE	75	70
PALM LINKS IMMOBILIERE	9	9
OSI	10	6
CIAR	2	4
BIAT CAPITAL	207	158
TAAMIR	17	6
TUNISIE TITRISATION	26	16
STI	170	348
SOPIAT	0	14
AUTRES	292	207
Autres passifs courants	102 288	69 429
BIAT	63 576	44 723
AUTRES	38 712	24 706
TOTAL CONSOLIDÉ	498 077	430 794

NOTE VI - LES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIÉTÉS	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		PART DES MINORITAIRES DANS LES RESULTATS CONSOLIDES	
	2013	2012	2013	2012
PROTECTRICE	17	11	263	306
SALLOUM	2 125	2 132	-11	-8
SICAV PROSPERITY	580	823	16	17
Ste FAIZA	167	398	-	-231
GSM	-	-	-	-
BIAT CAPITAL	3	3	-	-
ASSURANCE BIAT	944	8 076	146	195
SICAV TRESOR	587 479	688 583	24 418	26 716
BIAT CAPITAL RISQUE	266	259	16	37
SOPIAT	1	1	-	-
SICAV OPPORTUNITY	261	242	5	4
BIATASSETS MANAGEMENT	4	4	3	3
PALM LINKS IMMOBILIERE	160	159	-13	-5
STI	6 259	7 483	-535	-1 209
TUNISIE TITRISATION	150	182	-25	9
EL FEJJA	12 140	6 042	1 492	1 088
SICAV PATRIMOINE	12 252	9 711	560	476
FCC 1	5 565	7 385	-	-
FONDS COMMUN DE PLACEMENT	604	621	19	15
FCC 2	7 879	9 957	-	-
STSP	-	-	-	-
STPM V	1 545	3 285	-246	-1 900
BIATBIAT Capital Croissance FCP	336	-	-4	-
BIAT Capital Equilibre FCP	5	-	-	-
BIAT Capital Prudence FCP	2 940	-	12	-
TOTAL	641 682	745 357	26 116	25 513

NOTE VII - LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les capitaux propres consolidés sont passés de 551 196 mD (solde retraité) au 31 décembre 2012 à 613 090 mD au 31 Décembre 2013.

Ils sont détaillés comme suit :

VII – 1/ LES RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées se détaillent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, par société consolidée, comme suit :

SOCIETES	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ
BIAT	366 224	315 342*	336 392
SIM	-14	10	10
OSI	239	253	253
TAAMIR	-15	-46	-46
LA PROTECTRICE	-741	750	750
SALLOUM	-164	-150	-150
SGP	1 698	2 510	2 510
SICAV PROSPERITY	27	65	65
FAIZA	-419	-250	-250
GSM	-18 901	-17 504	-17 504
BIAT CAPITAL	578	916	916
ASSURANCE BIAT	2 175	2 447	2 447
SICAV TRESOR	-861	734	734
BIAT CAPITAL RISQUE	-361	-317	-317
CIAR	2 416	678	678
SOPIAT	-253	-188	-188
SICAV OPPORTUNITY	-18	25	25
BIAT ASSETS MANAGEMENT	96	656	656
SICAF BIAT	3 351	3 472	3 472
PALM LINKS IMMOBILIERE	51	49	49
BAT	-66	-127	-127
STI	-11 930	-9 083	-9 083
TUNISIE TITRISATION	103	98	98
EL FEJJA	930	59	59
SICAV PATRIMOINE	-72	11	11
FCC 1	684	527	527
STPI	290	973	973
FCP	19	36	36
FCC 2	-282	495	495
STSP	-3 530	-2 603	-2 603
SPTMV	-3 515	-745	-745
ITD	-703	-572	-572
BIAT Capital Croissance FCP	5	-	-
BIAT Capital Equilibre FCP	6	-	-
BIAT Capital Prudence FCP	-6	-	-
TOTAL	337 041	298 521*	319 571

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE	MÉTHODE	CAPITAL	RÉSERVES	ÉLIMINATION TITRES	AJUSTEMENT EA POSITIF	AMORTISSEMENT EA	DIVIDENDES	PROVISIONS ET RÉÉVALUATION	PLUS-VALUE INTERNE	IMPÔTS DIFFÉRÉS ET AUTRES	RÉSERVES DES MINORITAIRES	TOTAL
BIAT	Mère	332 445					6 182	25 177	-4 425	6 845	-	366 224
SIM	IG	823	-341	-578	163	-81	-	-	-	-	-	-14
OSI	IG	20	189	-24	78	-20	-	-	-4	-	-	239
TAAMIR	IG	5 088	-611	-4 656	131	-66	26	-	-	73	-	-15
PROTECTRICE	IG	40	45	-902	122	-55	26	-	-	-	-17	-741
SPTS SALLOUM	IG	3 956	-209	-1 903	171	-68	-	-	-	14	-2 125	-164
SGP	IG	2 532	295	-3 292	34	-17	487	1 652	-	7	-	1 698
SICAV PROSPERITY	IG	1 118	-	-512	-	-	1	-	-	-	-580	27
STE FAIZA	IG	1 280	-591	-541	-	-	-	-400	-	-	-167	-419
GOLF SOUSSE MONASTIR	IG	6 500	-21 266	-4 135	1 818	-1 818	-	-	-	-	-	-18 901
Biat Capital "FPG"	IG	3 000	542	-2 998	16	-9	-	-	-	30	-3	578
ASSURANCES BIAT	IG	10 000	4 986	-22 577	10 734	-46	22	-	-	-	-944	2 175
SICAV TRESOR	IG	613 586	553	-27 521	-	-	-	-	-	-	-587 479	-861
BIAT CAPITAL RISQUE	IG	14 121	412	-13 958	95	-38	171	-	-1 086	188	-266	-361
CIAR	IG	1 000	293	-1 017	-	-	-	-	2 140	-	-	2 416
SOPIAT	IG	5 000	-146	-5 016	70	-24	57	-	-277	84	-1	-253
SICAV OPPORTUNITY	IG	1 003	-	-760	-	-	-	-	-	-	-261	-18
BIAT ASSETS MANAGEMENT	IG	500	87	-496	-	-	9	-	-	-	-4	96
SICAF BIAT	IG	19 000	448	-19 000	62	-28	1 632	1 204	-	33	-	3 351
PALM LINKS IMMOBILIERE	IG	200	109	-110	-	-	9	-	-	3	-160	51
BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	ME	-	832	-1 000	226	-124	-	-	-	-	-	-66
SOCIETE TANIT INTERNATIONAL	IG	60 000	-28 910	-28 300	6 541	-3 052	-	-12 789	-	839	-6 259	-11 930

TUNISIE TITRISATION	IG	500	135	-384	-	-	2	-	-	-	-150	103
SOCIETE EL FEJJA	IG	20 000	2 010	-8 997	-	-	-	-	-	57	-12 140	930
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	IG	16 788	-	-4 608	-	-	-	-	-	-	-12 252	-72
FCC BIAT CREDIMMO 1	IG	8 810	708	-3 269	-	-	-	-	-	-	-5 565	684
STPI	ME	-	1 282	-1 000	12	-4	-	-	-	-	-	290
FCP	IG	837	-	-214	-	-	-	-	-	-	-604	19
FCC BIAT CREDIMMO 2	IG	14 044	247	-6 694	-	-	-	-	-	-	-7 879	-282
SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE	IG	8 000	-3 537	-8 000	-	-	7	-	-	-	-	-3 530
SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V	IG	18 200	-6 036	-14 446	-	-	-	-	-	312	-1 545	-3 515
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	ME	-	-40	-750	-	-	-	-	-	87	-	-703
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	IG	550	-	-209	-	-	-	-	-	-	-336	5
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	IG	105	-	-94	-	-	-	-	-	-	-5	6
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	IG	4 534	-	-1 600	-	-	-	-	-	-	-2 940	-6
TOTAL CONSOLIDE		841 135	283 931	-189 561	20 273	-5 450	8 631	14 844	-3 652	8 572	-641 682	337 041

La contribution de la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 108,66%.

Ces réserves se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITE	31/12/2012 PUBLIE
Société Mère : BIAT	366 224	315 342*	336 392
Sociétés consolidées par intégration globale	-28 704	-17 095	-17 095
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-479	274	274
TOTAL	337 041	298 521*	319 571

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

La contribution du secteur financier, y compris la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 110,85 %

Ces réserves se présentent par secteur d'activité comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	31/12/2013	%	31/12/2012	%
Secteur financier	374 975	110,85%	349 368	109,32%
Banques	366 158	108,25%	336 265	105,22%
Assurances	1 434	0,42%	3 197	1,00%
OPCVM	-924	-0,27%	835	0,26%
Stes d'investissement	2 990	0,88%	3 155	0,99%
Fonds commun de créances	402	0,12%	1022	0,32%
Gestion et intermédiation en bourse	2 499	0,74%	4 216	1,32%
Stes de recouvrement	2 416	0,71%	678	0,21%
Secteur du tourisme	-38 459	-11,37%	-30 335	-9,49%
Secteur immobilier	1 003	0,30%	847	0,27%
Secteur de service	-478	-0,14%	-309	-0,10%
TOTAL	337 041	100,00%	319 571	100,00%

VII -2/ Résultat consolidé

La contribution de chaque société consolidée dans le résultat consolidé du groupe s'analyse entre 2012 et 2013 comme suit :

SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ
Société Mère : BIAT	102 921	86 043 *	91 230
SIM	-8	-42	-42
OSI	-16	-38	-38
TAAMIR	-69	-90	-90
PROTECTRICE	1 398	-2 444	-2 444
SALLOUM	-18	-15	-15
SGP	-377	-76	-76
SICAV PROSPERITY	16	18	18
FAIZA	0	-169	-169
GSM	1 703	-554	-554
BIAT CAPITAL	279	-11	-11
ASSURANCE BIAT	1 465	-3 613	-3 613
SICAV TRESOR	1 090	3 614	3 614
BIAT CAPITAL RISQUE	806	1 433	1 433
CIAR	761	375	375
SOPIAT	-254	-145	-145
SICAV OPPORTUNITY	13	22	22
BIAT ASSETS MANAGEMENT	443	-598	-598
SICAF BIAT	101	-65	-65
PALM LINKS IMMOBILIERE	-14	-5	-5
BAT	-104	63	63
STI	-4 589	-1 537	-1 537
TUNISIE TITRISATION	-75	-102	-102
EL FEJJA	1 220	1 441	1 441
SICAV PATRIMOINE	89	98	98
FCC1	102	439	439
STPI	68	115	115
FCP	7	10	10
FCC2	72	717	717
STSP	-510	-782	-782
STPM V	-392	-1 249	-1 249
INSTITUT DAUPHINE	-79	-178	-178
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	-3	-	-
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	-5	-	-
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	8	-	-
TOTAL	106 049	82 675	87 862

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

VII -3/ Résultat social du groupe BIAT

SOCIÉTÉ	RÉSULTAT SOCIAL 2013	RÉSULTAT SOCIAL 2012 RETRAITÉ	RÉSULTAT SOCIAL 2012 PUBLIÉ	VARIATION
Société Mère : BIAT	107 658	93 933*	94 696	13 725
SIM	-	-17	-17	17
OSI	-12	-9	-9	-3
TAAMIR	-25	22	22	-47
PROTECTRICE	1 693	2 006	2 006	-313
SALLOUM	-17	-19	-19	2
SGP	86	685	685	-599
SICAV PROSPERITY	33	30	30	3
FAIZA	0	0	0	0
GSM	14 619	-1 366	-1 366	15 985
BIAT CAPITAL	285	-67	-67	352
ASSURANCE BIAT	2 170	1 257	1 257	913
SICAV TRESOR	25 508	27 836	27 836	-2 328
BIAT CAPITAL RISQUE	1 185	2 115	2 115	-930
CIAR	310	335	335	-25
SOPIAT	103	-85	-85	188
SICAV OPPORTUNITY	18	16	16	2
BIAT ASSETS MANAGEMENT	455	567	567	-112
SICAF BIAT	1 769	1 675	1 675	94
PALM LINKS IMMOBILIERE	-15	-9	-9	-6
BAT	-592	422	422	-1 014
STI	-2 377	-5 381	-5 381	3 004
TUNISIE TITRISATION	-98	31	31	-129
EL FEJJA	2 712	2 720	2 720	-8
SICAV PATRIMOINE	649	501	501	148
FCC1	102	187	187	-85
STPI	275	464	464	-189
FCP	26	21	21	5
FCC2	72	-243	-243	315
STSP	-503	-942	-942	439
STPM V	-586	-4 610	-4 610	4 024
INSTITUT DAUPHINE	-216	-633	-633	462
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	-7	-	-	-7
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	-5	-	-	-5
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	20	-	-	20
TOTAL	155 295	121 442*	122 205	33 898

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Unité = En mD

FILIALE	MÉTHODE CONSOLIDATION	RÉSULTAT SOCIAL	RETRAITEMENT DOTATIONS PROVISIONS	RETRAITEMENT DIVIDENDES	RETRAITEMENT + VALUE INTERNE	RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	IMPÔTS DIFFÉRÉS ET AUTRES	AMORTISSEMENT ECART D'ACQUI- SITION POSITIF	RÉSULTAT MINORITAIRE	RÉSULTAT CONSOLIDÉ
BIAT	Mère	107 658	-4 595	-6 182	541		5 499	-	-	102 921
SIM	IG	-	-	-	-		-	-8	-	-8
OSI	IG	-12	-	-	-		-	-4	-	-16
TAAMIR	IG	-25	-	-26	-		-12	-6	-	-69
PROTECTRICE	IG	1 693	-	-26	-		-	-6	-263	1 398
SALLOUM	IG	-17	-	-	-		-3	-9	11	-18
SGP	IG	86	27	-487	-		-1	-2	-	-377
PROSPERITY	IG	33	-	-1	-		-	-	-16	16
FAIZA	IG	-	-	-	-		-	-	-	-
G S M	IG	14 619	-	-	-18 453		5 537	-	-	1 703
BIAT CAPITAL "FPG"	IG	285	-	-	-		-5	-1	-	279
ASS BIAT	IG	2 170	-	-22	-		-	-537	-146	1 465
TRESOR	IG	25 508	-	-	-		-	-	-24 418	1 090
Biat Capital risque	IG	1 185	-	-171	-		-187	-5	-16	806
CIAR	IG	310	-	-	451		-	-	-	761
SOPIAT	IG	103	-	-57	-378		81	-3	-	-254
OPPORTUNITY	IG	18	-	-	-		-	-	-5	13
ASSET	IG	455	-	-9	-		-	-	-3	443
SICAF_BIAT	IG	1 769	-	-1 632	-		-33	-3	-	101
Links	IG	-15	-	-9	-		-3	-	13	-14
BAT	ME		-	-	-	-132	39	-11	-	-104

STI	IG	-2 377	881	-	-	-140	-3 488	535	-4 589	
TN TIT	IG	-98	-	-2	-	-	-	25	-75	
FEJJA	IG	2 712	-	-	-	-	-	-1 492	1 220	
SICAV OBLIGATAIRE	IG	649	-	-	-	-	-	-560	89	
Fonds commun1	IG	102	-	-	-	-	-	-	102	
STPI	ME		-	-	-	69	-	-1	68	
FCP	IG	26	-	-	-	-	-	-19	7	
Fonds commun2	IG	72	-	-	-	-	-	-	72	
STSP	IG	-503	-	-7	-	-	-	-	-510	
SPTM	IG	-586	-	-	-	-52	-	246	-392	
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	ME		-	-	-	-64	-15	-	-79	
BIAT capital croissance FCP	IG	-7	-	-	-	-	-	4	-3	
BIAT capital équilibre FCP	IG	-5	-	-	-	-	-	-	-5	
BIAT capital prudence FCP	IG	20	-	-	-	-	-	-12	8	
TOTAL CONSOLIDE		155 828	-3 687	-8 631	-17 839	-127	10 705	-4 084	-26 116	106 049

Ces résultats se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ
Société Mère : BIAT	102 921	86 043*	91 230
Sociétés consolidées par intégration globale	3 243	-3 368	-3 368
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-115	-	-
TOTAL	106 049	82 675*	87 862

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

La contribution des résultats consolidés par secteur d'activité se présente comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2013	%	31/12/2012 RETRAITÉ	31/12/2012 PUBLIÉ	%
Secteur financier	109 007	102,79%	85 923*	91 110	103,73%
Banques	102 817	96,95%	86 106	91 293	103,94%
Assurances	2 863	2,70%	-6 057	-6 057	-6,95%
OPCVM	1 208	1,14%	3 752	3 752	4,31%
Stes d'investissement	907	0,86%	1 368	1 368	1,57%
Fonds commun des créances	174	0,16%	1 156	1 156	1,33%
Gestion et intermédiation en bourse	277	0,26%	-777	-777	-0,89%
Stes de recouvrement	761	0,72%	375	375	0,43%
Secteur tourisme	-3 806	-3,59%	-4 306	-4 306	-4,94%
Secteur immobilier	951	0,90%	1 316	1 316	1,51%
Secteur de service	-103	-0,10%	-258	-258	-0,30%
TOTAL	106 049	100,00%	82 675 *	87 862	100,00%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN EQUIVALENCE DANS LES CAPITAUX PROPRES :

■ PART DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

NOM DE LA SOCIÉTÉ	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2013	2012	2013	2012
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	-168	-261
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	282	340
Institut Tunis Dauphine	30,00%	35,00%	-790	-630
TOTAL 1			-676	-551
Ajustement des réserves consolidées par les traitements des écarts d'acquisitions, des dividendes et de l'effet d'impôt			197	825
TOTAL 2			-479	274

■ PART DANS LE RESULTAT

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2013	2012	2013	2012
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	-93	74
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	69	116
Institut Tunis Dauphine	30,00%	35,00%	-79	-178
TOTAL 1 (Y COMPRIS LES IMPÔTS DIFFÉRÉS)			-103	12
Amortissement des écarts d'acquisition			-12	-12
TOTAL 2			-115	-

NOTE IIX - LES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DE RESULTAT

IIX -1/ Intérêts et revenus assimilés

Le poste « Intérêts et revenus assimilés » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 388 048 mD contre 322 748 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012
BIAT	390 868	-5 386	385 482	320 241
TAAMIR	-	-	-	125
BIAT CAPITAL	246	-	246	39
ASSURANCE BIAT	142	-142	-	-
CIAR	186	-15	171	94
FCC 1	718	-	718	824
FCC 2	1 175	-	1 175	1 333
STI	255	-	255	4
AUTRES	11	-10	1	88
TOTAL	393 601	-5 553	388 048	322 748

IIX -2/ Commissions (en produits)

Le poste « Commissions en produits » se subdivise entre les commissions sur opérations d'assurances et les commissions sur opérations bancaires.

Le poste « Commissions (en produits) sur opérations d'assurance » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 43 576 mD contre 45 065 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'Assurance BIAT, Les commissions sur opérations bancaires se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012
BIAT	94 796	-3 912	90 884	80 521
PROTECTRICE	6 969	-3 970	2 999	2 332
BIAT CAPITAL	671	-82	589	589
TOTAL	102 436	-7 964	94 472	83 442

IIX -3/ Gains sur portefeuille titre commercial

Ces gains se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012
BIAT	98 677	-69	98 608	90 413
TAAMIR	115	-115	-	2
SICAV PROSPERITY	49	-	49	47
BIAT CAPITAL	153	-	153	150
ASSURANCE BIAT	7 263	35	7 298	5 861
SICAV TRESOR	29 983	-1 340	28 643	31 921
BIAT CAPITAL RISQUE	425	-171	254	319
SICAV OPPORTUNITY	38	-	38	38
BIAT ASSETS MANagements	54	-	54	65
SICAF BIAT	200	-	200	1
TUNISIE TITRISATION	32	-	32	32
SICAV PATRIMOINE	764	-12	752	611
FCC 1	131	-	131	60
FCP	33	-	33	27
FCC 2	74	-	74	72
EL FEJJA	311	-210	101	-
SPT MED V	39	-	39	10
CIAR	4	-	4	-
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	20	-	20	-
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	6	-	6	-
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	83	-	83	-
TOTAL	138 454	-1 882	136 572	129 629

IIX -4/ Revenus du portefeuille d'investissement

Ces revenus se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDÉ AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDÉ AU 31/12/2012
BIAT	8 614	-6 024	2 590	3 571
TAAMIR	26	-26	-	21
PROTECTRICE	35	-26	9	15
SGP	551	-499	52	37
ASSURANCE BIAT	56	-56	-	22
BIAT CAPITAL RISQUE	727	-	727	2 272
SOPIAT	59	-57	2	1
BIAT ASSETS MANAGEMENTS	9	-9	-	-
SICAF BIAT	1 670	-1 632	38	-
AUTRES	10	-	10	13
TOTAL	11 757	-8 329	3 428	5 952

IIX -5/ Intérêts encourus et charges assimilées

Le poste « Intérêts encourus et charges assimilées » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 150 377 mD contre 124 906 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL 2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE 2013
BIAT	148 195	-2 020	146 175
GSM	10	-	10
ASSURANCE BIAT	289	-	289
STI	737	-709	28
FCC 1	573	-	573
FCC 2	958	-	958
FEJJA	190	-	190
AUTRES	2 153	-	2 153
TOTAL	153 105	-2 729	150 376

IIX -6/ Sinistres payés sur opérations d'assurances

Le poste « Sinistres payés sur opérations d'assurances » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 22 044 mD contre 21 691 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'ASSURANCE BIAT.

IIX -7/ Commissions encourues

Le poste « Commissions encourues » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 10 027 mD contre 10 711 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 4 283 mD et de l'ASSURANCE BIAT à concurrence de 5 083 mD,

IIX -8/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITE	31/12/2012 PUBLIE
BIAT	56 533	-42 745*	-41 982
TAAMIR	-	-9	-9
PROTECTRICE	103	-318	-318
ASSURANCE BIAT	14 539	-17 276	-17 276
BIAT CAPITAL RISQUE	-	400	400
CIAR	-1 799	1 284	1 284
FCC 1	80	-41	-41
FCC2	-89	81	81
STSP	-	-36	-36
PALM LINKS IMMOBILIERE	-11	-	-
SOCIETE TANIT INTERNATIONAL	8	-	-
SPTM	-40	-	-
TOTAL	69 324	-58 660*	-57 897

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

IIX -9/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	-1 410	8 085
SIM	-	-22
SGP	-411	-65
FAIZA	-	-400
BIAT CAPITAL	-13	5
ASSURANCE BIAT	-	-1
BIAT CAPITAL RISQUE	643	-974
CIAR	19	42
SICAF BIAT	-144	30
STI	559	-
FCC1	28	72
GSM	-1 224	-
SOPIAT	10	-
STSP	-2	-
TOTAL	-1 945	6 772

IIX -10/ Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	TOTAL CONSOLIDE 2013	31/12/2012 RETRAITÉ 2012
BIAT	5 425	3 737
TAAMIR	-	67
PROTECTRICE	129	161
GSM	433	610
EL FEJJA	4 164	5 466
BIAT CAPITAL RISQUE	58	38
PALM LINKS IMMOBILIERE	-	11
BIAT ASSETS MANagements	10	23
STI	116	60
SPT MED V	15 571	10 403
SOPIAT	1 702	-
SICAF BIAT	6	-
SOCIETE TUNISIE TITRISATION	104	-
ASSURANCES BIAT	39	-
AUTRES	37	11
TOTAL	27 794	20 587

IIX -11/ Frais de personnel

Les frais de personnel se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	148 988	146 919
PROTECTRICE	3 209	2 093
SGP	16	19
SALLOUM	-	2
GSM	522	529
BIAT CAPITAL	612	693
ASSURANCE BIAT	4 429	4 067
BIAT CAPITAL RISQUE	2	529
CIAR	750	694
SOPIAT	207	119
BIAT ASSETS MANAGEMENT	368	408
SICAF BIAT	15	3
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	3	11
STI	68	97
TUNISIE TITRISATION	201	92
EL FEJJA	588	537
STSP	125	126
SPT MED V	4 093	2 844
TOTAL	164 196	159 782

IIX -12/ Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2013	2012
BIAT	50 488	-789	49 699	43 973
OSI	39	-	39	33
TAAMIR	31	-	31	226
PROTECTRICE	1 147	-20	1 127	1 063
SALLOUM	17	-	17	-
SGP	38	-1	37	-
GSM	248	-	248	233
BIAT CAPITAL	191	-6	185	-
ASSURANCE BIAT	4 034	-8	4 026	3 309
SICAV TRESOR	4 475	-3 092	1 383	1 590
BIAT CAPITAL RISQUE	282	555	837	162
CIAR	278	17	295	165
SOPIAT	1 693	-37	1 656	14
SICAV OPPORTUNITY	21	-8	13	-
BIAT ASSET MANAGEMENT	83	-7	76	-
SICAF BIAT	54	-3	51	-
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	31	-	31	11
STI	554	-	554	791
TUNISIE TITRISATION	35	-	35	17
EL FEJJA	717	-95	622	363
SICAV OBLIGATAIRE	115	-74	41	38
FCC 1	121	-53	68	41
SPT MED V	5 776	-	5 776	4 282
FCP EPARGNE ACTIONS	7	-2	5	-
AUTRES	339	-172	167	378
TOTAL	70 814	-3 795	67 019	56 689

IX -13/ Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations aux amortissements se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

SOCIÉTÉ	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	26 222	22 412
PROTECTRICE	246	222
GSM	564	294
BIAT CAPITAL	-	1
ASSURANCE BIAT	381	358
CIAR	11	20
SOPIAT	137	-
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	-	2
STI	197	1 382
FEJJA	253	1 781
STSP	54	573
SPTM MED V	4 304	5 397
TAAMIR	135	-
SGP	6	-
BIAT CAPITAL RISQUE	6	-
SICAF BIAT	3	-
TUNISIE TITRISATION	1	-
AUTRES	-	4
AMORTISSEMENTS ECARTS D'ACQUISITION	4 084	390
TOTAL	36 604	32 836

IIX -14/ Impôts sur les Sociétés

Les impôts sur les sociétés se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITE	31/12/2012 PUBLIE
BIAT	39 761	37 785*	33 361
GSM	-3 841	1	1
OSI	1	1	1
PROTECTRICE	725	931	931
ASSURANCE BIAT	1 045	799	799
CIAR	184	167	167
BIAT ASSETS MANAGEMENT	208	244	244
BIAT CAPITAL RISQUE	471	-151	-151
TUNISIE TITRISATION	1	16	16
SOPIAT	-78	0	0
STI	140	172	172
SICAF BIAT	62	-31	-31
AUTRES	111	279	279
TOTAL	38 790	40 213*	35 789

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)



Amphithéâtre d'el Jem

14. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le 23 mai 2014

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2013 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2013 après modification comptable, qui s'élève à 72.044.556,649 Dinars, majoré du report à nouveau de 833.810,065 Dinars, soit au total 72.878.366,714 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	22.565.335,000 D
• Fonds social	7.204.455,665 D
• Dividendes	42.500.000,000 D
• Report à nouveau	608.576,049 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2,500 Dinars par action, soit 25% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 6 juin 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2008 d'un montant de 3.211.486,650 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article 20 des statuts, la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Mohamed Afif CHELBI en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Tahar SLOUD
- Karim MILAD
- Mohsen HACHICHA
- Hichem DRISS
- Jean MESSINESI
- Intesa Sanpaolo S.p.A
- Mohamed Afif CHELBI

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mehdi SETHOM comme Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.







بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

70-72 avenue H. Bourguiba
Tunis – Cedex 1000
Tél. : (216) 71.13.10.00
Fax : (216) 71.34.28.20
www.biat.com.tn